



La Revue Séquentielle

n°124

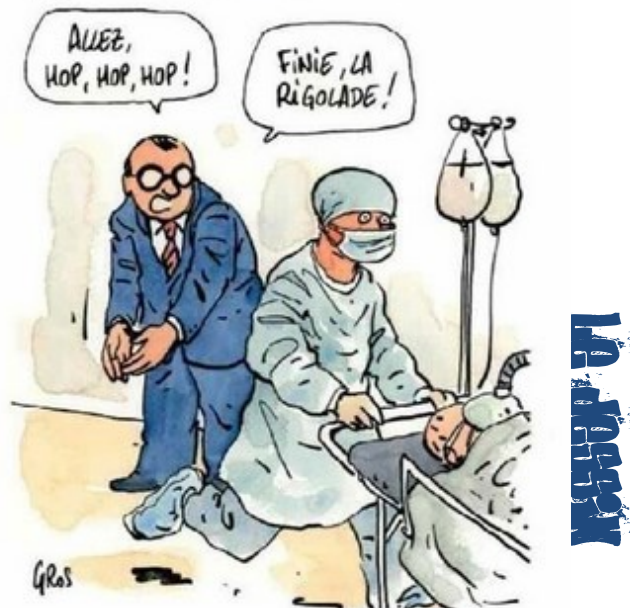
20 avril 2020

REVUE NUMERIQUE HEBDOMADAIRE DESTINEE AUX ADHERENTS FSU DES TERRITORIAUX DE L'HERAULT

La Revue Séquentielle est une sorte de revue de presse numérique non exhaustive qui aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclatisme des sujets abordés visent à attraper l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues.

Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

LE MEDEF APPELE LES FRANÇAIS
A TRAVAILLER PLUS.



La phrase

"Il ne faut pas s'y tromper, [...] à la première occasion, dès que l'urgence aura décréu, les Lannelongue de tous acabits reviendront avec leurs calculettes, leurs cravates et leur arrogance d'administrateur colonial."

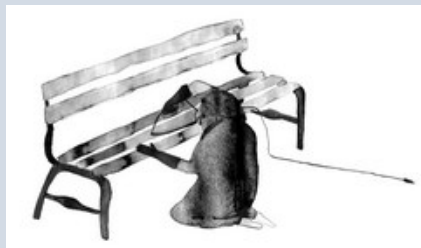
Nicolas Mathieu



« Le travail domestique est la matrice pour penser le travail gratuit » Réflexions sur les frontières du travail avec Maud Simonet

PremièrePanthère.org – Avril 2020

Alors que la gestion de la pandémie de COVID-19 accélère les dynamiques de mise au travail de certaines catégories de population par l'État sans contrepartie financière (ou si peu), nous vous proposons la lecture de cet entretien avec la sociologue Maud Simonet publié dans le dernier numéro de Panthère Première (printemps-été 2020), paru juste avant le confinement. Justifié par les rhétoriques du « sacrifice national », du « civisme » et de l'« altruisme », le recours au travail gratuit (ou quasi gratuit) des étudiant-es infirmier-es, des réfugié-es et des milliers de femmes qui cousent des masques à domicile met en lumière un phénomène structurel. Pour comprendre les logiques à l'œuvre, la sociologue Maud Simonet, auteure de l'ouvrage *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?* (Éditions Textuel, 2018) propose de revenir à la critique féministe du travail domestique. À qui profitent ces formes « citoyennes » de travail non rémunéré ? Qui y est assigné-e ? Que racontent-elles sur la valeur du travail (et des métiers) ? Comment sont-elles justifiées ? Si le caractère patriarcal de l'État néolibéral n'est aujourd'hui plus à démontrer, en repasser par l'analyse féministe pour analyser ces formes, pas si nouvelles, d'exploitation, nous semble indispensable en ce moment de crise. **Lire la suite en cliquant sur le lien suivant :** <https://pantherepremiere.org/texte/le-travail-domestique-est-la-matrice-pour-penser-le-travail-gratuit/>



Contre l'inflation technologique : « Arrêter de nourrir la bête qui nous dévore » paru dans CQFD n°186 (avril 2020) - 18 avril 2020

« Depuis le début du confinement de masse, il y a de toute évidence quelque chose d'inattendu qui flotte dans l'air. Pas simplement un virus et une propension à se moucher du coude, mais également une petite musique de remise en cause de l'existant. Comme si soudain quelques-un(e)s ouvraient les yeux. Avec cette question en bandoulière, corollaire de la grave crise sanitaire dans laquelle on clapote et du ralentissement à tous crins : le « progrès » technologique et son cortège d'accélération et d'aliénations sont-ils souhaitables ? À cet égard, le dernier ouvrage en date de Raphaël Meltz, en son temps fondateur de feu le journal *Le Tigre* et auteur de quelques romans fort conseillés, apporte son lot de pistes de réflexion. Intitulé *Histoire politique de la roue* (éd. Librairie Vuibert), cet essai interroge avec brio les présupposés de notre civilisation occidentale, notamment en matière de progrès technique. Focalisé sur la question de la roue, objet à la fois omniprésent et totalement impensé, il permet de décentrer l'analyse et d'envisager un rapport au monde complètement renouvelé. Entretien sans masque... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** <http://cqfd-journal.org/Contre-l-inflation-technologique>

Un postier répond au lynchage médiatique

Et vous n'avez encore rien vu -14 avril 2020

« Depuis le début de la crise, les postiers subissent un lynchage médiatique, accusés de ne pas assez se sacrifier pour l'effort de « guerre ». Lettre d'un non-héros du quotidien, postier grenoblois à la presse. Je suis postier en CDI, et je continue de bosser pendant le confinement. Le 28 mars dernier, *Le Daubé* (surnom du quotidien régional *Le Dauphiné Libéré*) a publié un grand article, pour une fois non signé et énervé, intitulé « Quand La Poste vous prive de votre journal ». Et tous les journaux se sont passés le mot criant à une « rupture de service public préjudiciable à l'information et aux entreprises » et critiquant le choix de la direction de La Poste de ne distribuer le courrier pendant le confinement plus que trois jours par semaine, les mercredis, jeudis et vendredis. Pour rajouter au drame les journaux interrogeaient des retraités émus de ne plus pouvoir lire leur journal le matin. Puis la télévision a emboîté le pas, même TF1 était outrée par les fermetures de nombreux bureaux de Poste et les pauvres retraités qui ne peuvent plus retirer leurs économies.... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur** <https://sniadecki.wordpress.com/2020/04/14/poste-confinement/>



Europe 1 : les « hypocondriaques du droit de retrait » sommés d'aller bosser

Acrimed - 14 avril 2020

« En période d'épidémie, la question des risques pour celles et ceux qui sont contraints de travailler se pose plus que jamais. Pourtant, à l'antenne d'Europe 1, le mot d'ordre est clair : « au boulot ! » Qu'importe les risques et les conséquences sur la santé des travailleurs en première ligne. Le droit de retrait est inscrit dans la loi : il permet à tout salarié ou fonctionnaire de se retirer de son poste de travail ou de refuser de s'y installer, et ce vis-à-vis « de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection » [1]. L'exercice de ce droit est contrôlé par la justice prud'homale : comme le rappelle l'avocat Éric Rocheblaye, « nul ne peut dire si les salariés peuvent exercer leur droit de retrait, pas même les ministres. C'est au juge prud'homal de se prononcer. » (*Le Point*, 4 mars)... » **Lire la suite en cliquant sur le lien ou en copiant cette adresse dans la barre de recherche de votre navigateur :** <https://www.acrimed.org/Europe-1-les-hypocondriaques-du-droit-de-retrait>

M. Kléber MESQUIDA

Président du conseil départemental de l'Hérault

Monsieur Le Président,

Le 13 avril au soir, le Président Macron remerciait les Français de leur responsabilité, reconnaissant le sens du service public des fonctionnaires, promettant, la larme à l'œil, qu'il tirerait le premier les leçons de la crise sanitaire. Dans le même temps la DGAFP prépare une ordonnance contre ces mêmes fonctionnaires...

Deux jours plus tard, le 15 avril, à l'occasion du Conseil des Ministres, il a été présenté à l'approbation de ce même Président un projet d'«*Ordonnance relative à la prise de jours de Réduction du Temps de Travail ou de congés dans la Fonction Publique de l'État et la Fonction Publique Territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire*».

Son contenu prévoit pour les fonctionnaires d'Etat et ceux de la territoriale :

- pour les personnels en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) il s'agit d'imposer la prise de cinq jours de Réduction du Temps de Travail entre le 16 mars 2020 et le 16 avril 2020 et cinq autres jours de Réduction du Temps de Travail ou de Congés Annuels entre le 17 avril 2020 et le terme de la période d'urgence sanitaire.
- Pour les personnels en télétravail ou travail à distance, et « pour tenir compte des nécessités de service », la collectivité peut imposer aux fonctionnaires entre le 17 avril 2020 et le terme de l'état d'urgence sanitaire de prendre cinq jours de Réduction du Temps de Travail ou, à défaut, de Congés Annuels au cours de cette période.

Le gouvernement demande aussi de « tenir compte de la situation des agents publics qui ont été à la fois en autorisation spéciale d'absence, en télétravail et en activité normale sur site ». Le nombre de jours de RTT et de congés annuels imposés serait ainsi « proratisé » en fonction du nombre de jours accomplis en autorisation spéciale d'absence, en activité normale, en télétravail ou travail à distance, au cours de la période comprise entre 16 mars et la fin du confinement.

L'ordonnance précise que le nombre de jours de RTT et de jours de congés annuels pris volontairement par les agents pendant la période de confinement seront toutefois déduits de ceux qui pourront être imposés conformément aux dispositions prévues par l'ordonnance.

Elément important de l'ordonnance celui qui prévoit la possibilité pour les collectivités d'appliquer ce régime à leurs agents dans des conditions qu'elles-mêmes définissent.

Dans votre courrier du 6 avril, en réponse à notre interpellation, vous nous indiquiez que vous ne pensiez pas qu'en cette période la question des JTL soit « la préoccupation majeure des agents ». Nous pensons que si elle n'est pas majeure elle est en passe de le devenir...

Depuis le début du confinement il y a presque autant de situations de travail disparates que d'agents. Nous vous indiquions le 6 avril que de notre point de vue il ne pouvait y en avoir que deux catégories concernant la situation professionnelle des agents :

- ▶ Les agents en situation de non-travail donc en congés annuels ou en arrêt maladie
- ▶ Les agents en situation de travail regroupant les agents en télétravail, travail à distance, présentiel et à disposition.

.../...

Personne ne peut dire que cette période peut être assimilée à des vacances ou du repos. Aussi il nous paraîtrait inacceptable que les agents de la collectivité soient privés de leurs droits à JTL ou à congés pour des raisons, une nouvelle fois, purement idéologiques. Par conséquent nous vous demandons de ne pas appliquer cette ordonnance qui n'aurait aucun sens pour des agents, et ce, quel que soit leur situation, ont donnés et continuent de donner le meilleur d'eux-mêmes dans ce contexte difficile.

Pour autant la question de la reprise des activités de la collectivité doit se prévoir. Si l'annonce d'une fin du confinement au 11 mai, qui reste certes hypothétique mais possible, pose la question de la reprise partielle et/ou totale de l'activité des services du département elle vient aussi rappeler aux agents parents d'enfants scolarisés qu'ils devront surement aménager leur temps de travail pour faire face à des impératifs de garde (ouverture partielle des établissements scolaires, maintien ou non des temps périscolaires, impossibilité de s'organiser avec les grands-parents). Ces mêmes parents devront aussi s'organiser différemment sur les vacances d'été ou la question des gardes familiales (grands-parents), l'ouverture des colonies de vacances et autres CLSH ne sont pas à ce jour assurés.

Le maintien des JTL et des CA devient par conséquent capital pour organiser « la vie d'après » et tenter de concilier vie familiale et vie professionnelle.

La question de la reprise d'activité va aussi dépendre du niveau d'activité attendu pour les différents services de la collectivité. S'agissant de la DGA-SD qui a été très sollicité il est primordial de s'engager, et de demander l'engagement de nos partenaires, sur un trimestre « blanc », c'est-à-dire un trimestre où les versements effectués par le département (RSA), le Pôle Emploi (indemnités chômage) ou encore la CAF (prestations familiales et logement) ne fassent pas l'objet de vérifications a posteriori, de récupérations ou de poursuites, notamment envers les publics les plus précaires. Cela éviterait de surcharger les services sociaux et de leur permettre de mieux accompagner les personnes fragilisées par la crise sanitaire (besoin de soutien psychologique, de soutien à l'activité professionnelle, de soutien financier, etc.), mais aussi de se consacrer plus assurément à la protection de l'enfance qui sortira exsangue de cette période. Il faudra pouvoir soulager en effet les assistants familiaux de l'immense effort qu'ils ont consentis dans le cadre d'un confinement « professionnel » sans aucun répit.

Eviter une surcharge d'activité, pour toutes les DGA, en ne revenant pas sur ce qui n'a pu être fait pendant ces deux mois, permettrait davantage de souplesse sur la gestion du personnel à l'approche des congés d'été.

Un état des lieux s'impose donc pour chaque DGA au regard d'un cahier des charges allégé et qui va à l'essentiel. Il ne nous paraîtrait pas opportun, face à un personnel qui a démontré son sens de l'engagement et des responsabilités tout au long de cette crise, de prendre des mesures coercitives ou restrictives en matière de congés.

Bien entendu, nos organisations syndicales restent à la disposition de la collectivité dans le cadre notamment des instances paritaires si des discussions devaient être engagées concernant les futures conditions de travail des agents et les organisations de travail. En effet une reprise progressive doit aussi être appréciée au regard des moyens de protections à disposition et des règles sanitaires individuelles et collectives à appliquer.

Vous nous avez indiqué, Monsieur Le Président, qu'« Au-delà des dispositions règlementaires nationales que le gouvernement adopterait, nous traiterons ces sujets avec bienveillance comme nous l'avons toujours fait ». Nous ne pouvons qu'être optimistes sur vos décisions à venir concernant ces sujets.

Dans l'attente veuillez recevoir l'expression de notre considération.

Pour la FSU

Pour SUD

E. Samson

P. Capelle

Copie à

- **N. Morère, Vice Présidente en charge du personnel**
- **P. Perissin, DGS**
- **Les agents du département de l'Hérault**

Les syndicats FSU et SUD





LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !

Communiqué la FSU Territoriale

Déconfinement : les personnels ATSEM des écoles maternelles dans la tourmente

Les 52 000 agents, assurant les fonctions d'ATSEM dans les 14300 écoles maternelles de notre pays, sont confrontés à une situation spécifique du fait de leurs conditions de travail liées au rythme scolaire et à la multiplicité de leurs employeurs, qui sont maires ou présidents d'établissements publics intercommunaux.

Un grand nombre d'entre elles, du fait de la fermeture des écoles maternelles, sont en autorisation spéciale d'absence, d'autres travaillent pour garder les enfants des personnels du secteur de la santé ou du médico social. Certaines même ont été affectées à des tâches d'entretien des bâtiments municipaux. Ce travail, parfois, est inférieur à la durée de la journée de travail prévu par la collectivité en présence des élèves.

Un nombre croissant d'employeurs, peu soucieux des textes, profitent d'une certaine ambiguïté des circulaires ministérielles, pour annoncer à ces collègues qu'elles devront :

- récupérer toutes les heures non faites jusqu'à hauteur de 1607 heures
- venir tout ou partie de l'été travailler au centre de loisirs sans hébergement,

Des ATSEM se voient menacer de retrait de leur régime indemnitaire.

L'immense majorité des ATSEM ne bénéficie pas de système de RTT, elles ont souvent deux cycles de travail. Le premier en présence des élèves avec des journées allant de 8 heures à 10 heures, et le second hors présence élèves pour assurer l'hygiène et l'entretien des locaux et du matériel. Une majorité d'entre elles ne dépose pas de congés annuels. Leur temps de travail est défini annuellement sur la base de 1607 heures, déduites des jours de fractionnement. Si elles ne travaillent qu'à temps non complet leur obligation annuelle de travail est proratisée.

La FSU Territoriale s'oppose à ce que le temps de travail des ATSEM ne soit pas considéré, quelle que soit la situation de celles-ci, comme un temps ne couvrant pas la totalité de leur obligation journalière défini par la collectivité avant le confinement généralisé.

Elle rappelle que les autorisations spéciales d'absence génèrent des congés annuels.

Pas plus que les autres salariés de notre pays, les ATSEM n'ont à être pénalisées sur le temps de repos ou de congés à venir, du fait de la crise sanitaire que nous subissons tous et toutes collectivement.

Enfin, l'annonce de la réouverture des établissements scolaires pour le 11 mai 2020, par le Président de la République, sans aucune garantie sérieuse de dépistages massifs, de livraisons en quantité de masques de qualité, mais aussi de produits désinfectants, de gants ... fait peser de lourdes menaces sur l'ensemble des personnels concernés. Les ATSEM qui sont en contact direct et de proximité avec de petits enfants sont particulièrement exposées.

La FSU territoriale au regard des informations données récemment par l'INSERM, du maintien à un haut niveau du développement du virus, et de la faiblesse de la crédibilité des discours gouvernementaux depuis le début de la crise sanitaire estime que cette prise de décision est prématurée dans l'immédiat.

Les Lilas, le 17 avril 2020



LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !

Communiqué FSU Territoriale : Assistantes familiales et assistants familiaux, des professionnel.les aussi en première ligne !

La crise sanitaire que nous traversons depuis plusieurs semaines impacte violemment les assistants familiaux et assistantes familiales sur tout le territoire. Ces professionnel.les au statut précaire et aux conditions de travail difficiles se sont retrouvés en première ligne du jour au lendemain pour assurer leurs missions auprès des enfants.

Depuis le début de la crise, les assistants familiaux et assistantes familiales travaillent 24h sur 24h, 7 jours sur 7, et assurent pour 1, 2, voire 3 enfants et plus, une prise en charge globale. A la gestion du quotidien bien plus difficile et lourde qu'en temps normal, s'ajoutent toutes les difficultés liées au confinement pour des enfants et des jeunes fragiles, pouvant présenter des problématiques multiples, parfois même des handicaps nécessitant des accompagnements et des soins spécifiques.

Depuis le 16 mars, toutes les prises en charges sont interrompues ou ont été aménagées à minima afin de respecter le confinement. Les assistants familiaux et assistantes familiales se retrouvent seuls pour prendre soin, rassurer et contenir les angoisses et inquiétudes des enfants. La suspension des droits d'hébergement et de visite les conduisent à devoir gérer de façon inédite les relations parents/enfants dans le cadre de l'accueil familial.

Les collègues ont dû se débrouiller, avec les moyens du bord, afin de gérer la continuité scolaire, souvent sans avoir le matériel nécessaire et suffisant de la part des employeurs. Ils et elles ont dû s'organiser pour proposer des activités, des loisirs, faire preuve d'inventivité afin de maintenir un climat serein entre les enfants et au sein de la famille d'accueil.

Malgré l'accompagnement, souvent téléphonique en la période, des travailleurs sociaux, cette crise met en évidence le rôle essentiel et central des assistants familiaux dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, et leur sens aigu du service public. Il ne faudrait pas que les pouvoirs publics et les employeurs l'oublient, les assistant.es familiaux.ales font partie de ces agents publics grâce auxquels la protection de l'enfance a pu être assurée.

La FSU Territoriale se mobilise, avec ses équipes dans les départements afin que l'engagement et l'investissement professionnels des assistants familiaux et assistantes familiales soient reconnus, rémunérés et valorisés à leur juste valeur.

- Compensation des frais liés à la présence en continu des enfants, et des frais supplémentaires en particulier concernant les consommables (cartouches d'encre, papier etc...) ;
- Reconnaissance de la mobilisation et de la charge de travail par une rémunération salariale ou indemnitaire exceptionnelle de 1000 euros minimum ;
- Mise à disposition d'ordinateurs, comme pour les autres agents, pour assurer la continuité scolaire des enfants ;
- Report des congés non pris, et organisation des nécessaires repos après la fin du confinement.

Dès à présent, la question du déconfinement se pose pour ces professionnels et les conditions du retour progressif à la normale, l'annonce de la réouverture des écoles, la reprise des liens avec les familles, les précautions sanitaires à prendre etc... Tous ces sujets vont devoir être préparés et anticipés avec les assistants familiaux et leurs représentants.

Cette situation démontre l'urgence de créer un nouveau statut des assistants familiaux plus protecteur, mieux rémunérateur, mieux défini sur l'ensemble des volets de leur cadre professionnel. Ce nouveau statut repose sur leur titularisation, un cadre d'emplois et un déroulement de carrière spécifiques.

Les Lilas, le 20 avril 2020



PRIMES, CONGÉS, RTT :

LES SORTIES DE ROUTE GOUVERNEMENTALES

Au travers d'ordonnances, le gouvernement a adopté un certain nombre de nouvelles dispositions concernant les agent.e.s de la Fonction publique qu'il a officialisées hier après-midi.

Pour nos organisations syndicales, ces mesures sont très loin d'être à la hauteur des enjeux. Pire, elles comportent d'inacceptables et injustes reculs.

Des primes vont donc être versées pour reconnaître l'engagement des salarié.e.s des trois versants, plafonnées selon les cas à 500, 1000 ou 1500 euros.

Ce dispositif appelle plusieurs objections car, s'il ne s'agit évidemment pas de prétendre que ces sommes sont négligeables ou à rejeter, il est loin de constituer la réponse adéquate et il va susciter des inégalités inadmissibles.

D'abord, nous tenons à rappeler que, pour nous, la priorité absolue reste la santé des personnels et celle de leurs proches. Or, encore aujourd'hui, bien des agent.e.s travaillent toujours sans les moyens de protection indispensables. En dépit de nos sollicitations réitérées, le secrétaire d'Etat Olivier Dussopt n'apporte pas les éléments nécessaires de clarification.

Des primes, même majorées, n'empêchent pas de tomber malade.

Ensuite, de très nombreux agent.e.s – vraisemblablement une majorité – seront exclus de ce dispositif. Pour celles et ceux qui la percevront, des taux différents seront pratiqués selon des critères contestables et sujets à interprétations variables et aléatoires. Cela ne va pas manquer de se traduire par des pratiques clientélistes, générant des clivages, tout l'inverse dont nous avons besoin dans la période actuelle.

Enfin, les femmes, notoirement discriminées dans le versement des primes, risquent fort de l'être une fois de plus, notamment parce que ce sont elles très majoritairement qui se retrouvent en position d'ASA pour la garde des enfants.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales affirment de nouveau que l'urgence est à l'ouverture d'une véritable négociation salariale. Celle-ci, qui doit intervenir au plus tard dans le mois de juin, doit porter sur le dégel sans délai du point d'indice et des mesures générales actées dans le budget 2021. Seules de telles mesures pérennes

et transversales sont de nature à apporter la juste reconnaissance salariale de l'engagement et des qualifications des personnels.

S'agissant du volet sur les congés et les jours de RTT, les dispositions arrêtées sont insupportables et iniques.

Subissant comme tant d'autres les graves et hautement contraignants effets de la crise sanitaire, des centaines de milliers d'agent.e.s vont se voir imposer – perdre pour parler plus clairement – jusqu'à 10 jours de congés et de RTT. Que faut-il en déduire ? Toutes celles et ceux placé.e.s en ASA auraient moins le sens de l'intérêt général que les autres ? Seraient-elles ou seraient-ils dans des villégiatures confortables profitant de l'aubaine de plusieurs semaines de vacances dorées ?

Nos organisations syndicales condamnent avec la plus grande fermeté ces mesures régressives. Elles appellent à tout mettre en œuvre pour s'y opposer.

Elles tiennent de nouveau à souligner que ni les salarié.e.s du public ni celles et ceux du privé n'ont à payer sur leurs conquêtes sociales les conséquences d'une crise sanitaire qu'elles et ils subissent de plein fouet, conséquences notoirement aggravées par des années de politiques d'austérité, d'argent-roi et de démantèlement des services publics.

Louer à longueur de médias et de discours la main sur le cœur, les « héros du quotidien » que sont les agent.e.s de la Fonction publique, saluer leur engagement sans faille, très bien. Mais, lorsque, dans le même temps, les mesures coercitives à leur endroit se multiplient (déni de l'exercice du droit de retrait, menaces de sanctions allant jusqu'au licenciement, graves manques de moyens pour assurer leur protection et, maintenant, attaques contre les congés et les RTT), on mesure mieux le double langage de ceux qui nous gouvernent.

Ne parlons même pas du dialogue social dont Président, Premier ministre et ministres nous rebattent les oreilles : les annonces médiatiques d'Edouard Philippe d'hier après-midi ont été préparées par une annonce téléphonique la veille au soir par Olivier Dussopt !

Les organisations syndicales CGT FO FSU Solidaires et FAFP de la Fonction publique continueront leur combat pour une juste reconnaissance de l'engagement des agent.e.s, le renforcement des services publics et de leurs moyens et toutes les mesures indispensables pour que le jour d'après ne permettent plus les graves errements d'hier et d'aujourd'hui.

Paris, le 16 avril 2020



Ordonnance sur les congés dans la fonction publique : injuste et vexatoire !

Mardi 14 avril, lors d'une réunion en audioconférence avec les organisations syndicales, Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État à la Fonction publique, a présenté un projet d'ordonnance visant à imposer aux personnels des versants Etat et Territorial, la prise obligatoire de cinq jours de congés annuels et/ou de cinq jours de RTT, selon des modalités diversifiées sur la période courant du 16 mars à la fin du confinement, dès lors que ceux-ci auraient été placés en autorisation spéciale d'absence. Cette mesure pourrait également toucher les agents assurant leur service en télétravail.

Pour la FSU cette ordonnance est en totale contradiction avec les discours présidentiels saluant l'engagement des personnels de la fonction publique. En adoptant une telle orientation, le gouvernement rend les personnels responsables de leurs situations de fragilités de santé, de gardes d'enfants ou d'être empêché d'exercer leurs fonctions en télétravail (souvent par manque de matériel professionnel disponible), imposées par les mesures de confinement.

Cette proposition est d'autant plus déplacée qu'il y a beaucoup à dire sur les choix politiques antérieurs en matière de prévention et de mise à disposition en quantité suffisante des équipements de protection, comme les masques par exemple, ou de la capacité de dépistage.

Cette ordonnance instaure une mesure vexatoire, arbitraire et infondée au regard de la situation des personnels qui se trouvent aujourd'hui d'abord en situation de travail empêché. Les plus nombreuses à en faire les frais seront les femmes, notamment celles employées sur des fonctions d'exécution.

Et cette mesure représente une mesure autoritaire et injuste car tous les personnels, loin s'en faut, ne vivent pas « confortablement » leur confinement.

La FSU remarque les « deux poids, deux mesures » du caractère rétroactif au 16 mars de la mesure instaurée par l'ordonnance alors même que le gouvernement avait refusé d'envisager la suspension rétroactive du jour de carence en cas d'arrêt pour raison de santé !

La méthode de déconfinement reste très floue dans les discours gouvernementaux.

Et tout un chacun sait pertinemment que, pour assurer leurs missions de service public, il

sera demandé aux personnels dans les prochains mois des efforts encore plus importants que ceux qu'ils assument déjà. Et voilà que cette ordonnance confirme le choix d'une « politique du bâton » privative de droits.

Voilà qui augure mal de la période à venir ! Visiblement, le « monde d'après » que le Président de la République a commencé d'esquisser lundi soir reprend les poncifs de la stigmatisation des agent-es de la fonction publique comme cela prévaut depuis 2 ans maintenant.

Le gouvernement serait bien mieux inspiré de se soucier du soutien psychologique des personnels de la fonction publique, et de préparer la période de déconfinement qui intègre la reconnaissance de leur engagement et de leurs qualifications par la revalorisation des carrières et de rémunérations.

La FSU exige du gouvernement de retirer cette ordonnance injuste et vexatoire.

Le 15 avril 2020



Par
VINCENT COQUAZ,
LAURENCE DEFRANOUX
et **FLORIAN GOUTHIERE**

«**I**l y a manifestement des choses qui se sont passées qu'on ne sait pas.» Cet extrait d'une interview donnée au *Financial Times* jeudi par Emmanuel Macron a fait le tour du monde. Le président français semblait cautionner une rumeur selon laquelle le Sars-CoV-2, le virus qui a déclenché l'épidémie de Covid-19, se serait échappé d'un labo chinois à Wuhan. Mais selon une source à l'Elysée, cette réponse n'avait pas de lien avec cette polémique: «*Le Président répondait à une question générale sur la plus grande capacité supposée des régimes autoritaires à gérer l'épidémie. Il rappelait la nécessité absolue de transparence à l'échelle globale pour combattre l'épidémie, et la difficulté d'obtenir des informations alors qu'il n'y a pas de liberté d'expression et d'information en Chine.*» Depuis la révélation, fin décembre, de l'émergence d'un mystérieux virus à Wuhan, les plus folles spéculations ont circulé sur son origine. Le sujet vient de connaître un nouveau rebond avec l'annonce par les Etats-Unis du lancement d'une enquête.

Depuis quand parle-t-on du laboratoire P4 de Wuhan ?

Dès janvier, une théorie se répand sur les réseaux sociaux: le nouveau coronavirus aurait été «fabriqué» dans un laboratoire de Wuhan de haute sécurité de catégorie P4, un sigle qui fait référence aux «pathogènes de classe 4», les micro-organismes les plus dangereux. La rumeur évolue au gré des reprises par les internautes du monde entier. Début mars, une vidéo diffusée par un internaute français assure que le virus aurait été créé par l'Institut Pasteur avant d'être disséminé en Chine. En quelques heures, ces images cumulent plus de 3 millions de vues et 100 000 partages. Or si l'Institut de virologie de Wuhan dispose bien d'un laboratoire P4 lancé en 2018 en collaboration avec la France, absolument rien n'accrédite la thèse d'un virus «fabriqué».

Comment sait-on que le Covid-19 n'a pas été fabriqué par l'homme ?

Selon les principales rumeurs relayées sur les réseaux sociaux et par certains médias, le Sars-CoV-2 proviendrait d'une «manipulation intentionnelle», soit du Sars-CoV-1 (virus responsable de l'épidémie de Sras en 2002-2003 en Chine), soit

Flou persistant: les soupçons américains portent aussi bien sur l'Institut de virologie de Wuhan que sur son Centre de contrôle et de prévention des maladies.

d'un virus de chauve-souris étudié dans le laboratoire P4. En comparant le nombre et la localisation des mutations dans leurs deux génomes, on peut déterminer s'ils sont proches parents ou lointains cousins. Or l'étendue des différences entre le Sars-CoV-2 et la souche responsable de l'épidémie de 2002 démontre que l'un ne dérive pas de l'autre (ni d'aucune version manipulée en laboratoire). En comparaison, le Sars-CoV-2 est bien plus proche du fameux virus de chauve-souris. Mais là encore les analyses des deux génomes, réalisées par plusieurs équipes indépendantes, montrent que les différences «sont réparties dans tout le génome, selon un schéma naturel

qui suit les caractéristiques évolutives typiques des CoV». La répartition aléatoire des mutations correspond donc à un processus naturel. Leur nombre confirme que, si les deux virus sont de proches cousins, il existe des formes virales intermédiaires – et probablement des hôtes intermédiaires – qui restent à identifier. Sars-CoV-2 n'est donc pas né d'une manipulation de cet autre virus.

Pourquoi la thèse d'une erreur d'un laboratoire chinois resurgit-elle ?

L'explosion de l'épidémie en Europe et aux Etats-Unis a généré une mortalité très élevée, avec plus de 145 000 morts recensés à ce jour, dont plus de 22 000 pour la seule Italie, qui compte environ 60 millions d'habitants, soit autant que la province du Hubei, où a sévi le Covid-19 durant trois mois. Même si Pékin a annoncé vendredi un bilan revu à la hausse à Wuhan, avec 3 868 morts du coronavirus au lieu de 2 579, soit une augmentation de 50 % tout rond, ces chiffres très bas sèment le doute sur les informations communiquées par le régime de Pékin depuis le début de la crise.

Dans une série d'articles publiés depuis le 14 avril, plusieurs médias américains rapportent que les services de renseignement de la Maison Blanche «considèrent la possibilité» que le coronavirus ait pu s'échapper d'un laboratoire chinois. Tous citent des sources anonymes «dans le renseignement ou la sécurité nationale», avec plus ou moins de prudence. Fox News fait partie des plus affirmatifs: selon la chaîne pro-Trump, l'administration américaine serait «de plus en plus confiante dans le fait que l'épidémie trouve son origine dans un laboratoire de Wuhan». Rien de définitif toutefois, puisque les sources de Fox News ne font que «croire» que «le patient zéro travaillait dans ce laboratoire». Contrairement à ce que certains médias français ont pu écrire, ni Yahoo News ni Fox News ne prétendent que le virus ait pu être fabriqué dans ce laboratoire, précisant même que l'origine naturelle du virus fait consensus et qu'un accident aurait conduit à sa diffusion.

Dans un article à mi-chemin entre l'enquête et la tribune, c'est le *Washington Post* qui a ajouté l'élément le plus factuel au dossier. Le quotidien révèle ainsi qu'«en 2018, des responsables de l'ambassade américaine ont visité des installations de recherche à Wuhan [à l'Institut de virologie] plusieurs fois et ont envoyé deux avertissements officiels à Washington sur les conditions inappropriées de sécurité dans le laboratoire, qui conduisait des études risquées à propos des coronavirus provenant de chauve-souris». Ces câbles diplomatiques ont «alimenté les discussions au sein du gouvernement américain sur le fait de savoir si ce laboratoire de Wuhan ou un autre» était à l'origine de la contamination, «même si aucune preuve concrète n'a encore été trouvée». Preuve du flou qui persiste: les soupçons américains portent aussi bien sur l'Institut de virologie de Wuhan



Dans le laboratoire chinois de

Rumeurs et polémiques enflent autour de l'origine du virus

Sur fond de tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les spéculations redoublent d'intensité autour des conditions d'apparition du Sars-CoV-2. Un article du «*Washington Post*» vient nourrir les soupçons à l'égard d'un accident de laboratoire à Wuhan.

que sur le Centre de contrôle et de prévention des maladies de la même ville, qui dispose d'un laboratoire d'un niveau de sécurité inférieur. Côté chinois, la chercheuse Shi Zhengli, spécialiste reconnue du coronavirus basée à l'Institut de virologie de Wuhan, a expliqué au magazine *Scientific American* s'être posé la question, mais que les séquences du Sars-CoV-2 ne correspondent à aucun des virus sur lesquels son équipe travaillait. La diplomatie chinoise estime de son côté que cette «prétendue fuite n'a aucune base scientifique».

Quel est le contexte géopolitique ?

Cette polémique est le dernier épisode de la guerre de propagande que se livrent la Chine et les Etats-Unis. Engagées dans une violente guerre commerciale, les deux premières puissances mondiales s'accusent mutuellement d'être responsables du séisme planétaire créé par le Covid-19. Alors que l'épidémie faisait rage en Chine, Pékin s'insurgeait, à juste titre, que le Sars-CoV-2 soit qualifié de «virus chinois» et critiquait la discrimination subie par les Asiatiques à l'étranger. Les Etats-Unis, de leur côté, limitaient à 100 le nombre



virologie P4, à Wuhan, en février 2017. PHOTO JOHANNES EISELE. AFP

de journalistes d'Etat chinois présents sur leur sol pour essayer de contrer les opérations de propagande. En riposte, Pékin expulsait trois correspondants du *Wall Street Journal*. Lorsque, mi-mars, la victoire sur le virus a été déclarée par le président Xi Jinping, le régime est passé à l'offensive, mettant en doute le fait que le virus soit originaire de Chine. Un porte-parole du ministère des Affaires étrangères a même évoqué la thèse selon laquelle le Covid aurait été introduit en octobre par des marines américains lors des Jeux militaires de Wuhan, et les correspondants du *New York Times* et du *Washington Post* ont eux aussi été expulsés. Sur ce, Donald Trump s'est remis à dire «virus chinois», et son secrétaire d'Etat, Mike Pompeo, a exigé que le terme «virus de Wuhan» soit utilisé dans un texte du G7. La montée en épingle d'une erreur d'un laboratoire chinois ressemble à une énième tentative de détourner l'attention de l'opinion sur la mauvaise gestion par l'administration Trump de la crise du Covid-19. Alors que les deux principaux membres du Conseil de sécurité de l'ONU devraient plutôt unir leurs forces pour combattre l'épidémie, cette bagarre n'augure rien de bon. ◀

LES FAITS DU JOUR

■ Au moins **4,5 milliards d'êtres humains, dans 110 pays, sont appelés à rester chez eux ce week-end.**

Pour 3 milliards d'entre eux, le confinement est obligatoire. Plus de 2 millions de personnes ont été testées positives au coronavirus à travers la planète, 147 000 en sont décédées.

■ **En France**, la plupart des chiffres sont en baisse, à commencer par celui des nouvelles hospitalisations (2167 en 24 heures), pour la troisième journée de suite. Du côté des services de réanimation, ils comptent 221 malades en moins en une journée, une baisse continue depuis 9 jours. Cela n'empêche pas, comme l'a rappelé vendredi soir le directeur général de la santé, Jérôme Salomon, qu'avec encore 6 027 patients, de nombreux services de réa restent sous tension dans certaines régions. En ce qui concerne le nombre de décès en lien avec le Covid-19, le pays en a

compté 761 en une journée, ce qui porte le bilan total à 18 681 morts (11 478 à l'hôpital et 7 203 dans les établissements médico-sociaux).

■ **Aux Etats-Unis**, Donald Trump a dévoilé jeudi son plan pour faire «redémarrer l'Amérique» en trois étapes, en fonction de la gravité de l'épidémie dans chaque Etat, et relancer au plus vite la première économie mondiale qui compte 22 millions de nouveaux inscrits au chômage en un mois.

■ **En Allemagne**, la pandémie est désormais «sous contrôle et gérable», s'est félicité vendredi le ministre de la Santé, Jens Spahn. Pour la première fois, le taux d'infection – qui permet de mesurer le nombre moyen de personnes contaminées par chaque malade – est descendu vendredi à moins de 1, s'affichant à 0,7. A partir du 4 mai, écoles et lycées rouvriront progressivement.

■ **Le Japon** va verser une aide de 100 000 yens (857 euros)

à chaque résident japonais ou étranger, afin d'aider à maintenir l'économie à flot. La Poste japonaise a également débuté la distribution des deux masques réutilisables, un programme à 400 millions d'euros. L'archipel, jusque-là relativement épargné, a vu son nombre de malades augmenter rapidement ces derniers jours.

■ **Au Mali**, le second tour des législatives est maintenu ce dimanche alors que le pays a enregistré 171 cas et 13 décès depuis le début de l'épidémie.

■ **Au Royaume-Uni**, un vétéran de la Seconde Guerre mondiale a collecté plus de 20 millions d'euros pour les hôpitaux britanniques, en se lançant comme défi de parcourir 100 longueurs de son jardin du Bedfordshire, à l'aide de son déambulateur. Il comptait lever 1 000 livres sterling (1 150 euros). «Captain Tom», devenu une légende outre-Manche, doit fêter son 100^e anniversaire le 30 avril.

Carnet

DÉCÈS

Ses enfants,
Ses parents,
Sa sœur, ses frères
Et ses amis,
ont la tristesse de faire part
du décès de

Emmanuelle BOUSSARD-VERRECCHIA
avocate
au barreau de Paris,

survenu à Paris,
le 14 avril 2020.

SOUVENIRS

Il y a dix-huit ans,

Bernard HAILLANT
auteur-compositeur
interprète

nous quittait le 17 avril 2002.
«L'homme en couleur»
est toujours dans
notre cœur...

www.bernardhailant.com



**Vous organisez
un colloque,
un séminaire,
une conférence...**

Contactez-nous

**Réservations
et insertions**
**la veille de 9h à 11h
pour une parution
le lendemain**

Tarifs : 16,30 € TTC la ligne
Forfait 10 lignes :
153 € TTC pour une parution
15,30 € TTC la ligne suppl.
abonnée et associations : - 10 %

Tél. 01 87 39 80 00

**Vous pouvez nous faire
parvenir vos textes
par e-mail :
carnet-libe@teamedia.fr**

Edgar Morin

« Cette crise devrait ouvrir nos esprits depuis longtemps confinés sur l'immédiat »

Pour le sociologue et philosophe, la course à la rentabilité comme les carences dans notre mode de pensée sont responsables d'innombrables désastres humains causés par la pandémie de Covid-19

Né en 1921, ancien résistant, sociologue et philosophe, penseur transdisciplinaire et discipliné, docteur honoris causa de trente-quatre universités à travers le monde, Edgar Morin est, depuis le 17 mars, confiné dans son appartement montpelliérain en compagnie de sa femme, la sociologue Sabah Aboussalam. C'est depuis la rue Jean-Jacques-Rousseau, où il réside, que l'auteur de *La Voie* (2011) et de *Terre-Patrie* (1993), qui a récemment publié *Les souvenirs viennent à ma rencontre* (Fayard, 2019), ouvrage de plus de 700 pages au sein duquel l'intellectuel se remémore avec profondeur les histoires, rencontres et « aimantations » les plus fortes de son existence, redéfinit un nouveau contrat social, se livre à quelques confessions et analyse une crise globale qui le « stimule énormément ».

La pandémie due à cette forme de coronavirus était-elle prévisible ?
Toutes les futurologies du XX^e siècle qui prédisaient l'avenir en transportant sur le futur les courants traversant le présent se sont effondrées. Pourtant, on continue à prédire 2025 et 2050 alors qu'on est incapable de comprendre 2020. L'expérience des irruptions de l'imprévu dans l'histoire n'a guère pénétré les consciences. Or, l'arrivée d'un imprévisible était prévisible, mais pas sa nature. D'où ma maxime permanente : « Attends-toi à l'inattendu. »

De plus, j'étais de cette minorité qui prévoyait des catastrophes en chaîne provoquées par le débridement incontrôlé de la mondialisation techno-économique, dont celles issues de la dégradation de la biosphère et de la dégradation des sociétés. Mais je n'avis nullement prévu la catastrophe virale. Il y eut pourtant un prophète de cette catastrophe : Bill Gates, dans une conférence d'avril 2012, annonçant que le péril immédiat pour l'humanité n'était pas nucléaire, mais sanitaire. Il avait vu dans l'épidémie d'Ebola, qui avait pu être maîtrisée assez rapidement par chance, l'annonce du danger mondial d'un possible virus à fort pouvoir de contamination, il exposait les mesures de prévention nécessaires, dont un équipement hospitalier adéquat. Mais, en dépit de cet avertissement public, rien ne fut fait aux États-Unis ni ailleurs. Car le confort intellectuel et l'habitude ont horreur des messages qui les dérangent.

Comment expliquer l'impréparation française ?

Dans beaucoup de pays, dont la France, la stratégie économique des flux tendus, remplaçant celle du stockage, a laissé notre dispositif sanitaire dépourvu en masques, instruments de tests, appareils respiratoires ; cela joint à la doctrine libérale commercialisant l'hôpital et réduisant ses moyens a contribué au cours catastrophique de l'épidémie.

Face à quelle sorte d'imprévu cette crise nous met-elle ?

Cette épidémie nous apporte un festival d'incertitudes. Nous ne sommes pas sûrs de l'origine du virus : marché insalubre de Wuhan ou laboratoire voisin, nous ne savons pas encore les mutations que subit ou pourra subir le virus au cours de sa propagation. Nous ne savons pas quand l'épidémie régressera et si le virus demeurera endémique. Nous ne savons pas jusqu'à quand et jusqu'à quel point le confinement nous fera subir empêchements, restrictions, rationnement. Nous ne savons pas quelles seront les suites politiques, économiques, nationales et planétaires de restrictions apportées par les confinements. Nous ne savons pas si nous devons en attendre du pire, du meilleur, un mélange des deux : nous allons vers de nouvelles incertitudes.

Cette crise sanitaire planétaire est-elle une crise de la complexité ?

Les connaissances se multiplient de façon exponentielle, du coup, elles débordent notre capacité de nous les approprier, et surtout elles lancent le défi de la complexité : comment confronter, sélectionner, organiser ces connaissances de façon adéquate en les reliant et en intégrant l'incertitude. Pour moi, cela révèle une fois de plus la carence du mode de connaissance qui nous a été inculqué, qui nous fait disjoindre ce qui est inséparable et réduire à un seul élément ce qui forme un tout à la fois un et divers. En effet, la révélation foudroyante des bouleversements que nous subissons est que tout ce qui semblait séparé est relié, puisqu'une catastrophe sanitaire catastrophise en chaîne la totalité de tout ce qui est humain.

Il est tragique que la pensée disjonctive et réductrice règne en maîtresse dans notre civilisation et tienne les commandes en politique et en économie. Cette formidable carence a conduit à des erreurs de diagnostic, de prévention, ainsi qu'à des décisions aberrantes. J'ajoute que l'obses-

sion de la rentabilité chez nos dominants et dirigeants a conduit à des économies coupables comme pour les hôpitaux et l'abandon de la production de masques en France. A mon avis, les carences dans le mode de pensée, jointes à la domination incontestable d'une soif effrénée de profit, sont responsables d'innombrables désastres humains dont ceux survenus depuis février 2020.

Nous avons une vision unitaire de la science. Or, les débats épidémiologiques et les controverses thérapeutiques se multiplient en son sein. La science biomédicale est-elle devenue un nouveau champ de bataille ?

Il est plus que légitime que la science soit convoquée par le pouvoir pour lutter contre l'épidémie. Or, les citoyens, d'abord rassurés, surtout à l'occasion du remède du professeur Raouf, découvrent ensuite des avis différents et même contraires. Des citoyens mieux informés découvrent que certains grands scientifiques ont des relations d'intérêt avec l'industrie pharmaceutique dont les lobbys sont puissants auprès des ministères et des médias, capables d'inspirer des campagnes pour ridiculiser les idées non conformes.

Souvenons-nous du professeur Montagnier qui, contre pontifes et mandarins de la science, fut, avec quelques autres, le découvreur du VIH, le virus du sida. C'est l'occasion de comprendre que la science n'est pas un répertoire de vérités absolues (à la différence de la religion) mais que ses théories sont biodégradables sous l'effet de découvertes nouvelles. Les théories admises tendent à devenir dogmatiques dans les sommets académiques, et ce sont des déviants, de Pasteur à Einstein en passant par Darwin, et Crick et Watson, les découvreurs de la double hélice de l'ADN, qui font progresser les sciences. C'est que les controverses, loin d'être anomalies, sont nécessaires à ce progrès. Une fois de plus, dans l'inconnu, tout progresse par essais et erreurs ainsi que par innovations déviantes d'abord incomprises et rejetées. Telle est l'aventure thérapeutique contre les virus. Des remèdes peuvent apparaître là où on ne les attendait pas.

La science est ravagée par l'hyperspécialisation, qui est la fermeture et la compartimentation des savoirs spécialisés au lieu d'être leur communication. Et ce sont surtout des chercheurs indépendants qui ont établi dès le début de l'épidémie une coopération qui maintenant s'élargit entre infectiologues et médecins de la planète. La science vit de communications, toute censure la bloque. Aussi nous devons voir les grandeurs de la science contemporaine en même temps que ses faiblesses.

Dans quelle mesure peut-on tirer parti de la crise ?

Dans mon essai *Sur la crise* (Flammarion), j'ai tenté de montrer qu'une crise, au-delà de la déstabilisation et de l'incer-

titude qu'elle apporte, se manifeste par la défaillance des régulations d'un système qui, pour maintenir sa stabilité, inhibe ou refuse les déviations (feed-back négatif). Cessant d'être refoulées, ces déviations (feed-back positif) deviennent des tendances actives qui, si elles se développent, menacent de plus en plus de dérégler et de bloquer le système en crise. Dans les systèmes vivants et surtout sociaux, le développement vainqueur des déviations devient tendance va conduire à des transformations, régressives ou progressives, voire à une révolution.

La crise dans une société suscite deux processus contradictoires. Le premier stimule l'imagination et la créativité dans la recherche de solutions nouvelles. Le second est soit la recherche du retour à une stabilité passée, soit l'adhésion à un salut providentiel, ainsi que la dénonciation ou l'immolation d'un coupable. Ce coupable peut avoir fait les erreurs qui ont provoqué la crise, ou il peut être un coupable imaginaire, bouc émissaire qui doit être éliminé. Effectivement, des idées déviantes et marginalisées se répandent pêle-mêle : retour à la souveraineté, Etat-providence, défense des services publics contre privatisations, relocalisations, démondialisation, anti-neolibéralisme, nécessité d'une nouvelle politique. Des personnalités et des idéologies sont désignées comme coupables. Et nous voyons aussi, dans la carence des pouvoirs publics, un foisonnement d'imaginaires solidaires : production alternative au manque de masques par entreprise reconvertie ou confection artisanale, regroupement de producteurs locaux, livraisons gratuites à domicile, entraide mutuelle entre voisins, repas gratuits aux sans-abri, garde des enfants ; de plus, le confinement stimule les capacités auto-organisatrices pour remédier par lecture, musique, films à la perte de liberté de déplacement. Ainsi, autonomie et inventivité sont stimulées par la crise.

Assiste-t-on à une véritable prise de conscience de l'ère planétaire ?

J'espère que l'exceptionnelle et mortifère épidémie que nous vivons nous donnera la conscience non seulement que nous sommes emportés à l'intérieur de l'incroyable aventure de l'humanité, mais aussi que nous vivons dans un monde à la fois incertain et tragique. La conviction que la libre concurrence et la croissance économiques sont panacées sociales escamote la tragédie de l'histoire humaine que cette conviction aggrave. La folie euphorique du transhumanisme porte au paroxysme le mythe de la maîtrise par l'homme non seulement de la nature, mais aussi de son destin, en présidant que l'homme accèdera à l'immortalité et contrôlerait tout par l'intelligence artificielle. Or, nous sommes des joueurs/joués, des possédants/possédés,

« LA RÉVÉLATION FOUROYANTE DES BOULEVERSEMENTS QUE NOUS SUBISSONS EST QUE TOUT CE QUI SEMBLAIT SÉPARÉ EST RELIÉ »



A Montpellier, en janvier 2019.
OLIVIER METZGER POUR "LE MONDE"

des puissants/débiles. Si nous pouvons retarder la mort par vieillissement, nous ne pourrions jamais éliminer les accidents mortels où nos corps seront écrabouillés, nous ne pourrions jamais nous défaire des bactéries et des virus qui sans cesse s'automodifient pour résister aux remèdes, antibiotiques, antiviraux, vaccins.

La pandémie n'a-t-elle pas accentué le repli domestique et la fermeture géopolitique ?

L'épidémie mondiale du virus a déclenché et, chez nous, aggravé terriblement une crise sanitaire qui a provoqué des confinements asphyxiant l'économie, transformant un mode de vie extraverti sur l'extérieur à une introversion sur le foyer, et mettant en crise violente la mondialisation. Cette dernière avait créé une interdépendance mais sans que cette interdépendance soit accompagnée de solidarité. Pire, elle avait suscité, en réaction, des confinements ethniques, nationaux, religieux qui se sont aggravés dans les premières décennies de ce siècle.

Dès lors, faute d'institutions internationales et même européennes capables de réagir avec une solidarité d'action, les Etats nationaux se sont repliés sur eux-mêmes. La République tchèque a même volé au passage des masques destinés à l'Italie, et les Etats-Unis ont pu détourner pour eux un stock de masques chinois initialement destinés à la France. La crise sanitaire a donc déclenché un engrenage de crises qui se sont concaténées. Cette polycrise ou mégacrise s'étend de l'essentiel au politique en passant par l'économie, de l'individuel au planétaire en

passant par familles, régions, Etats. En somme, un minuscule virus dans une ville ignorée de Chine a déclenché le bouleversement d'un monde.

Quels sont les contours de cette déflagration mondiale ?

En tant que crise planétaire, elle met en relief la communauté de destin de tous les humains en lien inséparable avec le destin bio-écologique de la planète Terre; elle met simultanément en intensité la crise de l'humanité qui n'arrive pas à se constituer en humanité. En tant que crise économique, elle secoue tous les dogmes gouvernant l'économie et elle menace de s'aggraver en chaos et pénuries dans notre avenir. En tant que crise nationale, elle révèle les carences d'une politique ayant favorisé le capital au détriment du travail, et sacrifié prévention et précaution pour accroître la rentabilité et la compétitivité. En tant que crise sociale, elle met en lumière crue les inégalités entre ceux qui vivent dans de petits logements peuplés d'enfants et parents, et ceux qui ont pu fuir pour leur résidence secondaire au vert.

En tant que crise civilisationnelle, elle nous pousse à percevoir les carences en solidarité et l'intoxication consumériste qu'a développées notre civilisation, et nous demande de réfléchir pour une politique de civilisation (*Une politique de civilisation*, avec Sami Nair, Arléa 1997). En tant que crise intellectuelle, elle devrait nous révéler l'énorme trou noir dans notre intelligence, qui nous rend invisibles les évidentes complexités du réel.

En tant que crise existentielle, elle nous pousse à nous interroger sur notre mode de vie, sur nos vrais besoins, nos vraies

aspirations masquées dans les aliénations de la vie quotidienne, faire la différence entre le divertissement pascalien qui nous détourne de nos vérités et le bonheur que nous trouvons à la lecture, l'écoute ou la vision des chefs-d'œuvre qui nous font regarder en face notre destin humain. Et surtout, elle devrait ouvrir nos esprits depuis longtemps confinés sur l'immédiat, le secondaire et le frivole, sur l'essentiel: l'amour et l'amitié pour notre épanouissement individuel, la communauté et la solidarité de nos «je» dans des «nous», le destin de l'humanité dont chacun de nous est une particule. En somme, le confinement physique devrait favoriser le déconfinement des esprits.

Qu'est-ce que le confinement ? Et comment le vivez-vous ?

L'expérience du confinement domiciliaire durable imposé à une nation est une expérience inouïe. Le confinement du ghetto de Varsovie permettait à ses habitants d'y circuler. Mais le confinement du ghetto préparait la mort et notre confinement est une défense de la vie. Je l'ai supporté dans des conditions privilégiées, appartement rez-de-chaussée avec jardin où j'ai pu au soleil me réjouir de l'arrivée du printemps, très protégé par Sabah, mon épouse, doté d'aimables voisins faisant nos courses, communiquant avec mes proches, mes aimés, mes amis, sollicité par presse, radio ou télévision pour donner mon diagnostic, ce que j'ai pu faire par Skype. Mais je sais que, dès le début, les trop nombreux en logement exigü supportent mal le surpeuplement, que les solitaires et surtout les sans-abri sont des victimes du confinement.

Quels peuvent être les effets d'un confinement prolongé ?

Je sais qu'un confinement durable sera de plus en plus vécu comme un empêchement. Les vidéos ne peuvent durablement remplacer la sortie au cinéma, les tablettes ne peuvent remplacer durablement les visites au libraire. Les Skype et Zoom ne donnent pas le contact charnel, le tintement du verre qu'on trinque. La nourriture domestique, même excellente, ne supprime pas le désir de restaurant. Les films documentaires ne supprimeront pas l'envie d'aller sur place voir paysages, villes et musées, ils ne m'enlèveront pas le désir de retrouver l'Italie et l'Espagne. La réduction à l'indispensable donne aussi la soif du superflu. J'espère que l'expérience du confinement modèrera la bougeotte compulsive, l'évasion à Bangkok pour ramener des souvenirs à raconter aux amis, j'espère qu'il contribuera à diminuer le consumérisme c'est-à-dire l'intoxication consummatrice et l'obéissance à l'incitation publicitaire, au profit d'aliments sains et savoureux, de produits durables et non jetables. Mais il faudra d'autres incitations et de nouvelles prises de conscience pour qu'une révolution s'opère dans ce domaine. Toutefois, il y a espoir que la lente évolution commencée s'accélère.

Que sera, selon vous, ce que l'on appelle « le monde d'après » ?

Tout d'abord que garderons-nous, nous citoyens, que garderont les pouvoirs publics de l'expérience du confinement ? Une partie seulement ? Tout sera-t-il oublié, chloroformé ou folklorisé ? Ce qui semble très probable est que la propagation du numérique, amplifiée par le confinement (télétravail, téléconférences, Skype, usages intensifs d'Internet), continuera avec ses aspects à la fois négatifs et positifs qu'il n'est pas du propos de cette interview d'exposer. Venons-en à l'essentiel. La sortie du confinement sera-t-elle commencement de sortie de la mégacrise ou son aggravation ? Boom ou dépression ? Enorme crise économique ? Crise alimentaire mondiale ? Poursuite de la mondialisation ou repli autarcique ?

Quel sera l'avenir de la mondialisation ? Le néolibéralisme ébranlé reprendra-t-il les commandes ? Les nations géantes s'opposent-elles plus que par le passé ? Les conflits armés, plus ou moins atténués par la crise, s'exaspèrent-ils ? Y aura-t-il un élan international salvateur de

coopération ? Y aura-t-il quelque progrès politique, économique, social, comme il y en eut peu après la seconde guerre mondiale ? Est-ce que se prolongera et s'intensifiera le réveil de solidarité provoqué pendant le confinement, non seulement pour les médecins et infirmières, mais aussi pour les derniers de cordée, éboueurs, manutentionnaires, livreurs, caissières, sans qui nous n'aurions pu survivre alors que nous avons pu nous passer de Medef et de CAC 40 ? Les pratiques solidaires innombrables et dispersées d'avant épidémie s'en trouveront-elles amplifiées ? Les déconfinés reprendront-ils le cycle chronométré, accéléré, égoïste, consumériste ? Ou bien y aura-t-il un nouvel essor de vie conviviale et aimante vers une civilisation où se déploie la poésie de la vie, où le «je» s'épanouit dans un «nous» ?

On ne peut savoir si, après confinement, les conduites et idées novatrices vont prendre leur essor, voire révolutionner politique et économie, ou si l'ordre ébranlé se rétablira. Nous pouvons craindre fortement la régression généralisée qui s'effectuait déjà au cours des vingt premières années de ce siècle (crise de la démocratie, corruption et démagogie triomphantes, régimes néo-autoritaires, poussées nationalistes, xénophobes, racistes). Toutes ces régressions (et au mieux stagnations) sont probables tant que n'apparaîtra la nouvelle voie politique-écologique-économique-sociale guidée par un humanisme régénéré. Celle-ci multiplierait les vraies réformes, qui ne sont pas des réductions budgétaires, mais qui sont des réformes de civilisation, de société, liées à des réformes de vie. Elle associerait (comme je l'ai indiqué dans *La Voie*) les termes contradictoires : «mondialisation» (pour tout ce qui est coopération) et «démondialisation» (pour établir une autonomie vivrière sanitaire et sauver les territoires de la désertification) ; «croissance» (de l'économie des besoins essentiels, du durable, de l'agriculture fermière ou bio) et «décroissance» (de l'économie du frivole, de l'illusoire, du jetable) ; «développement» (de tout ce qui produit bien-être, santé, liberté) et «enveloppement» (dans les solidarités communautaires).

Vous connaissez les questions kantiennees - Que puis-je savoir ? Que dois-je faire ? Que m'est-il permis d'espérer ? Qu'est-ce que l'homme ? -, qui ont été et demeurent celles de votre vie. Quelle attitude éthique doit-on adopter devant l'imprévu ?

L'après-épidémie sera une aventure incertaine où se développeront les forces du pire et celles du meilleur, ces dernières étant encore faibles et dispersées. Sachons enfin que le pire n'est pas sûr, que l'improbable peut advenir, et que, dans le titanique et inextinguible combat entre les ennemis inséparables que sont Eros et Thanatos, il est sain et tonique de prendre le parti d'Eros.

Votre mère, Luna, a elle-même été atteinte de la grippe espagnole. Et le traumatisme prénatal qui ouvre votre premier livre tend à montrer qu'il vous a donné une force de vie, une extraordinaire capacité de résister à la mort. Sentez-vous toujours cet élan vital au cœur même de cette crise mondiale ?

La grippe espagnole a donné à ma mère une lésion au cœur et la consigne médicale de ne pas faire d'enfants. Elle a tenté deux avortements, le second a échoué, mais l'enfant est né quasi mort asphyxié, étranglé par le cordon ombilical. J'ai peut-être acquis in utero des forces de résistance qui me sont restées toute ma vie, mais je n'ai pu survivre qu'avec l'aide d'autrui, le gynécologue qui m'a giflé une demi-heure avant que je pousse mon premier cri, ensuite la chance pendant la Résistance, l'hôpital (hépatite, tuberculose), Sabah, ma compagne et épouse. Il est vrai que «l'élan vital» ne m'a pas quitté, il s'est même accru pendant la crise mondiale. Toute crise me stimule, et celle-là, énorme, me stimule énormément.

PROPOS RECUEILLIS PAR
NICOLAS TRUONG

AVEU

« La seule chose qui va intéresser les médias, ce sont les gens de la majorité qui vont voter contre. Le but, ce n'était pas de fracturer la majorité. »

Cédric O, secrétaire d'État, à propos du débat sans vote au Parlement sur le traçage numérique.

VISITE PARLEMENTAIRE EMPÊCHÉE

Le député FI du Nord Ugo Bernalicis a déposé un référé-liberté devant le tribunal administratif de Lille après s'être vu refuser la visite d'une prison alors que cette prérogative des parlementaires est garantie par la Constitution. Le jugement est attendu ce vendredi.

Politique & Citoyenneté

COLLECTIVITÉS

En première ligne, les élus locaux demandent le soutien de l'État

Elles doivent compenser les manquements du gouvernement et portent à bout de bras le tissu économique et social. Mais si l'heure n'est pas encore aux comptes, le gouffre sera béant et les collectivités locales ont besoin de moyens.

Qui a dit qu'il n'y avait « pas d'argent magique » ? Emmanuel Macron, certes, en 2018, en guise de réponse à une soignante qui demandait des moyens pour l'hôpital public.

Mais, plus près de nous, le 27 mars, un autre membre du gouvernement a cru bon d'employer la formule : il s'agit du ministre des Collectivités territoriales, Sébastien Lecornu, en réponse aux inquiétudes grandissantes des élus locaux. Une provocation qui a entraîné une levée de boucliers, alors que les conséquences de l'épidémie de coronavirus sont profondes pour les collectivités locales. « Pour l'instant, la France tient grâce à elles », témoigne André Laignel, maire d'Issoudun, vice-président de l'Association des maires de France (AMF) et président du Comité des finances locales. Depuis, le ministre a dû rétro-pédaler, assurant devant les sénateurs que « la puissance publique soutiendra les collectivités coûte que coûte », et que la fameuse dotation générale de fonctionnement (DGF) ne serait pas revue à la baisse l'année prochaine. Mais cette demi-mesure - provisoire - ne saurait rassurer les élus, inquiets des répercussions de la crise sanitaire, économique et sociale.

Protéger la population

Malgré les discours, certains actes du gouvernement ont rappelé à quel point le fossé reste profond entre l'État et les collectivités. Ces dernières, et notamment les régions, ont dû pallier l'impéritie gouvernementale dans la fourniture des masques. Au total, plus de 65 millions ont été commandés par les 18 régions françaises, après que l'État les y a autorisées par décret le 21 mars. Mais certaines livraisons ont été réquisitionnées par la préfecture, comme celle prévue pour la Bourgogne-Franche-Comté, ce qui a déclenché l'ire de sa présidente, la socialiste Marie-Guite Dufay. Une situation qui ne se reproduira plus, selon Christophe Castaner, qui reconnaît une « méthode mauvaise et inopportune ». Reste que ce cas, non isolé, met en lumière des dissensions entre collectivités et État qui ne datent pas d'hier mais sont mises sous le boisseau. Communes, départements et régions passent outre. L'urgence, c'est de distribuer des masques, comme en témoigne le maire



Sur le terrain, les élus jouent leur rôle, comme ici, à Montreuil en Seine-Saint-Denis, où la mairie a mis en place une distribution quotidienne de repas préparés par une association locale. Rose Lecat/Hans Lucas

communiste de Vierzon (Cher), Nicolas Sansu : « On s'est transformé en acheteur demi-gros. Même le tissu manque, c'est invraisemblable. J'ai dû en acheter à un commerçant du marché de la ville. »

Car, sur le terrain, ces polémiques demeurent secondaires : les élus locaux ont fait part de leur engagement aux côtés de l'État dans cette lutte sanitaire. « La priorité est de protéger les populations », rappelle Cédric Szabo, le directeur général de l'Association des maires ruraux de France, qui ajoute que « le moment n'est pas à la comptabilité des dépenses pour lutter contre le coronavirus ». Nicolas Sansu détaille les mesures mises en place, le « centre

« IL EST CERTAIN QU'IL FAUDRA REGARDER L'IMPACT SUR LES FINANCES DES COLLECTIVITÉS. »
JACQUELINE GOURAULT
MINISTRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Covid dès les premiers jours dans une salle municipale », la logistique pour « accompagner les aides à domicile », le recensement des « gamins qui ont un quotient familial bas et qui ne mangent peut-être plus à leur faim parce qu'on ne fait plus de cantine ». André Laignel rappelle le rôle primordial des CCAS (centres communaux d'action sociale) et des services publics locaux. Mais il est

inquiet : les ressources vont s'effondrer... et les dépenses explosent. D'autant plus que le gouvernement a promis une prime de 1000 euros pour les fonctionnaires ayant continué à exercer leur mission durant le confinement, y compris les territoriaux :

pour l'instant, ce sont les collectivités qui doivent assumer cette promesse.

Une équation financière impossible

Ce contexte a remis en cause la contractualisation des dépenses de fonctionnement entre collectivités et État, le fameux « pacte de Cahors ». La ministre de la Cohésion des territoires, Jacqueline Gourault, l'a confirmé, reconnaissant que « cette crise engagera des dépenses supplémentaires et des recettes minorées ». Les élus s'attendent à une chute des rentrées fiscales : TVA régionale, fiscalité basée sur les entreprises (CVAE, CFE), ou bien, pour les départements, les droits de mutation immobiliers. Le risque d'effondrement du commerce de proximité, déjà mal en point, est une source d'inquiétude supplémentaire. « Le pacte de Cahors est... »



●●● En première ligne, les élus locaux demandent le soutien de l'État

caduc, mais on a besoin de contrats entre État et collectivités, notamment le pacte action cœur de ville, dont l'objectif est précisément de revitaliser les centres-villes», ajoute André Laignel. Dans ce contexte, la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % des ménages les plus aisés est aussi remise en question. Au total, quel sera le montant de la facture ? « C'est difficile à dire, on peine à se projeter », répond Nicolas Sansu. Même son de cloche chez André Laignel : « Chacun est en train de chiffrer, mais les conséquences ne sont pas les mêmes pour les communes qui n'ont pas de services publics payants », allusion aux « villes moyennes qui ont fermé cantines, piscines, etc., tout en devant payer le personnel ». Du côté des régions, qui ont déjà mis plus de 1 milliard d'euros pour le soutien et la relance économique, l'addition sera salée. L'économiste Jean Pisani-Ferry, ancien conseiller d'Emmanuel Macron, estime le coût à « une trentaine de milliards d'euros ».

Face à cette crise, élus locaux de tous bords demandent donc au gouvernement un soutien massif, à l'instar de celui mis en place par l'État pour le secteur économique. D'autant que les collectivités sont tenues de présenter des budgets à l'équilibre. L'AMF indique ainsi, à la suite de l'annonce d'un début de déconfinement à partir du 11 mai, que « les efforts faits par les maires, depuis le début de la crise sanitaire, impliquent qu'ils disposent des moyens juridiques et financiers pour faire face à leurs responsabilités ». Pour André Laignel, les collectivités « ont besoin d'un plan Marshall pour tenir le choc, sur les dépenses de fonctionnement d'abord, puis d'un plan de relance pour les besoins d'investissement », sachant que les collectivités réalisent 58 % de la commande publique. Dans une lettre publique au premier ministre, la maire PCF de Vénissieux (Rhône), Michèle Picard, l'interpelle sur la nécessité d'un « plan de soutien aux collectivités, associations et à l'économie sociale et solidaire ». C'est aussi ce qu'a demandé le Sénat, via la délégation aux collectivités, lors d'une audition de Sébastien Lecornu. La balle est dans le camp de l'exécutif. ●

BENJAMIN KÖNIG

« La solidarité est assurée avec les plus démunis »

Dans le Val-de-Marne, des aides exceptionnelles ont été mises en place, et 1,5 million de masques ont été commandés. Entretien avec Christian Favier, président (PCF) du conseil départemental.

Comment le département fait-il face à l'urgence sociale liée au coronavirus ?

CHRISTIAN FAVIER Nous avons d'emblée versé des subventions exceptionnelles aux grandes associations caritatives comme le Secours catholique et le Secours populaire, afin de leur permettre de poursuivre leurs actions. Le département leur a également acheminé des tonnes de denrées alimentaires qui sont distribuées dans les quartiers. Nous avons mis en place une aide de 50 euros par enfant pour les familles qui bénéficiaient de tarifs sociaux pour la cantine et font face à une hausse de leurs dépenses. Cette aide vaut pour l'ensemble des mineurs. Elle a été doublée pour les familles à l'hôtel, qui souvent ne peuvent pas cuisiner. J'ai enfin écrit au premier ministre pour que des aides soient prises en direction des locataires en difficultés financières. Avec le bailleur social du département, nous avons décidé de ne prendre aucune procédure en cas d'impayés, et d'étudier des modalités d'étalement, voire d'abandons de créance au cas par cas.

Des mesures sanitaires ont-elles été prises ?

CHRISTIAN FAVIER Nous avons commandé 1,5 million de masques lavables et réutilisables auprès d'une entreprise française. Notre objectif est que chaque Val-de-Marnais puisse sans discrimination porter un masque s'il le souhaite, pour se protéger et protéger les autres. La première livrai-

son arrivera fin avril et nous allons définir avec les maires la méthode de distribution la plus efficace. Nous avons déjà distribué plus de 200 000 masques auprès de 120 structures et à destination des 600 agents du département présents sur le terrain. Nous avons aussi commandé 450 000 masques FFP2 ou chirurgicaux. Enfin, 100 000 masques ont été fournis par la région et 50 000 vont nous être adressés par une province du Vietnam avec laquelle nous sommes en coopération décentralisée depuis vingt ans. Ce geste nous touche particulièrement.

Quels sont les agents sur le terrain ?

CHRISTIAN FAVIER Il y a les services d'aide à domicile pour les personnes âgées, les agents des foyers de personnes handicapées et des résidences pour le troisième âge, les éducateurs de nos sept foyers de l'enfance, mais aussi des vingt-deux centres de protection maternelle et infantile encore ouverts. Il fallait maintenir l'activité pour assurer les vaccinations des nouveau-nés, les suivis de grossesse et les consultations pédiatriques. Il y en a près de 200 par jour. Et nos assistantes sociales sont présentes dans six espaces départementaux de solidarité, pour un important travail sur l'accès aux droits et aux fonds de solidarité pour les familles les plus démunies. Nous assurons aussi nos missions de voirie et d'assainissement et avons 2500 agents en télétravail.

Comment se déroule le versement des prestations sociales ?

CHRISTIAN FAVIER Elles sont faites par virement en général. Mais, pour les personnes qui n'ont pas de compte bancaire, une régie spécifique réalise des versements en numéraire, de façon très sécurisée. C'est une

responsabilité très importante du département, qui doit remplir son rôle et tenir ses engagements. Une autre de nos priorités a été d'honorer immédiatement toutes les factures que nous avons en cours avec des prestataires. Des sommes considérables ont été versées, pour ne pas affaiblir davantage la trésorerie des entreprises à l'arrêt. Pour la vie associative, menacée, nous avons anticipé les versements de subventions pour toutes les associations avec lesquelles nous avons des conventions.

Les collèges relèvent des départements. Comment favoriser l'enseignement à domicile et aider les familles ?

CHRISTIAN FAVIER Nous avons une particularité dans le Val-de-Marne, depuis près de dix ans, car nous équipons tous les élèves des collèges en ordinateur portable, dès qu'ils arrivent en sixième. Les professeurs en bénéficient aussi. Cela facilite la mise en place de programmes de télé-enseignement, chaque enfant ayant son propre ordinateur, tout en contribuant à lutter contre la fracture numérique. Mais, dans la période, il faut aussi relever le défi de la maintenance technique à chaque fois qu'un ordinateur est en panne. Cela demande précaution et organisation. Avec la réduction de l'activité de La Poste, il a fallu se réadapter complètement pour que tous les collégiens puissent suivre les cours.

Comment fonctionne l'institution sur le plan démocratique ?

CHRISTIAN FAVIER Il y a des réunions avec la direction générale. Et nous avons réuni physiquement la commission permanente, pour l'essentiel avec les présidents de groupe. La prochaine, fixée au 20 avril, sera plus large, via vidéoconférence, avec un dispositif permettant de voter. Nous continuons nos séances, avec des délégations de pouvoir et des débats. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
AURÉLIEN SOUCHEYRE



Christian Favier
Président PCF
du conseil
départemental
du Val-de-
Marne

Relance économique: le New Deal des régions

Les conseils régionaux ont présenté leurs propres pistes de relance économique à l'État, dans le cadre de l'après-coronavirus.

Dans le communiqué présentant leurs premiers axes de réflexion, le 6 avril, les régions de France n'ont pas peur des mots en proposant un « New Deal industriel et environnemental ». Elles articulent ce plan en trois axes. Le premier consiste en un « contrat de relance à effet immédiat », passé entre les collectivités et l'État. Il concerne les projets ralentis ou à l'arrêt, les investissements dans la santé, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, l'activité touristique, associative, et l'économie sociale et solidaire. Le deuxième axe passe par une « nouvelle politique industrielle », dans le cadre d'un « New Deal environnemental ». Cette politique, qui se veut compatible avec un mode de développement plus durable, ferait l'objet d'une contractualisation et d'une planification avec l'État. En troisième axe, les régions veulent s'appuyer sur des « processus et des outils nouveaux, avec des pro-

cédures allégées, pour disposer de moyens financiers massifs dans un contexte de forte tension budgétaire ». En attendant de sortir de la crise sanitaire elle-même, elles ont déjà été mises à contribution dès le 17 mars, en alimentant à hauteur de 250 millions d'euros le Fonds national de solidarité.

La crise actuelle demande des moyens inédits, banques et assurances doivent prendre leur part

Pour la relance, la région Occitanie a déjà commencé à se projeter et à affirmer le sens politique qu'elle devra prendre. « Il nous faut préparer les entreprises à redémarrer, cultiver notre autonomie alimentaire et travailler à un plan de relocalisation de certaines industries en Occitanie, notamment dans le domaine de la santé ou de l'énergie », explique la présidente de la région, Carole Delga. Et si elle rappelle que « depuis des années, la mondialisation tourne dans le vide », « enrichissant quelques-uns, mais appauvrissant de plus en plus de territoires et donc de populations », il ne s'agit pas non plus de « fermer les frontières ». « Mais, bien au contraire, de retrouver un État stratégique, avec des

régions fortes à ses côtés, tout le contraire de la recentralisation en cours depuis trois ans », tacle également la socialiste.

Il reste que, à l'image de la crise du coronavirus, un tel plan de relance économique sera inédit pour les régions... et demandera des moyens financiers tout aussi inédits. « J'ai entendu depuis de nombreuses années des critiques sur les économies à faire par les collectivités locales », poursuit Carole Delga. « On leur a même imposé un contrat financier que j'avais refusé de signer à l'époque. Il a sauté voilà vingt jours. Si cette crise pouvait permettre à certains de voir des visages au lieu de statistiques, je crois que ce serait salutaire pour notre pays », espère-t-elle. Comment se donner les moyens ? « C'est aussi contraindre le secteur des banques ou des assurances à prendre leurs responsabilités », répond Carole Delga, en rappelant le précédent de la crise de 2008. Dans le plan d'urgence de sa région, la présidente a fait inscrire que les entreprises qui accorderont des dividendes à leurs actionnaires ne seront pas aidées. ●

DIEGO CHAUVET

PROTECTION DE L'ENFANCE

«J'ai l'impression de les abandonner au pire moment»

Par
HALA KODMANI,
ANAÏS MORAN
et **MARIE PIQUEMAL**
Dessin **CAT O'NEIL**

«Plus les jours passent, plus les enfants sont en danger.» Sonya (1), éducatrice spécialisée dans l'Essonne pour l'Aide sociale à l'enfance (Ase), trépigne d'impuissance et d'inquiétude. D'ordinaire, elle suit à la semelle des familles aux histoires compliquées, souvent sur le fil : les enfants restent chez leurs parents, mais avec des mesures d'accompagnement imposées par le juge, pour les protéger. L'étape avant un placement, souvent. «Avec le confinement, tout s'est arrêté brutalement. Je ne peux plus aller les voir, seulement les appeler, raconte Sonya, catastrophée. Comme si personne n'avait pensé un instant à ces enfants. Comme s'ils étaient invisibles, et notre travail avec.» Elle pense à cette famille de cinq, confinée dans une chambre d'hôtel de 10 m², sans ressources, ni possibilité de se faire à manger. A cet enfant, laissé chez sa mère fragile, elle-même suivie pour des troubles psychiatriques mais dont la prise en charge s'est arrêtée net avec le confinement. Le petit de 6 ans se retrouve en permanence au cœur des cris, des disputes, de la violence parfois. «Et moi, je suis loin, en télétravail. A essayer d'evaluer la situation à distance, à soutenir comme je peux. Chaque jour qui passe, j'ai peur.» La semaine dernière, Sonya nous renvoie un message : «Les familles commencent à exploser. Les forces de l'ordre ont dû intervenir plusieurs fois. Et toujours pas d'autorisation d'aller sur le terrain. J'ai le sentiment de les abandonner au moment où ils en ont le plus besoin.»

Lyes Louffok a la rage. Membre de la commission nationale de la protection de l'enfance, il est lui-même un ancien enfant placé. Depuis plusieurs années, il se bagarre pour que la situation des enfants de l'ASE (qu'ils soient encore chez leurs parents, en foyer ou dans des familles d'accueil) soit mieux connue et mieux prise en charge par les pouvoirs publics. Le soir où le président Macron a décrété le confinement, Lyes Louffok a tout de suite compris : «Personne n'a pensé aux enfants de l'ASE. Pour eux, c'est donc

A l'ASE, les professionnels s'inquiètent des conséquences du confinement pour les enfants en foyer, dans une famille d'accueil ou avec leurs parents. Les mesures du gouvernement se mettent en place lentement, avec des disparités régionales.

la roulette russe... Entre ceux qui n'ont pas de chance, et ceux qui en ont encore moins.»

«SITUATIONS D'URGENCE»

De fait, les choses se sont organisées dans le désordre, un peu n'importe comment parfois, avec d'énormes disparités selon les départements, et même d'un foyer à l'autre. «Plusieurs foyers ont fermé, les enfants ont été envoyés à la vache dans des familles d'accueil, parfois en surnombre. Ailleurs, ils ont été renvoyés chez leurs parents qui n'en ont pourtant plus la garde car potentiellement dangereux. Sans décision du juge», raconte-t-il. Il a devant les yeux des centaines de récits, reçus en quelques jours en réponse à son appel à témoignages. «Cette crise ne fait que mettre en lumière ce qui ne marche pas depuis des années : l'abandon total par l'Etat de l'Aide sociale à l'enfance. Cela saute aux yeux en situation de crise majeure comme aujourd'hui.» Il s'énervait : «Il va y avoir des drames. Des enfants vont mourir sous les coups de leurs parents, car on n'aura pas été capable de les protéger. C'est un choix politique.»

Adrien Taquet, secrétaire d'Etat à la Protection de l'enfance, résume en bloc : «Non, personne n'a été oublié. La problématique de ces enfants a été prise en compte dès le début par le gouvernement.» Pour preuve, avance-t-il, dès la deuxième semaine du confinement, les personnels de la protection de l'enfance ont été autorisés à faire garder leurs enfants dans les écoles pour aller travailler, comme les soignants. Adrien Taquet concède tout au plus

qu'il a fallu «quelques jours pour que l'organisation se mette en place» à l'annonce du confinement : «Nous avons énoncé des lignes directrices à l'adresse des départements dès le 24 mars». La semaine dernière, 60% des visites à domicile des éducateurs dans les familles suivies par les services sociaux étaient toujours suspendues. «On progresse, c'était 75% il y a quinze jours, positive le secrétaire d'Etat. C'est ma priorité absolue, tout faire pour que les visites reprennent partout.»

Il y a urgence. «Avant le confinement, je suivais une dizaine d'enfants, de 5 à 12 ans, victimes de maltraitances familiales. Je suis aujourd'hui sans nouvelle d'eux, se désolait Laure, psychologue clinicienne dans le Val-d'Oise, spécialisée dans le développement de l'enfant. Tout s'est arrêté. Les consultations bien sûr, mais aussi toutes les mesures de protection.» Son cabinet est à côté du tribunal de Pontoise, fermé jusqu'à nouvel ordre. Plus possible de faire de signalement aux services sociaux, ni de communiquer «d'information préoccupante», l'étape avant le signalement. «Il reste deux éducateurs pour gérer tout le département alors qu'ils sont dix fois plus habituellement et que, forcément, les risques sont plus grands avec le confinement.» Dans un autre tribunal de la région parisienne, une juge des enfants raconte s'être rendue en douce au palais, enfreignant l'ordre de rester chez elle, «pour traiter les urgences».

Dans le Maine-et-Loire, tous les acteurs de la protection de l'enfance continuent tant bien que mal d'assurer leur mission. Bertrand Raim-

beau, éducateur spécialisé à Angers : «Ces circonstances exacerbent les difficultés déjà présentes dans les familles. J'aurais tendance à dire que les situations d'urgence se multiplient. Il faut être ultra-vigilant, notre suivi est encore plus important qu'avant.» Ces dernières semaines l'ont rincé, il appelle au domicile de chaque enfant une fois par semaine, soit 21 tentatives d'entretiens téléphoniques hebdomadaires, pour essayer d'appréhender les urgences. Avec les limites de l'exercice : «C'est compliqué de bien saisir les problématiques juste au son des voix, surtout avec les familles que l'on suit depuis peu.»

D'autant que «certains parents ne répondent plus au téléphone, ou disent juste "Oui tout va très bien, bonne journée" et nous racrochés au nez», relate Fanny Villemin, responsable du service prévention enfance de la Meuse. «Il y a des parents qui refusent d'ouvrir aux techniciens d'intervention sociale et familiale sous le prétexte du confinement et de la peur d'être contaminé. Alors forcément, on perd un peu la main sur la visibilité des situations», ajoute-t-elle. Dans son équipe, les choses semblent pourtant mieux organisées qu'ailleurs. «Depuis le début, nous continuons à réceptionner des informations préoccupantes en les priorisant. Et nous avons anticipé des placements en urgence pour les familles les plus fragiles.» En quatrième vitesse, la Meuse a ouvert une structure d'hébergement avec quinze places pour faire face.

«COCOTTE-MINUTE»

Mais dans les foyers aussi, la situation est chaque jour plus tendue. Le personnel est en partie absent : entre les malades du Covid-19, ceux qui ont des symptômes sans pouvoir se faire tester et les salariés considérés à risque, forcés de rester chez eux. Dans les structures, le respect des gestes barrière est quasi impossible. «La direction ne veut pas qu'on porte de masques et de gants, pour ne pas affoler les enfants et ne pas créer la panique», raconte Mikaela, éducatrice dans le Val-de-Marne. «Les structures tournent en mode dégradé», acquiesce Noëlle Pecharail, qui gère plusieurs structures dans le Var. Au-delà du manque de personnel, elle s'inquiète surtout des conséquences du confinement pour les enfants, et par ricochet sur les

équipes. «C'est extrêmement difficile, ils sont très tendus d'être enfermés, il y a la violence à contenir.» Les problèmes d'addiction d'une partie des jeunes, en manque avec le confinement, assombrissent encore le tableau. Adrien Taquet dit mettre en place des programmes de suivi, à distance, mais par endroits, la situation est explosive. L'autre jour, quand Barbara, éducatrice dans un foyer du Pas-de-Calais, a pris son service, les policiers étaient déjà là pour séparer une bagarre entre six jeunes. «Déjà qu'être confiné chez soi, c'est difficile, mais imaginez dans un endroit où vous ne voulez pas être, avec des gens que vous n'aimez pas.





Sans l'échappatoire d'aller au lycée...» Barbara parle aussi de cette galère sans nom de «la classe à la maison». Rire nerveux. «Dans mon foyer, il y a un seul ordinateur pour les éducateurs, qu'on partage pour douze élèves de niveaux très différents, lycée professionnel, filière générale, IME pour ceux qui sont porteurs de handicap... C'est juste ingérable.» Autre souci, les fugues. «Les jeunes craquent et s'enfuient encore plus qu'avant. Quand ils reviennent une semaine après avec de la fièvre, on fait quoi?»

Les familles d'accueil sont confrontées aux mêmes questions. Annick Moine, présidente de la Fédération

nationale des assistants familiaux : «C'est une cocotte-minute qui va exploser.» Avec le confinement, certaines familles se retrouvent en sur-nombre, avec des enfants placés à la dernière minute ou récupérés d'autres assistants familiaux à la santé fragile.

«DÉBROUILLEZ-VOUS»

«Le vrai problème, c'est qu'on nous demande d'être à la fois famille d'accueil, enseignants, infirmiers, psychologues, durant des semaines et des semaines, sans formation ni aide pour tenir le coup. Le message du gouvernement, c'est clairement : "Faites ce que vous pouvez, dé-

brouillez-vous"» S'ajoute à cela la gestion des «parents désespérés». Depuis le début du confinement, les droits de visite sont suspendus dans la plupart des départements. «Les parents ne l'acceptent pas, se mettent dans une colère noire pour voir leurs enfants.» Les rendez-vous vidéo sur Skype ou autre ne remplacent pas tout, notamment pour les tout petits. «Surtout que d'ordinaire, il y a des éducateurs pour jouer le rôle de médiateur entre les parents et l'enfant. Là, ce n'est plus du tout le cas», rappelle Annick Moine «L'après sera très dur. On va récupérer des situations très dégradées», soupire Sonya, dans l'Essonne. Elle

pense aussi à ces enfants hors des radars, qui n'étaient pas encore suivis par les services de l'ASE au moment du confinement. Pour eux, l'école est un refuge, un poste de vie aussi, les enseignants pouvant alerter les services sociaux quand quelque chose ne tourne pas rond. Depuis l'obligation de confinement, le nombre d'appels à SOS Enfance en danger a augmenté de 20%. Adrien Taquet veut y voir le signe d'une vigilance accrue des voisins. Sonya se désespère : «On soigne la précarité sociale. Je ne rêve que d'une chose, pouvoir retravailler.»

(1) Le prénom a été changé.

carnet

SOUVENIRS

Il y a dix-huit ans,

Bernard HALLANT

auteur-compositeur interprète nous quittait le 17 avril 2002. «L'homme en couleur» est toujours dans notre cœur...

www.bernardhallant.com



Vous organisez un colloque, un séminaire, une conférence...

Contactez-nous

Réservations et insertions

la veille de 9h à 11h pour une parution le lendemain

Tarifs : 16,30 € TTC la ligne

Forfait 10 lignes :

153 € TTC pour une parution

15,30 € TTC la ligne suppl.

abonnée et associations : -10%

Tél. 01 87 39 80 00

Vous pouvez nous faire parvenir vos textes par e-mail : carnet-libe@teamedia.fr

Prime : des soignants « sans illusions »

Une mesure financière exceptionnelle a été annoncée, mais les syndicats réclament une revalorisation salariale

La phrase, prononcée par Emmanuel Macron lors de son allocution télévisée aux Français, lundi 13 avril, avait des accents de repentance. « Il nous faudra nous rappeler aussi que notre pays, aujourd'hui, tient tout entier sur des femmes et des hommes que nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal », a déclaré le président de la République, sans citer de professions en particulier.

Mercredi, à l'issue du conseil des ministres, le premier ministre, Edouard Philippe, a annoncé des mesures financières exceptionnelles en faveur des soignants, en première ligne dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, pour 1,3 milliard d'euros au total.

Dans les départements les plus touchés, tous les personnels hospitaliers « qui gèrent la crise » percevront en mai une prime de 1500 euros net. Dans les autres départements, les agents des services ayant accueilli des patients infectés par la maladie la percevront également. Les autres personnels recevront, eux, 500 euros. Tous verront en outre leurs heures supplémentaires majorées de 50 %, selon le ministre de la santé, Olivier Véran, qui a également promis qu'une prime serait « très rapidement » attribuée aux personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad).

« C'est une prime importante, ça peut doubler le salaire d'une aide-soignante ou d'une jeune infirmière. Mais ça va être reçu comme un coup de pouce insultant, on est payés en applaudissements. Il faut arrêter de croire que nous donner des primes, ça règle tout », réagit Anne Gervais, l'une des représentantes du Collectif interhospitaliers (CIH), qui a orchestré en janvier la spectaculaire démission de près de 1200 chefs de service de leurs fonctions d'encadrement. « Ce qu'on demande depuis un an, c'est un plan de revalorisation collective des rémunérations », poursuit-elle, déplorant cette « surdité gouvernementale ».

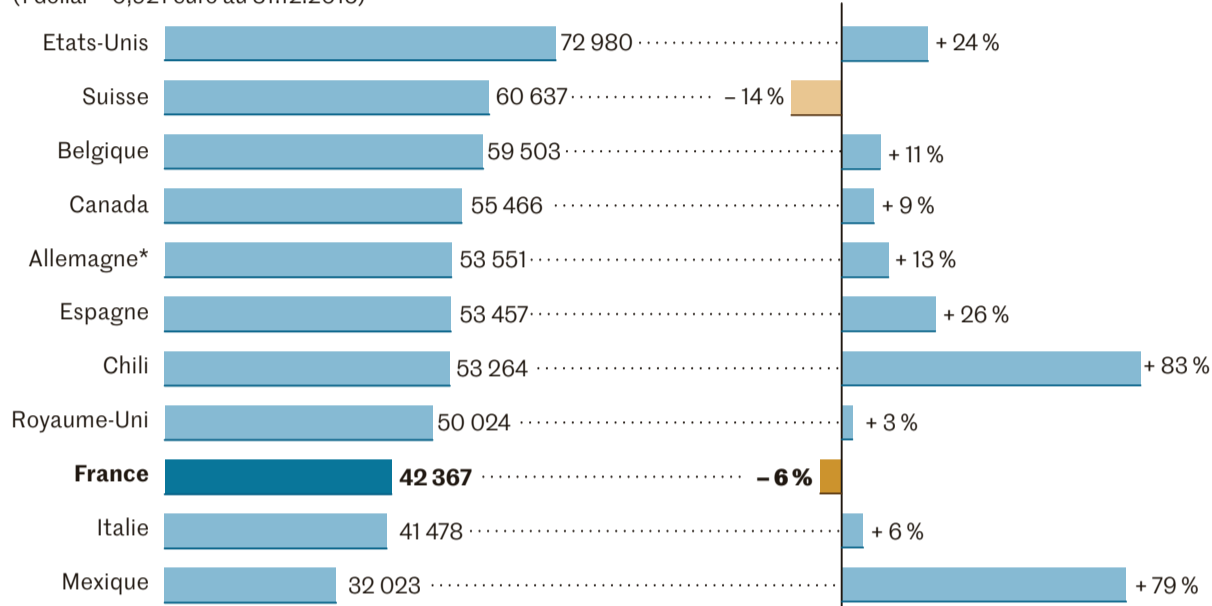
Le 25 mars, à Mulhouse (Haut-Rhin), le chef de l'Etat avait assuré qu'« à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital ». Sans détailler à ce stade ni le montant ni les modalités.

Le Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI) regrette quant à lui le « tri » opéré entre les soignants. « Ce qui nous choque, c'est le principe même de dire que certains seraient plus méritants que d'autres. Qu'en sera-t-il pour celles et ceux qui ont quitté leur service, voire leur département pour renforcer ponctuellement des services Covid-19 ? », s'interroge Thierry Amouroux, porte-parole du SNPI, qui demande, comme le CIH, une revalorisation salariale de 300 euros net par mois.

Cette question des rémunérations était au cœur de la grève de l'hôpital qui a précédé la crise sanitaire. Démarrée aux urgences au printemps 2019, la mobilisation s'était éten-

En France, des soignants mal considérés

Rémunérations annuelles du personnel infirmier en hôpital, en dollars, en parité de pouvoir d'achat, en 2015 (1 dollar = 0,921 euro au 31.12.2015)



* en 2014

due à tous les services. Un premier plan de 70 millions d'euros en faveur des personnels des services d'urgences, comprenant notamment une prime de 100 euros par mois pour les paramédicaux y travaillant, avait été lancé, puis un second de 200 millions d'euros, en novembre 2019. Agnès Buzyn, alors ministre de la santé, avait annoncé l'instauration de deux nouvelles primes : 100 euros net mensuels pour 60 000 aides-soignantes exerçant auprès de personnes âgées et 800 euros net annuels pour 40 000 infirmiers et aides-soignants exerçant à Paris et sa proche banlieue. Sans toutefois calmer la colère.

« TAIS-TOI ET SOIGNE »

« On se méfie de ces grands effets d'annonce, on sort la machine à billets, mais quand on creuse, on s'aperçoit que la prime de 800 euros, seule une minorité l'a touchée », relève Nicolas Kazolias, membre du Collectif interurgences (CIU). Avec onze ans d'ancienneté, cet aide-soignant à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP) percevait 1699 euros net mensuels, primes incluses.

Pour un(e) aide-soignant(e) à l'échelon 1, le salaire brut est de 1541,70 euros. Il ou elle percevait 1644,79 euros brut après neuf ans d'ancienneté et termine aux alentours de 2000 euros après une carrière complète.

« Chaque année, on nous dit qu'il y a de moins en moins de candidats dans les écoles, le métier n'est pas attractif, les conditions de travail, ça rebute. Au CHU, il y a même des agents de service hospitalier qui touchent

moins que le smic, hors primes, à l'échelon 1 », observe Sarah, 35 ans, aide-soignante au CHU d'Angers. Un infirmier en soins généraux touche quant à lui en entrée de carrière 1827,55 euros brut hors primes.

L'augmentation de salaire de 300 euros par mois pour toutes les catégories professionnelles de soignants, « c'est la seule mesure équilibrable et indispensable pour redonner de l'attractivité à l'hôpital. On estime qu'on a perdu plus de 15 % de pouvoir d'achat depuis vingt ans. Dès que la pandémie sera finie, ce sera à nouveau "tais-toi et soigne" et les hospitaliers vont continuer à aller voir ailleurs », prédit Nicolas Kazolias, du CIU.

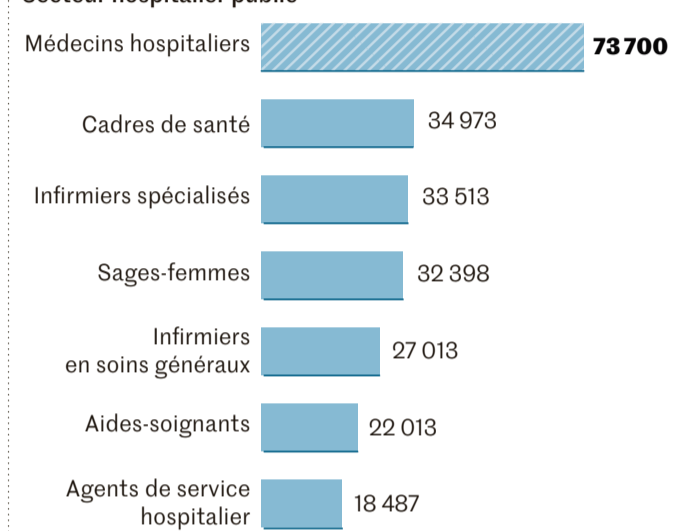
« On attend le président au tournant, car une prime, ça ne compte pas pour notre retraite, et en province, quand on fait des heures sup', on les récupère sauf exception », témoigne Nathalie (le prénom a été changé), 49 ans, infirmière au CHU de Nantes. Ce qu'on veut, c'est une revalorisation du point d'indice », sur lequel est calculé le salaire des agents de la fonction publique hospitalière : la dernière hausse, de 1,2 %, remonte à 2016-2017.

« C'ÉTAIT UN CHANTAGE »

Ses bulletins de salaire sous les yeux, Nathalie retrace son évolution de carrière. Sa première paye en 1998 comme contractuelle à temps plein en gériatrie s'élevait à 8099 francs net (environ 1235 euros), une fois les cotisations retranchées et les primes ajoutées. Au salaire fixe s'ajoutent en effet différentes primes, qui n'entrent pas dans le

Salaires nets annuels moyens (équivalent temps plein) des médecins et des personnels soignants non médicaux du secteur hospitalier public en France (hors Mayotte), en 2012, en euros

Secteur hospitalier public



Infographie : Le Monde • Sources : OCDE, Drees

« ON ATTEND LE PRÉSIDENT AU TOURNANT, CAR, UNE PRIME, ÇA NE COMPTE PAS POUR NOTRE RETRAITE »

NATHALIE
infirmière au
CHU de Nantes

Jusqu'à 1000 euros pour les fonctionnaires mobilisés

La prime concerne les agents de l'Etat et des collectivités territoriales qui font face à un surcroît important de travail pendant la crise

Emmanuel Macron l'a promise le 25 mars, elle était au programme du conseil des ministres du mercredi 15 avril : certains fonctionnaires touchent une prime pouvant aller jusqu'à 1000 euros. C'est Olivier Dussopt, secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique, qui l'a annoncé aux syndicats, mardi 14 avril, lors de la réunion en visioconférence qu'il tient chaque semaine avec les organisations représentatives de la fonction publique. Certains aspects sont inclus dans le projet de loi de finances rectificative qui était présenté mercredi par le gouvernement.

Evoquant « reconnaissance » et « respect » vis-à-vis des agents publics mobilisés dans la lutte contre le coronavirus, Emmanuel Ma-

cron avait, fin mars, annoncé avoir demandé au gouvernement « d'apporter une réponse claire, forte et de court terme pour l'ensemble des personnels soignants comme pour l'ensemble des fonctionnaires mobilisés, afin de majorer les heures supplémentaires effectuées et sous forme d'une prime exceptionnelle pour pouvoir accompagner financièrement cette reconnaissance », a-t-il dit.

La prime sera exonérée d'impôts et de cotisations sociales, ainsi que le demandaient les employeurs territoriaux. Elle sera versée aux agents des trois « versants » (Etat, collectivités locales, hôpitaux) qui font face à un important surcroît de travail, notamment dans le cadre des plans de continuité d'activité, sur place ou à distance. Elle

sera également modulable, c'est-à-dire fixée individuellement en fonction de l'engagement de l'agent, de la durée de sa mobilisation, etc. Pour la fonction publique de l'Etat, 400 000 agents sont concernés et cela représentera 300 millions d'euros, a précisé M. Dussopt.

« Problèmes entre les agents »

Pour les personnels hospitaliers, la prime sera d'un montant plus élevé : de 500 ou 1500 euros, a assuré le premier ministre, Edouard Philippe, à l'issue du conseil des ministres, mercredi. Elle sera modulée en fonction de la prise en charge ou non de victimes du Covid-19 par les établissements. D'ailleurs, pour les agents des hôpitaux et des Ehpad, le gouverne-

ment va décider du paiement rapide des heures supplémentaires. Celles-ci, en effet, sont le plus souvent récupérées ou placées sur un compte épargne-temps. Cela représentera 1,3 milliard d'euros, a précisé le ministre de la santé, Olivier Véran.

LA PRIME SERA EXONÉRÉE D'IMPÔTS ET DE COTISATIONS SOCIALES, AINSI QUE LE DEMANDAIENT LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX

« La prime n'est pas ce qui rendra la santé aux fonctionnaires », rappelle Jean-Marc Canon, secrétaire général de l'Union fédérale des syndicats de l'Etat (CGT). La priorité avant de donner de l'argent, c'est que tous les agents qui travaillent dans des conditions parfois dantesques disposent des moyens de protection nécessaires. Après la crise, nous ne revendiquerons pas tant une prime qu'une véritable négociation salariale.

Solidaires, de son côté, regrette la modularité de la prime. « Cela va créer des problèmes entre les agents dans les services », prévient Gaëlle Martinez, déléguée générale fonction publique. Surtout que l'on ne choisit pas non plus les missions qu'on exerce. Certains fonctionnaires seront exclus. »

Une ordonnance était également présentée en conseil des ministres concernant les congés. L'Etat pourra imposer jusqu'à dix jours de congés et/ou de RTT pendant le confinement aux agents qui ont reçu l'autorisation de s'absenter, et cinq jours pour ceux qui télétravaillent, comme dans le privé. Les jours de congés déjà demandés et pris par les agents durant ces périodes seront décomptés. Enseignants, agents restés en activité et personnels hospitaliers ne sont pas concernés. « Cette mesure apparaît comme punitive et malvenue », a réagi Luc Farré, secrétaire général de l'UNSA Fonction Publique, considérant que la prime est « gâchée par une suppression de jours de congés ». ■

BENOÎT FLOC'H

« L'ÉPIDÉMIE PERMET À L'ÉTAT DE PRESCRIRE CE QU'IL N'ARRIVE PAS À IMPOSER »

Pour l'enseignant et syndicaliste **Christophe Cailleaux**, la technologie doit rester un outil. Il dénonce une captation des financements publics.



CHRISTOPHE CAILLEAUX
Enseignant,
syndicaliste
Snes-FSU,
codirecteur de
l'ouvrage collectif
« Critiques de
l'école numérique »
(L'Échappée, 2019)

En quoi le confinement favorise-t-il l'offre scolaire numérique privée ?

C'est un changement complet des cadres habituels. Si on veut faire semblant de continuer à enseigner, il n'y a pas d'autre choix que ces propositions. Les outils numériques utilisés habituellement n'ont pas résisté à l'usage massif et soudain qui a résulté de la fermeture des établissements. Beaucoup de profs se sont précipités pour utiliser des outils qui, eux, fonctionnent. Les promoteurs de l'EdTech attendaient depuis longtemps la généralisation de l'enseignement numérique, qui ouvre la porte à un grand marché de l'éducation.

Et cela fonctionne ?

Non. L'équipement des établissements ne compte plus : tout repose sur celui des personnels et des familles, qui est très inégal. Ensuite, l'enseignement, c'est une présence humaine, une interaction, du collectif. La technologie est utile si elle reste un outil, une béquille, sinon cela ne fonctionne pas. Mais les hérauts de l'EdTech expliquent que si cela ne fonctionne pas, c'est qu'on n'en fait pas assez, et qu'il faut donc faire plus.

Mais cela peut tout de même constituer une aide pour les élèves ?

Oui et non. Même si on arrive à réduire la fracture matérielle avec des distributions de tablettes ou d'ordinateurs, les usages sont trop disparates, selon que l'on est dans un appartement ou une maison, suivant que les parents sont eux-mêmes enseignants ou pas, leur capital culturel, s'ils sont présents ou au travail. Ces applications numériques ne fonctionnent pas toutes seules. Un élève qui a déjà tous les codes de l'école, une maison pleine de livres, un projet, une motivation, qui est déjà autonome, va pouvoir entrer dans ces apprentissages numériques. Mais les autres ? En classe, la présence du prof, l'entraide, la coopération, le collectif changent la donne.

Ces applis sont souvent gratuites, accessibles à tous...

Ces boîtes ne sont pas des services publics ! Elles sont là pour faire du profit, pas pour rendre un service à ceux qui n'ont rien. Sur Internet, la gratuité totale ou partielle, ça se paie, en captant les données personnelles des utilisateurs, en les exploi-

tant, et en les revendant. En France, l'éducation échappe encore en partie à la logique du marché, mais l'intérêt est de capter ce marché que représentent le million de personnels et les 12 millions d'élèves et leur famille.

Quel rôle joue le ministère dans cette partie ?

Avec l'affaire de l'interdiction du portable à l'école, Jean-Michel Blanquer a fait semblant de jouer les anti-numérique. Mais, en réalité, depuis des années, le ministère est dans l'injonction au numérique. Dans les locaux mêmes du ministère, il y a désormais un incubateur de start-up, le « 110 bis », un lieu où se mélangent indistinctement tous les acteurs du numérique scolaire : profs, élèves, associations, entreprises... Le but est de légitimer l'EdTech, en faisant tomber les barrières entre public et privé, et de permettre aux acteurs de l'EdTech de capter des financements publics. Le ministre lui-même, en annonçant à la rentrée des « états généraux du numérique éducatif », a décidé qu'il s'agirait seulement de « retirer le positif » de cette période. Comme pour l'hôpital public, avec le grand plan annoncé qui pourrait parachever sa destruction, le risque est d'utiliser l'épidémie pour imposer ce qu'ils n'arrivent pas à imposer en temps normal.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR O. C.

« Un élève qui a déjà tous les codes de l'école, une maison pleine de livres, un projet, une motivation, qui est déjà autonome, va pouvoir entrer dans ces apprentissages numériques. Mais les autres ? »

HAUSSE DES INSCRIPTIONS À PÔLE EMPLOI

Alors qu'un décret publié hier a acté la suspension de la dégressivité des allocations pour les cadres, le ministère du Travail a annoncé une hausse de demandes d'inscription à Pôle emploi de 7,3 % par rapport à la période entre le 29 mars et le 4 avril de l'année passée, soit 104 860 personnes en plus.

8,7 millions

C'est le nombre de salariés au chômage partiel, soit plus d'un sur trois, a indiqué hier Muriel Pénicaud. 732 000 entreprises sont ainsi concernées.

Capital/travail**DROIT SOCIAL**

La défense des salariés, victime collatérale du confinement

Face aux bouleversements sociaux induits par le Covid-19, les syndicalistes se retrouvent parfois entravés dans l'exercice de leurs missions. Isolés de leurs collègues, empêchés de circuler, les représentants du personnel doivent redoubler d'efforts.

En télétravail ou sur site, la plupart des salariés français continuent de travailler malgré le confinement. Or, entre les risques sanitaires, les changements d'organisation du travail et l'abondance d'ordonnances et de décrets qui modifient les règles sociales, les syndicalistes se retrouvent submergés... et plus que jamais contraints par les circonstances. « Le confinement a multiplié par 30 les sollicitations que je reçois des salariés : ils ont beaucoup de questions sur la mise en activité partielle ou sur l'impact que celle-ci a sur la prise de congés », témoigne Frédéric Vanden-Bil, représentant de proximité SUD chez SFR. Chez l'opérateur de télécom, qui a mis la plus grande partie de ses équipes en télétravail ou en chômage partiel, la difficulté pour les élus et mandatés est de constater à distance la réalité des situations de travail et les éventuels abus de la hiérarchie (lire notre édition du 6 avril).

Au bon vouloir patronal

« Quand on n'est plus côte à côte dans l'espace de travail, c'est un travail titanesque pour identifier les problèmes des collègues et leur donner des informations », poursuit le syndicaliste SUD. Placé en télétravail, le mandaté explose ses 30 heures de délégation. « Je passe mes journées à ça, avec le risque qu'à la fin du confinement ma hiérarchie me demande des comptes sur des objectifs que je n'aurai pas atteints », redoute-t-il. Chez la firme au carré rouge, une autre subtilité maison empêche les syndicalistes de remplir leurs missions. « Notre accord d'entreprise sur le dialogue social précise que les organisations syndicales n'ont le droit d'envoyer qu'un tract par trimestre par mail aux salariés. Le reste du temps, ça ne pose pas de problème parce qu'on peut les distribuer en mains propres », témoigne Sylvie Fondacci, représentante syndicale CGT. Ceux qui outrepassent cette limite se retrouvent menacés de poursuites, affirme Frédéric Vanden-Bil.

Dans les entreprises ou services publics où le personnel continue de travailler en présentiel, les syndicalistes se heurtent parfois au bon vouloir patronal en termes de délivrance d'attestation employeur les autorisant à se rendre sur site. Chez Airbus



Conditions sanitaires, droit du travail... Dans nombre de grands groupes, la pandémie est prétexte aux abus de toutes sortes. Comme à La Poste, où beaucoup de directions locales refusent encore de délivrer des attestations dérogatoires aux permanents. R. Doucelin/Sipa

(lire notre édition du 1^{er} avril) comme à La Poste, en passant par certaines collectivités territoriales, les employeurs ne semblent pas spécialement soucieux de faciliter les déplacements des syndicalistes. « À quelques exceptions, les directions locales de La Poste refusent de délivrer les attestations aux permanents, mais aussi aux élus CHSCT, dont les périmètres d'intervention couvrent parfois jusqu'à quatre départements », déplore Marie Vairon, secrétaire fédérale SUD PTT. Résultat : des syndica-

listes se sont pris des amendes en se rendant sur site et certaines directions sont allées jusqu'à appeler la police pour tenter de

« Le confinement a multiplié par 30 les sollicitations que je reçois des salariés. »

FRÉDÉRIC VANDEN-BIL
REPRÉSENTANT DE
PROXIMITÉ SUD CHEZ SFR

faire évacuer des mandatés, comme dans le centre de tri postal de Croissy-sur-Seine (Yvelines) fin mars. « La Poste dit qu'elle fait beaucoup de choses en termes de mesures de prévention, mais il faut qu'on puisse se déplacer pour aller constater sur place ce qui se met en œuvre. Parce qu'on se rend parfois compte que, quand il y a des masques, il faut que les salariés les quémantent. Ou

alors la direction leur demande de les réutiliser alors qu'ils devraient être jetés », poursuit-elle. SUD PTT estime à 10 000 le nombre de postiers qui auraient exercé leur droit de retrait face au danger de contamination depuis le début du confinement. « Certaines directions locales comme celle de La Réunion ont carrément décidé d'annuler les journées d'absence syndicales (équivalent des heures de délégation pour les élus à La Poste - NDLR) et les heures d'informations syndicales pour remettre tout le monde au boulot », affirme Marie Vairon.

Une entrave à la circulation des syndicalistes qui peut parfois être lourde de conséquences. « Un agent infirmier dans un Ehpad s'est retrouvé sous le coup... »



●●● **La défense des salariés, victime collatérale du confinement** d'une procédure disciplinaire parce qu'il avait - conformément au plan bleu - interdit l'entrée dans l'établissement à un maire. Pour se défendre, l'agent a normalement le droit de consulter son dossier administratif. Sauf que, pour cela, il faut se rendre dans les locaux de la collectivité dont dépend l'agent. Et que Madame le maire nous a refusé l'accès aux dossiers sous prétexte que le service était fermé, et refusé de me faire l'attestation de déplacement pour que je le défende », témoigne Erwan Trézéguet, responsable départemental de la CGT services publics des Côtes-d'Armor. « Or, à partir du moment où l'agent reçoit sa sanction, il n'a que deux mois pour la contester. » Si la CGT a obtenu l'engagement oral que le maire ne prendrait pas d'arrêté écrit pendant la période de confinement, l'agent risque toujours la révocation sans connaître les éléments précis qui lui sont reprochés. « Dans les établissements où nous sommes implantés, on arrive à garder le lien avec les salariés. Mais, dans beaucoup d'entreprises où il n'y a pas de présence syndicale, c'est beaucoup plus

compliqué. Avant le confinement, les unions départementales pouvaient aller distribuer des tracts aux portes des entreprises, c'est tout ce travail-là qui manque actuellement », estime Céline Verzeletti, membre du bureau confédéral de la CGT.

L'inspection du travail à la peine

« Beaucoup de patrons ne respectent pas leurs obligations sanitaires. C'est

« C'est d'autant plus facile d'enfreindre le droit du travail en cette période que les salariés sont isolés. »

CÉLINE VERZELETTI
MEMBRE DU BUREAU
CONFÉDÉRAL DE LA CGT

d'autant plus facile d'enfreindre le droit du travail durant cette période que les salariés sont isolés, et que l'inspection du travail a du mal à remplir ses missions », note la responsable CGT. Par manque de masques mais aussi à cause d'interventions de leur hiérarchie, les agents du ministère du Travail ont bien du mal à soutenir les demandes des représentants du personnel ces dernières semaines. De la même manière, les syndicalistes peinent à s'appuyer sur la justice pour faire valoir les droits des salariés : la plupart des conseils de prud'hommes ne tiennent plus d'audiences, même en référé. Et les tribunaux judiciaires n'en organisent qu'au compte-gouttes. ●

LOAN NGUYEN

Syndicalisme 2.0 ou la stratégie du contre-choc

Comment rester visible et offensif durant le confinement ? Les organisations de salariés développent les outils numériques et gagnent de nouvelles audiences.

« Nous sommes actuellement 67 en ligne pour cette dixième coordination nationale par conférence téléphonique. » Ce samedi après-midi, l'assemblée générale est ouverte, le débat dématérialisé lancé. Un logiciel distribue le bâton de parole en fonction des inscriptions électroniques. Mais c'est l'humain qui mène le débat et rappelle, comme au bon vieux temps des AG en présentiel, qu'il faut se hâter de finir... Alors que le télétravail s'est vite imposé dans les entreprises, les syndicats aussi se sont développés en ligne (téléphonique ou par Internet) pour contrer la stratégie du choc et pallier un contact empêché dans les entreprises. « Avec le confinement et la promulgation dans la foulée de la loi d'urgence sanitaire, constate Gaëlle Martinez de Solidaires, nous nous sommes vite rendu compte que beaucoup de patrons et le gouvernement revenaient sur le droit des travailleurs : congés imposés, temps de travail, arrêts pour garde d'enfants problématiques... Nous avons donc créé spécialement un numéro vert (1). » Des équipes militantes d'une dizaine de syndiqués par créneau de deux heures, issus du privé ou du public, se relaient de 9 heures à 19 heures, 7 jours sur 7. « Nous voulons être certains de prendre

tous les appels, précise Gaëlle Martinez. Beaucoup de précaires nous joignent, et des non-syndiqués. » En Île-de-France (2), ou en Bretagne, les unions régionales CGT ont aussi créé leur numéro vert.

Les représentants du personnel ont rarement accès aux boîtes mails des salariés et ne peuvent plus aujourd'hui se déplacer dans les bureaux. Alors la plupart des syndicats communiquent via les réseaux sociaux. Les postiers et postières en lutte ont réussi à organiser un meeting sur Facebook, vu par 6 000 personnes. Et avant même les ordonnances, le site Luttevirale.fr, a pu voir le jour grâce aux syndicats CGT de l'inspection du travail et de la Direction statistique du ministère du Travail (Dares). Un questionnaire vient d'y être lancé sur les conditions de travail et l'exercice de la responsabilité professionnelle sous Covid-19. « C'est la seule enquête de ce genre mise en place dans la période, déplore Sophie Binet de l'Ugict-CGT. Nous l'analyserons avec les statisticiens professionnels issus des syndicats de la Dares début mai. » Si les syndicats ont dû réagir vite pour répondre d'abord concrètement aux questions des salariés, les réflexions sur une mobilisation européenne unitaire à l'offensive commencent maintenant à s'élaborer en prévision du 1^{er} Mai, pour la première fois en confinement... ●

KAREEN JANSELME

(1) Solidaires : 0805 37 21 34

(2) Urif CGT : 08 05 38 48 22

SOLIDARITÉ

Contraints et forcés, les assureurs font un geste

Sous la pression, les compagnies d'assurances consentent enfin à sortir le chéquier, mais le plan proposé comporte encore bien des zones d'ombre.

Il aura fallu attendre près d'un mois et un dernier coup de pression de la part du président de la République pour que les assureurs mettent la main à la poche. La Fédération française des assureurs vient de chiffrer son plan de soutien à 3,2 milliards d'euros. En début de semaine, le chef de l'État avait intimé au secteur d'être « au rendez-vous de cette mobilisation économique ». Depuis le début du confinement, les appels se sont multipliés pour que les

assureurs prennent en charge les pertes d'exploitation des entreprises, comme lors des catastrophes naturelles. Une pétition en ce sens, lancée par le chef Stéphane Jégo, a même été signée par près de 128 000 personnes.

En vain. Le gouvernement a écarté tout dispositif de catastrophe sanitaire pour le Covid-19, mais promis d'aboutir « rapidement sur la définition d'un dispositif de catastrophe sanitaire qui puisse être couvert par les assureurs ».

« Les entreprises ont un besoin urgent de cash »

Que contient l'enveloppe de 3,2 milliards d'euros promise par les assureurs ? Ces derniers vont tout d'abord doubler leur participation au fonds de solidarité pour les TPE, indépendants, micro-entrepreneurs et professions libérales, à 400 millions d'euros. « Les assureurs se moquent de nous, réagit Marc Sanchez, secrétaire général du Syndicat des indépendants et des TPE. Nous avions chiffré, dès le début de la crise, les besoins de nos adhérents à 1 milliard d'euros. Nous maintenons ce chiffre : les entreprises ont un besoin urgent de cash. Elles ont dû payer les salaires du mois de mars en tapant dans leur trésorerie, et paient toujours de nombreuses charges fixes. »

Par ailleurs, 875 millions d'euros doivent être dédiés notamment à « l'aménagement des contrats d'assurance pour l'ensemble des assurés en situation de confinement », sans que l'on sache réel-

lement de quoi il retourne : extension de garanties ? Baisse de primes ?

Un plan insuffisant et des critères flous

Les assureurs se sont enfin engagés à investir au moins 1,5 milliard d'euros dans des PME et ETI (entreprises de taille intermédiaire). Reste à savoir quelles entreprises seront concernées et selon quels critères. Par ailleurs, une partie

de cette somme sera décaissée sous forme de prêts : il ne s'agit pas de versement sans contrepartie.

Le gouvernement s'est donné du temps pour étudier la proposition avant de se prononcer.

Personne n'a jamais demandé aux géants du sec-

teur d'éponger l'ensemble des pertes d'exploitations subies par les entreprises depuis le début de la crise, estimées à environ 60 milliards d'euros selon les calculs des assureurs.

Le plan proposé semble toutefois bien insuffisant, d'autant que le secteur a les reins solides. Avec 34,5 milliards de dollars de dividendes versés en 2019, il figure même parmi les plus rémunérateurs pour les actionnaires. En France, Axa a enregistré un bond de 80 % de son bénéfice net à 3,86 milliards d'euros en 2019. Celui de CNP Assurances, avec 1,4 milliard d'euros, était également en hausse.

On ne sait pas encore ce que donnera l'année 2020. Il est évident que le secteur subira lui aussi les contrecoups de la crise actuelle, d'autant que les assureurs ont dû d'ores et déjà décaisser plusieurs centaines de millions d'euros (financement d'une partie des arrêts de travail, notamment). Mais le confinement peut aussi être une bonne affaire : il y a fort à parier que le nombre de sinistres diminue, comme le montre la baisse de près de 40 % du nombre de tués sur les routes. Autant d'économies à venir pour les assurances... ●

**CLOTILDE MATHIEU AVEC
CYPRIEN BOGANDA**

EN 2018, LES RÉSULTATS CUMULÉS DES ENTREPRISES D'ASSURANCES ATTEIGNAIENT 12,8 MILLIARDS D'EUROS, AVEC UN TAUX DE RENTABILITÉ DE 9,4 %.

L'événement

LES REGRETS DE L'UNION AFRICAINE

Le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, a déclaré sur son compte twitter que « la décision du gouvernement américain de suspendre sa contribution financière à l'OMS est profondément regrettable ». Pour le diplomate tchadien, aujourd'hui, « le monde dépend de la capacité de leadership de l'OMS ».

COVID-19



ÉDITORIAL
Par Cédric Clérin

Bien commun mondial

Dans cette crise sanitaire mondiale comme depuis son accession à la Maison-Blanche, Donald Trump est une boussole. Il nous montre presque systématiquement la voie... à ne pas suivre. Sa critique et, pire encore, son choix d'affaiblir l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en retirant 500 millions de dollars de la contribution de son pays, prennent l'Histoire à rebours. Ce geste nous dit à quel point le patriotisme et le nationalisme, loin d'être synonymes, peuvent être antonymes. La diffusion mondiale du coronavirus nous a appris que, quelle que soit notre situation sur le globe, nous sommes tous dépendants les uns des autres. D'une certaine manière, la santé est par nécessité un bien commun mondial. Or, comment gérer un bien commun autrement que grâce à un outil commun ? Même imparfaite, l'OMS en est un. Tout indique que nous avons besoin d'une instance internationale forte, permettant de comprendre rapidement la nocivité d'un virus, d'y réagir de façon coordonnée. De façon solidaire également. **Car le problème de la France**, État riche qui n'a pas pris la mesure de l'épidémie et qui a sciemment déconstruit les moyens d'y répondre, n'est pas tout à fait le même que ceux qui n'ont ni ressources matérielles ni financières pour faire face. Aider les pays les plus fragiles pourrait être une des missions d'une OMS refondée. Refondée et renflouée. Ce n'est évidemment pas en supprimant les ressources du pot commun que l'on atteindra cet objectif. Il semble avoir échappé à Donald Trump que l'intérêt des Américains est que l'épidémie s'éteigne... partout. Leur intérêt est donc la solidarité.

L'impératif, fondé, de souveraineté souvent avancé ne saurait justifier un isolement mortifère. Être souverain n'empêche nullement d'être solidaire, l'un devrait même conduire à l'autre. En matière sanitaire, comme en tout domaine, l'internationalisme comme horizon et le multilatéralisme comme moyen devraient donc s'imposer. C'est l'une des matrices du monde de demain. La place subalterne que beaucoup s'accordent à faire jouer à l'ONU dans cette période montre cependant le long chemin qu'il reste à parcourir. ●

NATIONS UNIES

Pourquoi Donald Trump torpille l'OMS

En pleine pandémie, le président des États-Unis a décidé de couper les vivres à l'Organisation mondiale de la santé. Détournant l'attention de sa gestion calamiteuse de la crise, il accentue en même temps son forcing pour un ordre mondial nouveau dominé par Washington et Wall Street.

Donald Trump assène un nouveau coup de poignard à toute la communauté internationale. Après le climat, le commerce ou les réfugiés, le voilà qui, dans sa course à un nouvel ordre mondial rétablissant ou confortant la domination de l'empire états-unien, adresse une fois encore un bras d'honneur à l'ONU. En pleine pandémie de coronavirus, son plus gros contributeur ne décide rien de moins que de couper les vivres à l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle serait, à ses yeux, coupable de « mauvaise gestion » du Covid-19 et de « dissimulation de la propagation du virus ». L'offensive, qui masque mal la propre impéritie du président, est aussi criminelle et anachronique que l'est, au XXI^e siècle, la suprématie des multinationales américaines et de la finance de Wall Street sur le monde.

COMMENT CETTE OFFENSIVE S'INSCRIT DANS LA POLITIQUE INTERNATIONALE DES ÉTATS-UNIS

Lors de son discours prononcé devant l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre de l'année dernière, Donald Trump résumait sans fard sa philosophie politique : « L'avenir n'appartient pas aux mondialistes. L'avenir appartient aux patriotes. » De fait, depuis son accession à la présidence des États-Unis, il n'a cessé de décliner son slogan « America First », en dénigrant les organisations et les structures internationales (allant même jusqu'à traiter l'Otan d'« obsolète » avant de se rétracter) et s'affranchissant autant que possible de toutes les participations, les engagements et les accords passés, prenant pour cela tous les prétextes.

Le locataire de la Maison-Blanche a ainsi annoncé que son pays sortait des accords de Paris sur le climat, a suspendu sa participation financière à l'Unesco et l'Unrwa (agence onusienne de protection des réfugiés palestiniens) pour mieux soutenir Israël. Il s'est également retiré de l'accord sur le nucléaire iranien, pourtant garanti par le Conseil de sécurité de l'ONU. C'est dire si la suspension de la contribution américaine à l'Organisation mondiale de la santé (OMS), bien que grave, n'est pas si étonnante. Cette décision s'inscrit totalement dans la politique de Trump. En cette période, elle est à mettre en lien avec l'offensive en cours menée contre la Chine.

Le Covid-19 et une supposée inféodation de l'OMS à Pékin ne sont qu'un prétexte pour tenter d'endiguer la Chine. Sa puissance économique inquiète et son soft power tend à supplanter celui des États-Unis. S'agissant du virus proprement dit, cette guerre larvée entre les États-Unis et la Chine s'est traduite par une paralysie des Nations unies. Alors qu'en 2014, une résolution avait été votée concernant le virus Ebola, cette fois, malgré la pandémie, aucun mécanisme pour la coordination de la lutte et pour l'assistance aux victimes n'a été élaboré.

FORCING POUR UN ORDRE MONDIAL NOUVEAU, FONDÉ SUR LE NATIONAL-LIBÉRALISME

Alors qu'émerge comme jamais, à l'heure de la pandémie, un immense besoin de coopération, de partage et de solidarité pour vaincre le fléau, Donald Trump continue son offensive nationaliste. Il ne sépare pas le traitement de la crise de cette ligne stratégique visant coûte que coûte à rétablir ou à approfondir la suprématie états-unienne. Comme lorsqu'il n'hésite pas à



Chargement de matériel médical fourni par l'OMS

trempier, à la mi-mars, dans une tentative d'OPA sur le laboratoire biopharmaceutique allemand CureVac que l'on dit proche de l'élaboration d'un vaccin.

La stratégie est totalement dévouée aux champions de Wall Street. Même ceux de l'Internet et du numérique dans la Silicon valley qui ont, un temps, en début du mandat du magnat de l'immobilier, contesté ce changement de pied, s'y sont totalement ralliés. Ravis de la puissance nouvelle que leur a conférée la réforme fiscale adoptée à la fin 2017, un extraordinaire dumping en faveur des firmes américaines qui a consisté notamment à réduire l'impôt sur les sociétés de 35 % à 20 %.

Le trumpisme a mis tous les moyens de la puissance dont disposent les États-Unis pour restaurer ou accentuer l'hégémonie de Wall Street. Cette offensive tous azimuts est passée par un retour en force de la dérégulation financière, au mépris des enseignements du krach de 2008. Elle s'est appuyée sur le Pentagone, qui a bénéficié de hausses historiques d'environ 10 % de son budget, chaque année entre 2017 et 2019.

Fort de cette méthode economico-militaro-diplomatique, baptisée souvent « diplomatie du deal », l'administration Trump a déclenché une guerre commerciale ciblant beaucoup, on le sait, la Chine. Mais d'autres pays réputés

UNE ORGANISATION ESSENTIELLE

«Ma conviction est que l'Organisation mondiale de la santé doit être soutenue, car elle est absolument essentielle aux efforts du monde pour gagner la guerre contre le Covid-19.»

Antonio Guterres Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies

7 000

C'est le nombre de salariés de l'OMS qui travaillent pour six bureaux régionaux et 150 bureaux de pays, zones ou territoires.

L'événement**Un outil de coopération globale indispensable**

L'agence onusienne fait de la santé un droit fondamental de tout être humain. Elle offre un indispensable espace de coordination devant les périls sanitaires planétaires.

Le monde n'a pas attendu les embardées de Donald Trump pour voir les États-Unis dynamiter les initiatives multilatérales consacrées aux enjeux de santé publique. À la fin de la Grande Guerre, Washington s'opposait déjà au rattachement de l'Office international d'hygiène publique, créé une décennie plus tôt à Paris, par la jeune Société des nations. Les ravages de la grippe espagnole, puis la dévastation de la Seconde Guerre mondiale imposent pourtant la création d'un organisme international dédié au redressement sanitaire, à la prévention des épidémies, à la lutte contre les maladies infectieuses qui semaient partout la mort.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) prend corps en 1948, sous la tutelle de l'Organisation des Nations unies. Sa constitution fixe pour horizon le niveau de santé le plus élevé possible pour tous les êtres humains, la santé étant ici comprise comme un « état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Dès le début des années 1950, l'agence supervise de vastes campagnes de vaccination contre la tuberculose et la poliomyélite ; la décennie suivante est marquée par la mise en place d'un dispositif de surveillance des maladies infectieuses graves (choléra, peste, fièvre jaune, variole, typhus) et, dans les années 1970, l'OMS promeut une approche de la santé reliée aux enjeux de lutte contre la pauvreté, d'accès à l'éducation, à l'eau, à une alimentation saine. Elle dresse alors une liste de médicaments essentiels à tout système de santé de base. Première confrontation avec les géants de l'industrie pharmaceutique, qui contestent le principe même d'une telle liste.

L'organisme est critiqué pour ses positions antilibérales

Les orientations de l'agence suscitent l'hostilité des États-Unis, qui finissent par suspendre leur cotisation, au milieu des années 1980. Les efforts se concentrent, à la même époque, sur un fléau nouveau : le Sida. La pandémie prend un tour tragique en Afrique, où les plans d'ajustement structurel ont démolé les systèmes publics de santé et

laissé les populations exsangues. Sa critique de ces thérapies de choc libérales vaut à l'agence d'être marginalisée, au profit de la Banque mondiale, qui se pique alors de santé publique en finançant des programmes ouverts aux « partenaires » privés.

Au tournant des années 2000, avec l'émergence de nouvelles maladies infectieuses potentiellement pandémiques, l'OMS revient au-devant de la scène. En s'ouvrant à son tour à des « coopérations » avec des acteurs non étatiques, ONG, lobbies de l'industrie pharmaceutique, opérateurs privés comme la Fondation Bill et Melinda Gates. Avec la pandémie de grippe H1N1, en 2009, on la suspecte d'avoir cédé aux pressions des laboratoires pharmaceutiques en exagérant la menace, encourageant ainsi la production et la vente massive, aux États, de médicaments et de vaccins. Trois ans plus tard, un comité d'experts de l'ONU blanchit l'agence, tout en relevant « l'absence de procédures suffisamment solides, systématiques et transparentes pour révéler, reconnaître et gérer les conflits d'intérêts ».

En 2013, lors de l'épidémie d'Ebola qui frappe 26 000 personnes et fait 10 900 morts en Guinée, au Liberia et en Sierra Leone, l'agence est au contraire accusée d'avoir tardé à réagir. Une nouvelle expertise onusienne relève des défaillances, l'organisation se réforme pour être capable d'apporter des réponses « adéquates et sérieuses » aux flambées épidémiques. En quittant son poste, au printemps 2017, sa directrice générale, Margaret Chan, admet des retards et des erreurs dans la lutte contre Ebola.

Son successeur, l'Éthiopien Tedros Adhanom Ghebreyesus, promet « des ripostes solides dans les situations d'urgence ». Le 30 janvier 2020, il décrète « l'urgence de santé publique de portée internationale » devant l'épidémie de coronavirus née deux mois plus tôt à Wuhan, en Chine. Une procédure rare, qui signale une situation « grave, inhabituelle ou inattendue » appelant une réponse globale coordonnée. Dans les capitales occidentales, ses alarmes sont reçues avec circonspection ou dédain ; on néglige ses recommandations tout en critiquant ses complaisances supposées pour la gestion de cette crise sanitaire par Pékin. Le 11 mars, l'OMS qualifie le Covid-19 de « pandémie mondiale ». « Cela va disparaître, restez calme, répétait ce jour-là Donald Trump. Tout se déroule bien. Beaucoup de bonnes choses vont avoir lieu. »

ROSA MOUSSAOUI



à destination de l'Iran, à l'aéroport de Dubaï (Émirats arabes unis), le 2 mars. Karim Sahib/AFP

proches n'y ont pas échappé ; comme le Mexique et le Canada, contraints d'accepter un reformage de l'accord de libre-échange nord-américain, Aléna. Même l'Europe a été mise sous pression. Et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été priée de revoir ses arbitrages en faveur du maître, sinon de disparaître, elle aussi, comme l'OMS aujourd'hui.

L'OMS « BOUC ÉMISSAIRE » DE L'IMPÉRIE DU PRÉSIDENT ÉTATSUNIEN

Même si elle s'inscrit dans le droit-fil de sa stratégie internationale, la décision de Donald Trump de couper les vivres de l'OMS repose également sur des considérations de politique intérieure : l'OMS lui sert de « bouc émissaire » au moment où sa responsabilité dans l'immense crise sanitaire et sociale que traverse le pays apparaît au grand jour. Deux enquêtes publiées durant le week-end pascal par le *New York Times* et le *Washington Post* ont montré à quel point il avait décidé d'ignorer tous les conseils et avertissements, non seulement des autorités compétentes mais également de son propre staff, notamment un mémo

de Peter Navarro, son conseiller au commerce, qui annonçait clairement l'étendue du désastre à venir.

Fidèle à son mode opératoire habituel – déni, anti-intellectualisme (position anti-science, en l'occurrence), rejet des normes et règles –, le président milliardaire assurait pourtant, dans les jours suivants, que le virus n'allait pas tarder à disparaître. Avec 600 000 cas confirmés et 25 000 morts, il lui est désormais difficile de minimiser l'épidémie. Les signes de « coût politique » se multiplient : le décrochage de sa cote de popularité et la défaite d'un juge républicain sortant à la Cour suprême du Wisconsin (État clé qu'il avait remporté en 2016) constituent deux sérieux signaux d'alerte quant à sa capacité à être réélu en novembre prochain.

Aux abois, Trump mobilise sa tactique habituelle : faire diversion sur des thématiques susceptibles de contenter sa base électorale. Il accuse ainsi les gouverneurs démocrates de mener une « mutinerie » contre lui. À cet ennemi intérieur, Trump a adjoint un ennemi extérieur avec l'OMS, symbole d'un multilatéralisme honni par les adeptes de l'« America First ».

PIERRE BARBANCEY, CHRISTOPHE DEROUBAIX ET BRUNO ODENT

Un monde s'effondre, une bataille commence

CORONAVIRUS

La pandémie a ouvert des points de tension économiques et géopolitiques qui bouleversent l'ordre établi et ouvrent autant de fronts d'une lutte historique qui doit redessiner la mondialisation. Ce n'est plus un battement d'ailes de papillon, mais une multitude de tempêtes d'une rare violence. Tour d'horizon.

mondiale de brut d'environ 10 %, soit 9,7 millions de barils par jour. C'est la plus importante baisse depuis deux décennies. Objectif : faire remonter des cours écroulés.

Le secteur connaît depuis des mois d'importants soubresauts, sous l'effet de la crise climatique et des tensions géopolitiques. Cependant, la brutale récession économique mondiale, et notamment en Chine, quasiment à l'arrêt pendant des semaines, a provoqué une réduction de 15 % de la demande en pétrole. Un tsunami sur les marchés. Le prix du baril dégringole. Et s'effondre même fin mars, tombé de 65 dollars en début d'année à 20 dollars, sous l'effet d'une très opportuniste guerre commerciale. Car au choc d'une rupture de la demande se combine celui d'une abondance de l'offre. Alors que les treize pays de l'Opep décident de réduire leur production pour faire remonter les prix, la Russie s'y refuse. La cible : les marchés que leur ont grignotés les États-Unis, dont la part est passée de 7 % à 14 % grâce à leurs hydrocarbures de schiste. Qui ont cependant besoin d'un baril à 30 dollars au moins, voire 50 dollars, pour rentabiliser la production. Mais la tactique russe a fortement irrité l'Arabie saoudite. Le patron de l'Opep engage alors un « qui perd gagne », ouvrant grand son robinet à pétrole...

« Le confinement total, supportable au Nord, est inadapté aux réalités des pays du Sud. »

tout en baissant ses prix. Moscou, qui n'a pas les moyens de tenir ce bras de fer, cède alors pour rallier la stratégie de Riyad. Les producteurs hyper-dépendants des exportations (Algérie, Irak, Iran, Libye, Nigeria et Venezuela entre autres) essuient encore quelques jours de sueurs froides, car le Mexique résiste. Jusqu'à l'accord du 12 avril, valide pour deux ans, avec une atténuation progressive des coupes de production. Jusqu'où tiendra-t-il, alors que les conséquences économiques de la crise du Covid-19 restent incalculables ? Une nouvelle visioconférence Opep+ doit faire le point le 10 juin.

La Chine vers une nouvelle géopolitique

C'est une tectonique géopolitique qu'à ébranlée le Covid-19. Et l'épicentre des déplacements se situe en Chine, à plus d'un titre. Berceau de la pandémie mondiale, déniait l'existence d'une menace grave pendant des semaines, le pays a d'abord joué le rôle de contre-modèle absolu. Cependant, les mesures très radicales adoptées ont vite montré leur efficacité et les regards ont changé. De même, la maîtrise exemplaire de la crise en Corée du Sud ou à Singapour a élevé au rang de valeurs positives le contrôle social massif et la poigne gouvernementale, voire l'autoritarisme dans le cas de la Chine. À l'opposé, les démocraties

occidentales ont vu leurs faiblesses durement exacerbées. À commencer par une certaine désinvolture vis-à-vis de cette « grippette » extrême-orientale. Incrédulité, revirement de stratégies, hésitations, mesures insuffisantes et prises avec retard... la crise révèle aussi l'impréparation d'un modèle occidental qui a misé à l'excès sur une économie fondée sur le flux tendu et les délocalisations. L'insuffisance des stocks de matériel médical de base est un révélateur en France, en Italie, aux États-Unis, etc. La Chine a même redoré son blason avec sa « diplomatie des masques », livrés par milliards à l'étranger. Pékin s'est montré, avec un certain culot, en première ligne de la gestion d'une crise planétaire, une nouveauté. A contrario, les États-Unis, débordés, se sont totalement repliés. Trump pourrait même payer son impéritie face à la crise lors de la présidentielle prévue en novembre.

La Chine s'effondre déjà après la première vague de contaminations. Pour autant, cet « avantage » sur la ligne de départ de la relance économique n'est peut-être pas si flagrant. Les salaires chinois sont désormais bien plus importants qu'en Asie du Sud-Est ou en Inde, et le pays n'est déjà plus tant cette compétitive « usine du monde ». La reprise pourrait encore accentuer la reconfiguration de circuits économiques de moins en moins laudateurs de la mondialisation. Plusieurs pays européens professent désormais leur volonté de ➔➔



Une rue désertée à Bangalore, dans le sud de l'Inde.

→→ « relocaliser » des secteurs clés de leur activité afin de les protéger des vicissitudes du commerce international.

Vers un siècle d'austérité ?

Pour ne prendre qu'un chiffre, le plan français de soutien à l'économie prévoit, pour le moment, 42 milliards d'euros de dépenses supplémentaires pour la seule année 2020 (1). Cela représente quatre fois l'économie espérée par la réforme des retraites, que le gouvernement avait toutes les peines du monde à tenter d'imposer aux Français. C'est dire dans quelles proportions, et avec quelle brutalité, le spectre de la dette publique bouleversera le paysage politique dans les prochaines années.

Alors, qui paiera ? La gauche croit en l'impôt, avec une assiette repensée pour tendre vers « un nouveau régime de propriété » plus égalitaire et soutenable, défendu notamment par Thomas Piketty. La droite, à l'inverse, tente déjà d'imposer un nouveau durcissement de son cocktail d'austérité : travailler plus et payer moins d'impôts, pour s'en sortir par toujours plus de croissance économique.

Il existe une troisième voie, consistant à autoriser les banques centrales à prêter aux États, en créant de la monnaie, sans nécessairement demander un remboursement. Une annulation indirecte, également qualifiée de « monétisation des dettes », qui causerait d'ordinaire des sueurs froides aux économistes néolibéraux, mais qui s'est en réalité déjà profilée ces derniers jours au sein de la Banque centrale européenne et de la Banque d'Angleterre. Sur le temps long, cette option sera farouchement combattue par les libéraux, car elle produit théoriquement de l'inflation, ce qui fait fondre les grosses fortunes et gêne les détenteurs du capital. « Il n'est pas catastrophique d'avoir une inflation autour

(1) Dépenses inscrites au budget de l'État et coût du chômage partiel.

de 4 %, estime au contraire Maxime Combes, qui défend l'idée d'une monétisation partielle des dettes, coordonnée à l'échelle européenne. *Le risque devient réel à partir de 15 ou 20 % d'inflation, car cela abîme la confiance dans la monnaie, qui est un soubassement de ce qui fait société. Mais nous n'avons en réalité aucun outil sérieux pour prévoir l'impact d'une telle politique, car l'inflation a disparu depuis vingt ans.* » L'économie entre donc en territoire inconnu, là où les dogmes et les arguments d'autorité ne seront d'aucune utilité.

Vers une nouvelle crise financière ?

La récession risque-t-elle de dégénérer en une crise financière ? Pour l'heure, les Bourses mondiales ont certes dégringolé et font le yo-yo, mais le système financier a été sauvé de l'effondrement par une intervention rapide et massive des banques centrales. « *Le risque de krach financier est endigué parce qu'elles ont mis sous perfusion une partie de l'économie mondiale, observe l'économiste Maxime Combes, porte-parole d'Attac, mais l'incertitude reste maximale. Combien de temps les banques centrales pourront-elles continuer à injecter des liquidités ? Le bilan des banques sera-t-il fragilisé ? Des spirales négatives vont-elles s'enclencher ? Nous sommes face à quelque chose d'inédit et de gigantesque en matière économique.* »

La finance demeure en tout cas perméable aux perturbations économiques, allergique à l'incertitude et sujette à la panique. Elle reste donc un point d'inquiétude majeur, car elle devra digérer sur le temps long les conséquences incalculables de la crise actuelle. Aux États-Unis, la Bourse est particulièrement exposée à l'industrie du pétrole de schiste. Beaucoup de créances jugées « pourries » sont adossées au secteur, menacé de faillites en cascade par

la baisse des cours du pétrole (lire plus haut). L'État fédéral états-unien a donc dû venir en aide au secteur pour éviter un effondrement qui risquait de contaminer la finance. En France, c'est la bulle de la « French tech » qui menace d'exploser, avec les faillites de start-up gonflées par des levées de fonds largement artificielles. Le gouvernement Philippe a débloqué 4 milliards d'euros pour écarter cette menace, soit autant que le plan d'urgence pour les hôpitaux. « *Partout où il y a des bulles, il y a un risque, souligne Maxime Combes. Cela peut venir des banques italiennes, d'un État qui aurait dissimulé des informations, du secteur aérien... Il est impossible de prédire ce qui va se passer.* »

L'usine à gaz européenne

Tout ça pour ça ? Après des semaines d'attermoiement, les ministres européens des Finances sont parvenus à s'entendre le 10 avril sur une réponse économique commune face au coronavirus. Cet accord à l'arraché sur un plan de 540 milliards d'euros a été jugé « excellent » par Bruno Le Maire, tandis que son homologue allemand, Olaf Scholz, annonçait « un grand jour pour la solidarité européenne ». La réalité est nettement moins rose et le plan de « solidarité » négocié fort éloigné de l'idée qu'on se fait de ce devoir social.

Son montant est très inférieur aux 2 000 milliards avancés gratuitement aux banques par la BCE ces deux dernières années : elle craignait une récession d'un point de PIB ; celle qui s'annonce du fait du Covid-19 sera au minimum de 7 points. Et il ne s'agit que de prêts et garanties de crédit, nullement d'argent frais.

Le montant des lignes de crédit octroyées par le Mécanisme européen de stabilité (MES), créé en 2012, aux pays touchés par la crise peut théoriquement se monter à 240 milliards d'euros. Mais ces prêts restent limités à 2 % du PIB des pays concernés, soit 40 milliards pour l'Italie. Seule concession du « club des égoïstes » (Pays-Bas, Allemagne...) : aucune réforme structurelle ne sera exigée en échange si cette aide est destinée à la santé.

Un fonds de garantie à destination des entreprises, prioritairement les PME, sera créé à la Banque européenne d'investissement ; doté d'un montant de 25 milliards, alimenté par les États, il permettra de mobiliser jusqu'à 200 milliards. Enfin, pour garantir jusqu'à la hauteur de 100 milliards les plans nationaux de chômage partiel ainsi que « certaines mesures liées à la santé », la Commission européenne, dont la capacité d'emprunt sera confortée par « un système de garanties volontaires des États membres » d'un montant minimum de 25 milliards, empruntera sur les marchés financiers en profitant « des faibles coûts » dont bénéficie l'UE, puis prètera cet argent « à des conditions favorables » aux États dans le besoin. Les règles absurdes des traités, dont certaines ne sont que « suspendues » (cas des règles de discipline budgétaire), empêchent de faire plus simple et plus fort. ●

À la bourse de New York, le 20 mars 2020. Le secteur financier états-unien est fragilisé par la crise du pétrole.



SPENCER PLATT/GETTY IMAGES/AFP

la ministre de la justice Nicole Belloubet pour « *non-assistance à personne en danger* ».

Sibeth Ndiaye, porte-parole du gouvernement : « *Il n'y a pas besoin d'un masque quand on respecte la distance de protection vis-à-vis des autres.* » Le soir même, Emmanuel Macron visite l'hôpital de campagne de Mulhouse avec un masque FFP2 sur le visage.

26 mars. Six plaintes contre des ministres, parmi lesquels Édouard Philippe, ont déjà été déposées à la Cour de justice de la République, et **d'autres arrivent dans les tribunaux.**

27 mars. Dans un **entretien à la revue Science**, Georges Gao, qui dirige la plus haute autorité de santé en Chine, le Chinese Center for Disease, met en garde : « *La grande erreur aux États-Unis et en Europe est, à mon avis, que la population ne porte pas de masque.* » « *Il faut porter un masque.* »

Quatre pays d'Europe centrale (République tchèque, Slovaquie, Autriche et Slovénie) ont rendu le port du masque obligatoire dans l'espace public.

Le premier ministre prolonge le confinement national au moins jusqu'au 15 avril.



© AFP

28 mars. Édouard Philippe, lors d'une conférence de presse avec le ministre de la santé : « *Je ne laisserai personne dire qu'il y a eu du retard sur la prise de décision du confinement.* »

Emmanuel Macron, dans un entretien à trois quotidiens italiens : « *J'ai abordé cette crise avec sérieux et gravité.* »

Olivier Véran annonce qu'une commande de respirateurs pour les services de réanimation vient d'être passée. Depuis des semaines, les services hospitaliers

soulignaient le manque. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, il a été demandé aux industries automobiles d'adapter leurs lignes de production pour en produire.

Des milliers de morts, le scandale des Ehpad

30 mars. Le seuil des 3 000 morts en milieu hospitalier est franchi.



Emmanuel Macron en visite le 31 mars à la société de production de masques Kolmi-Hopen, à Saint-Barthélemy-d'Anjou, près d'Angers. © AFP

2 avril. Dans un « *état des lieux du confinement* », le conseil scientifique **fait remarquer** que « *35 % des ouvriers travaillent hors du domicile, 60 % se déclarent en arrêt de travail et 5 % en télétravail, contre 10 % des cadres en travail hors du domicile, 24 % en arrêt de travail, et 66 % en télétravail* ».

Le gouvernement se décide enfin à comptabiliser les morts dans les Ehpad, alors que depuis le début du mois de mars les médias signalent des décès en nombre dans ces établissements. Le **recensement reste très imparfait**, là encore faute de tests et de procédures de déclaration très lourdes.

7 avril. Le seuil des 10 000 morts en France est franchi. 7 091 décès sont enregistrés en milieu hospitalier, soit 607 de plus en 24 heures, chiffre quotidien le plus important depuis le début de l'épidémie, et 3 237 dans les Ehpad.

8 avril. Et pour conclure (provisoirement), laissons le dernier mot à Olivier Véran, dans un **entretien au journal Le Monde**: « *Depuis le premier jour de la crise épidémique, nous avons décidé d'être dans l'anticipation, c'est-à-dire de disposer au moment opportun de tous les moyens possibles pour lutter contre la diffusion du virus.* »

Boîte noire

Pour réaliser cette chronologie, j'ai d'abord épluché l'abondante production de Mediapart sur cette crise et remonté le fil AFP que nous publions. J'ai également croisé et vérifié plusieurs chronologies déjà publiées, de Wikipédia, du site de l'OMS, du ministère de la santé (les points de presse quotidiens depuis fin janvier), faites par des confrères (**ici** ou **ici**, par exemple), ou construites sur Twitter (par exemple, celle-ci du **twittos Maître Pandaï**), ou encore de blogs de journalistes spécialisées (**Jean-Yves Nau**, par exemple). Enfin, les articles et enquêtes de la presse étrangère ont aidé à compléter tout cela.

Retraites, hôpital: la troublante conversion d'Emmanuel Macron

PAR LAURENT MAUDUIT
LE LUNDI 13 AVRIL 2020

Macron prétend qu'il change de cap. Mais peut-il sauver l'hôpital public, lui qui n'a eu de cesse de l'étrangler ? Va-t-il défendre le système des retraites, lui qui a voulu le dynamiter ? C'est d'une révolution démocratique que le pays aura besoin.

Cela fait plusieurs semaines maintenant qu'Emmanuel Macron ou certains de ses proches – mais pas tous – suggèrent que les enseignements de la crise sanitaire historique qui ébranle le pays seront tirés le moment venu et que le cap de la politique économique et sociale n'aura à l'avenir plus rien à voir avec ce qu'il a été jusqu'à présent.

Cette promesse, le chef de l'État l'a d'abord formulée lors de son allocution au pays le 12 mars : « *Ce que révèle d'ores et déjà cette pandémie, a-t-il dit, c'est que la santé gratuite sans condition de revenu, de parcours ou de profession, [pour] notre État-providence, n'est pas des coûts ou des charges mais des biens précieux, des atouts indispensables quand le destin frappe[...]. Il est des biens et des services qui doivent être placés en dehors des*

lois du marché. » Puis, il a fait part de la même conviction, mercredi 25 mars, lors d'un déplacement à Mulhouse pour visiter l'hôpital militaire de campagne qui venait d'y être construit. Il a alors promis qu'« à l'issue de cette crise, un plan massif d'investissement et de revalorisation de l'ensemble des carrières sera construit pour notre hôpital ». Avant d'ajouter : « *Beaucoup a été fait, sans doute pas suffisamment vite, pas suffisamment fort.* »

Dans les colonnes du **Journal du Dimanche**, ce 12 avril, c'est au tour du président du groupe parlementaire de La République en marche (LREM), Gilles Le Gendre, réputé pour être la voix de son maître et ne parler que sur instruction de l'Élysée, qui envoie un signe complémentaire, en annonçant que la réforme des retraites pourrait être abandonnée. L'après-crise sanitaire, a-t-il assuré, « *ne sera pas l'“avant”* ». Cet « après », a-t-il précisé « *pourrait s'inscrire dans un nouveau “pacte républicain”* ». Pour construire le pacte républicain, il faudra, selon lui, chercher « *le consensus le plus large avec les forces politiques, les élus locaux, les syndicats, les associations et les citoyens. À l'Assemblée nationale, notre majorité devra faire prévaloir le compromis plutôt que l'affrontement* ».

Or, a encore dit le patron du groupe LREM, « *la réforme des retraites a montré à quel point notre démocratie sociale est épuisée* ». « *Entre deux réformes utiles, il faudra toujours choisir celle qui rassemble les Français. Si elle empêche le pacte républicain de se conclure, la réforme des retraites devra être mise de côté.* »

Arrêtons-nous donc sur ces deux exemples. Ainsi Emmanuel Macron serait disposé à changer de cap pour l'hôpital public ? Dans le cas de la réforme des retraites aussi ? En vérité, dans le premier cas, le chef de l'État a apporté sa pierre à une politique de démolition du service public de la santé, et tout particulièrement de l'hôpital, qui dure depuis plus de trente ans. À coup de réduction de postes, à coup de réduction de lits – il y en a eu plus de

17 500 ces cinq dernières années, **selon les chiffres officiels** –, il a asphyxié l'hôpital public, avec le résultat dramatique que l'on a constaté au début de la pandémie : des personnels épuisés mais dévoués se sont portés aux avant-postes de la lutte contre la pandémie alors qu'ils manquaient de tout, de masques, de solution hydroalcoolique, de respirateurs...

Et le pire, c'est que les alertes ont été incessantes. Multipliant les grèves et les manifestations, les personnels hospitaliers n'ont cessé, tout au long de l'année 2019, d'interpeller Emmanuel Macron en lui rappelant que l'hôpital public était au bord de l'asphyxie. Et le même Emmanuel Macron a fait la sourde oreille, concoctant à chaque fois un nouveau « plan hôpital » qui ne prenait en compte aucune des demandes des personnels.

D'où un effet de sidération : combien aura-t-il fallu de milliers de morts pour que ce président autoritaire entende enfin la colère de tous ces personnels !

Et la sidération est la même pour la réforme des retraites. Car des manifestations, il y en a eu, innombrables et massives, tout au long de cette même année 2019, pour signifier à Emmanuel Macron que sa réforme inégalitaire et dangereuse, le pays n'en voulait pas. Tout le monde avait en effet compris que le système par points risquait d'introduire une rupture majeure avec le modèle français de retraite par répartition, pour conduire à un système individualisé, proche de la retraite par capitalisation si ardemment souhaitée par les assureurs privés.

Et pourtant, le chef de l'État n'a rien voulu entendre. Ni la colère de la rue. Ni la protestation des élus de la Nation. Procédant à la hussarde, il a usé de l'un des dispositifs parmi les plus antidémocratiques des institutions de la V^e République, celui du 49-3, pour museler le Parlement, et s'appropriait à recourir à **l'autre procédure autoritaire, celle des ordonnances**, pour que les dispositions entrent en vigueur.

Dans ce cas-là aussi, on en vient donc à se poser la même question : aura-t-il fallu que le pays connaisse une telle tragédie, celle de la pandémie du Covid-19, pour que ce chef de l'État se rende compte que le pays était viscéralement attaché aux filets protecteurs de la Sécurité sociale, pas seulement à ceux de l'assurance-maladie mais tout autant à ceux de l'assurance-retraite !

Face à la conversion à laquelle on nous demande de croire, on peut donc légitimement s'interroger sur la sincérité du président. Car, après tout, d'autres hypothèses peuvent être retenues.

Il y a d'abord l'hypothèse de l'effolement sinon de la panique dans les sommets de l'État – qui est sûrement à prendre au sérieux –, hypothèse qui pourrait conduire l'Élysée à prendre des mesures radicales pour sauver l'essentiel, c'est-à-dire le pouvoir d'Emmanuel Macron. **Le Parisien raconte** ainsi avoir pris connaissance de notes confidentielles sur le « *suivi de l'impact du Covid-19 en France* » établies par les agents du service central du renseignement territorial (SCRT) – les anciens « Renseignements généraux » –, qui alertent sur le risque d'embrasement de la contestation sociale à la sortie du confinement. « *Le jour d'après est un thème fortement mobilisateur des mouvances contestataires, lit-on dans ces analyses datées des 7, 8 et 9 avril. Le confinement ne permet plus à la grande population de s'exprimer, mais la colère ne faiblit pas et la gestion de crise, très critiquée, nourrit la contestation* », écrit le quotidien.

Le Parisien raconte encore que ces notes résument d'innombrables messages postés sur les réseaux sociaux sur le thème : « *Notre colère ne sera pas confinée. Retrouvons-nous dans la rue dès la fin du confinement. Mettons le pouvoir en quarantaine !* » Ce qui pourrait donc avoir déclenché un climat de panique dans les sommets du pouvoir.

Une autre hypothèse est celle de l'insincérité. Car, après tout, Emmanuel Macron a souvent apporté la preuve, par le passé, qu'on ne pouvait pas

toujours se fier à sa parole et qu'il était capable de double langage. Or, dans le cas présent, on dispose d'indices nombreux qui incitent à la circonspection. **Dans sa dernière enquête**, ma consœur Caroline Coq-Chodorge a clairement établi l'hypocrisie du gouvernement dans l'affaire de l'hôpital de Nancy, qui a eu un grand retentissement ces derniers jours. Le chef de l'État a voulu montrer son attachement (de fraîche date) à la défense de l'hôpital public, en décidant la révocation du directeur de l'Agence régionale de santé du Grand Est qui avait confirmé la suppression de 179 lits et de 598 postes d'ici à 2025, prévue avant la crise, mais les anciennes pratiques perdurent.

Il existe par ailleurs de très nombreuses alertes, auxquelles nous avons eu accès, laissant penser que les plans de restructuration prévus avant la crise sont toujours à l'œuvre. Un seul exemple : un appel d'offres a été lancé pas plus tard que le 3 avril 2020 dans le cadre du projet de fusion entre l'hôpital de Saint-Brieuc et celui de Paimpol. Mais pourquoi cette fusion est-elle nécessaire ? Pour réaliser des économies, redoutent à juste titre les responsables syndicaux, qui se demandent si la fermeture des urgences la nuit à Paimpol n'est pas en préparation.



Autre indice, allant toujours dans la même sens : Emmanuel Macron assure désormais qu'il n'y a pas meilleur défenseur que lui de l'hôpital public mais

dans le même temps, l'Élysée a commandé une note sur l'hôpital à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Et **cette note révélée par Mediapart**, loin de défendre l'intérêt général, vise à accélérer la marchandisation de la santé et sa privatisation rampante.

Autre indice d'un possible double langage : de nombreuses voix s'élèvent pour que les Français paient les conséquences de la crise. Parmi elles, il y a celle du président du Medef, Geoffroy Roux de Bézieux, qui, dans **un entretien au Figaro**, a lâché : « *Il faudra bien se poser tôt ou tard la question du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner la reprise économique et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire.* » En clair, les Français doivent comprendre qu'ils auront à travailler plus. Mais ce discours inquiétant est aussi celui de la secrétaire d'État à l'économie, Agnès Pannier-Runacher, qui a également prévenu qu'« *il faudra probablement travailler plus que nous ne l'avons fait avant* » pour « *rattraper* » la perte d'activité induite par le confinement. « *L'enjeu est de reprendre le travail plein pot* », a-t-elle insisté **sur France Info**. À croire que les Français, flemmards qu'ils sont, travaillaient peu avant la crise, protégés qu'ils sont pas un droit du travail trop avantageux...

Tout cela peut donc faire craindre un double langage du chef de l'État, qui pourrait donner des signes provisoires de son attachement à l'État-providence en ces temps de tourmente sanitaire, avant de revenir à sa doxa néolibérale une fois que la crise aura été surmontée.

Et quand bien même ne douterait-on pas de sa sincérité, cela n'en soulève pas moins une cascade de questions, que l'on peut résumer en deux points essentiels.

Le premier a trait à l'ampleur de la conversion présidentielle. Pour l'heure, on est invité à comprendre que le chef de l'État a changé de doctrine en deux domaines très symboliques : la politique hospitalière et la réforme des retraites – si tant est que Gilles Le Gendre

ne s'avance pas un peu trop ! Mais si tel est le cas, la cohérence voudrait que le changement de philosophie de la politique gouvernementale soit beaucoup plus vaste. Si soudainement Emmanuel Macron considère qu'il faut défendre l'État-providence – alors qu'il n'a cessé de le combattre –, il conviendrait de le faire... dans tous ses volets. Il conviendrait d'annoncer que la très inégalitaire réforme de l'assurance-chômage est également purement et simplement annulée – et non pas seulement différée.



Dans le cortège parisien, le 17 décembre 2019. © Rachida El Azzouzi

Si le chef de l'État se dit désormais attaché à la défense du service public de la santé et notamment hospitalier, il pourrait tout autant, dans le même souci de cohérence, dire qu'il est plus généralement attaché à tous les services publics. Et s'il voulait apporter la preuve de sa bonne foi, annoncer que la privatisation rampante de La Poste – dont le grand meccano avec la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et la Caisse nationale de prévoyance (CNP) est le dernier épisode en date – est sur-le-champ arrêtée. De même que la privatisation rampante de la SNCF qui ne cesse de liquider le service public ferroviaire.

Au-delà encore, s'il voulait d'un seul coup conduire une politique plus solidaire, il pourrait utilement piocher dans l'appel lancé par Attac et de nombreuses autres associations, ONG et syndicats, intitulé « **Plus jamais ça : construisons le jour d'après** », qui suggère, pêle-mêle, « *un plan de développement de tous les services publics* » ; « *une fiscalité bien plus juste et redistributive, un impôt sur les grandes fortunes, une taxe sur les transactions financières et une véritable lutte contre l'évasion fiscale* » ou encore « *un*

plan de réorientation et de relocalisation solidaire de l'agriculture, de l'industrie et des services, pour les rendre plus justes socialement, en mesure de satisfaire les besoins essentiels des populations, de répondre à la crise écologique ».

Mais cette énumération conduit inmanquablement à une autre question – c'est le second point que nous évoquions : pense-t-on un seul instant qu'Emmanuel Macron puisse être l'homme de la situation ? Après avoir accéléré l'asphyxie de l'hôpital public et la privatisation des services publics, officielle ou rampante selon les cas, peut-il être celui qui va garantir leur reconstruction ? Après avoir dit pis que pendre de l'État-providence, peut-il être celui qui le rétablit et le défende ?

Comme ce n'est évidemment pas l'incendiaire qui est le mieux placé pour éteindre l'incendie et réparer les dégâts qu'il a occasionnés, l'équation insoluble semble plonger dans la schizophrénie une bonne partie des élus LREM. C'est ce que suggère la lecture du *Monde*, qui résume ainsi l'état d'esprit passablement halluciné de certains élus LREM : « *Il y a une hésitation très profonde chez Macron, qui porte un double registre de disruption et de protection, note un député de la majorité. Il passe de la disruption absolue, en janvier, sur la réforme des retraites, à la protection absolue aujourd'hui. Ça crée un petit choc.* » Comprenez qui pourra...

L'interrogation souligne l'autre impasse dans laquelle se trouve le chef de l'État. Car depuis le début de son quinquennat, la question sociale n'a cessé de se combiner à la question démocratique. Cela a été perceptible dès le début du mouvement des « gilets jaunes » : sur tous les ronds-points du pays, les menaces pesant sur le pouvoir d'achat ont déclenché d'autant plus de colère que le pouvoir a très vite été perçu comme isolé et autoritaire. Les revendications sociales, comme la suppression de certaines taxes pesant sur les carburants, se sont donc mariées très vite à d'autres revendications démocratiques, comme le référendum d'initiative citoyenne.

Or, comme en écho, c'est la même colère que l'on sent poindre aujourd'hui : il y a, en haut, un pouvoir isolé, qui n'a jamais voulu entendre le désarroi que suscitait le délabrement du service public ; et il y a, en bas, un monde solidaire, celui des professions de santé, qui a mis de côté toute rancune pour se battre contre la pandémie, mais qui n'en pense pas moins.

Dans les tragédies que l'on vit aujourd'hui, l'heure des comptes n'a certes pas encore sonné. L'urgence est au combat contre le coronavirus. Mais on sent bien les lignes de force du débat qui va monter : il faudra à coup sûr reconstruire un monde beaucoup plus solidaire, beaucoup plus soucieux de l'intérêt général ; mais il faudra tout autant refonder une démocratie digne de ce nom, qui tourne le dos au pouvoir personnel.



Cela a été la très grande force du Conseil national de la résistance (CNR) : juste avant la fin de la guerre, il a su rassembler le pays avec un programme, « **Les jours heureux** », qui préconisait un monde beaucoup plus solidaire, avec « *l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie* » ; « *l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple et de la nation*

pendant la période d'occupation » ; « un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se la procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État » ; ou encore « la sécurité de l'emploi ». Mais dans le même temps, ce programme se prononçait pour une véritable refondation de la démocratie et l'instauration d'une République démocratique et sociale.

Quand la crise sanitaire sera terminée, c'est sûrement un peu de cette flamme du CNR qu'il faudra faire revivre.

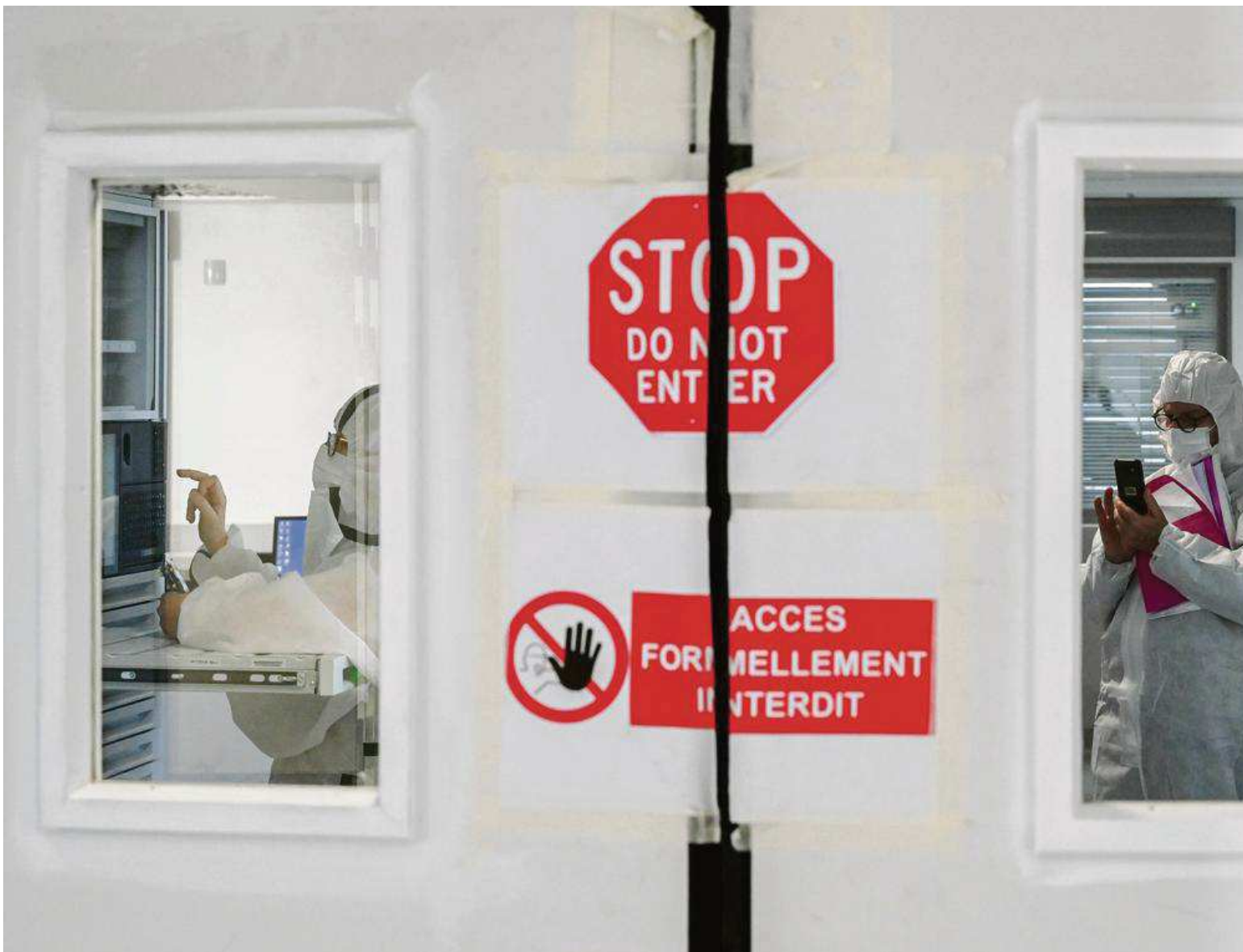
Le Covid-19, une opportunité pour les mafias

PAR KARL LASKE
LE LUNDI 13 AVRIL 2020



Une saisie opérée lors de l'opération Pangea XI. © Interpol
De nombreux sites illégaux de vente de faux médicaments ont été identifiés en France et à l'étranger. Des réseaux criminels mettent à profit la crise sanitaire pour promouvoir et vendre des matériels et médicaments dangereux.

La question n'est pas de savoir si les mafias sauront en profiter, mais comment. C'est l'avertissement du célèbre journaliste Roberto Saviano, le 22 mars, dans le **quotidien** italien *La Repubblica*. En dépit du confinement, de l'immobilité, « *les mafias ne respectent pas les frontières, elles n'ont pas peur de la suspension de Schengen, au contraire, elles bénéficient de la fermeture hermétique des frontières car elles ont les moyens d'aller n'importe où et de faire de la fermeture une opportunité* ». « *Les*



Le service de réanimation de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil ouvert pour faire face à la pandémie de coronavirus, le 8 avril. PHOTO MARC CHAUMEIL

Dans le portrait du virus, des zones de flou persistent

Modes de transmission, possibilité de réinfection, personnes à risque... Le Covid-19, coronavirus particulièrement complexe, donne du fil à retordre aux infectiologues.

Jamais un nouveau virus n'a fait l'objet d'autant de recherches, études, analyses que le SARS-CoV-2 en aussi peu de temps. Mais si les informations s'accumulent depuis fin 2019, des questions essentielles demeurent pour tenter de comprendre à quoi la planète est confrontée. Au début, on imaginait ainsi que ce n'était

qu'un simple coronavirus, à l'instar des autres : un peu pathogène, assez contagieux, mais relativement maîtrisable. Tout a explosé. D'une pathologie infectieuse, les cliniciens ont découvert qu'elle se transformait et devenait une pathologie immunitaire, voire ensuite cardiaque. Et le Covid-19 surprend par ses mystères, avec plus de 80 %

de personnes infectées sans manifestation réelle, 20 % avec des symptômes plus ou moins importants, dont 5 % iront en réanimation. Ces proportions, depuis plusieurs semaines, n'ont guère bougé. Mais qu'en est-il du reste ? De sa transmission ? Des nouveaux symptômes ? Des porteurs sains ? Ces questions n'ont toujours pas de ré-

ponses complètes. « C'est comme un iceberg, on ne voit encore et n'arrivons à comprendre que la partie émergée », nous dit un membre du Conseil scientifique. Tour d'horizon, alors que la France entame sa cinquième semaine de confinement.

COMMENT LE VIRUS SE TRANSMET-IL ?

Vendredi 3 avril, Anthony Fauci, directeur de l'Institut américain des maladies infectieuses et membre du groupe de travail de la Maison Blanche, relayé par le président Donald Trump, a semé un trouble planétaire. Le Covid peut-il se transmettre « quand les gens ne font que parler », comme le prétend ce scientifique respecté ? « Tout prend des proportions incroyables quand Trump ouvre la bouche », ironise le professeur Xavier Les-

cure, infectiologue à l'hôpital Bichat. « Une étude américaine a certes évoqué la transmission par discussion trop rapprochée mais si tel était le cas, on aurait un taux de reproduction de base (RO) du coronavirus proche de celui de la rougeole, sourit Karine Lacombe, cheffe de service des maladies infectieuses à l'hôpital Saint-Antoine. En clair, chaque personne infectée pourrait en contaminer 10. On en est loin. Pour les experts, le taux de RO du Covid-19, sans confinement, se situe plutôt entre 2 et 3. » La professeure Lacombe insiste : « La contamination se fait essentiellement par les gouttelettes, la toux, les éternuements, les contacts manuels. » Si le directeur général de la santé publique, Jérôme Salomon, évoque aussi le contact avec les surfaces inertes, ce point reste



en débat. Karine Lacombe: «Sur les surfaces inertes, nous restons interrogatifs.» Xavier Lescure, prudent: «Les surfaces inertes, c'est un vrai piège caché, probablement le chaînon oublié de la transmission par contact.»

CONTAGIEUX À PARTIR DE QUAND ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?

C'est un point crucial pour casser la dynamique de l'épidémie. A partir de quand et pour combien de temps faut-il isoler les malades pour stopper la propagation du virus ? En la matière, les connaissances se précisent. Dans une étude parue récemment dans *Nature*, des chercheurs allemands ont démontré que, s'il restait des traces du virus dans le larynx des malades sept jours après l'apparition des symptômes, l'agent pathogène, lui, ne se

répliquait plus. «Cela signifie que la personne n'est plus contagieuse», estime la professeure Lacombe. Il y a un consensus pour dire qu'une personne infectée peut être contagieuse un à deux jours avant l'apparition des symptômes, et pendant sept à dix jours après.»

Reste la question des porteurs sains, soit environ 30% de l'ensemble des infectés. Comme ils ne toussent ni n'éternuent, on estime leur contagiosité très faible. Mais elle n'est pas forcément nulle à en croire les premiers résultats d'une enquête de l'Inserm portant sur 300 patients, lancée en janvier après les premiers cas aux Contamines-Montjoie, en Haute-Savoie: les postillons et excréments nasales des asymptomatiques contiennent des particules virales capables d'infecter d'autres personnes.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES ?

La palette des symptômes du Covid-19 s'est malheureusement beaucoup enrichie depuis son arrivée en Europe. Si une toux sèche, avec fièvre et fatigue sont les signaux les plus répandus, d'autres, qui n'avaient pas été signalés par les Chinois, ont désarçonné les infectiologues. «C'est un choc, on ne l'avait pas vu venir», dit le professeur Gilles Pialoux, infectiologue à l'hôpital Tenon. Le coronavirus est à l'origine de troubles neurologiques. Dans certains cas, cela se traduit par la perte du goût et de l'odorat. Surtout, 88% des patients en réanimation ont des manifestations neurologiques, des troubles cognitifs: ils sont perturbés, confus. Un gériatre de l'hôpital Pitié-Salpêtrière: «Si dans la plupart des cas, ces symptômes disparaissent spontanément au bout de sept à dix jours, on ignore encore le degré de récupération des personnes âgées, parfois déjà fragiles.»

Autre surprise, «depuis six semaines, on a vu apparaître des acrosyndromes, des pseudo-engelures aux extrémités des membres», signale le professeur Lescure. Un phénomène suffisamment préoccupant pour que le Syndicat national des dermatologues-vénérologues lance le 8 avril une alerte sur des manifestations cutanées liées à l'infection par le Covid-19 – acrosyndromes, apparition subite de rougeurs persistantes parfois douloureuses et lésions d'urticaire passagères.

QUI EST À RISQUE ?

Depuis la publication le 24 février d'une vaste étude du Centre chinois de contrôle et de prévention des maladies,

le profil des patients gravement atteints s'est précisé. Le professeur Pialoux: «Ce qui me frappe, c'est que les patients admis en réanimation sont souvent diabétiques, en surpoids voire obèses.» Un constat partagé par tous les hôpitaux qui accueillent des patients Covid-19, français comme européens. Et c'est une vraie surprise car les premières remontées chinoises ne documentaient que des facteurs de risque «classiques», comme l'âge et la présence de comorbidités (hypertension artérielle, problèmes cardio-vasculaires, insuffisance pulmonaire, diabète sévère...)

Depuis quinze jours, les travaux de recherche confirment les observations cliniques. Une étude publiée fin mars dans le *Journal of the American Medical Association* par des chercheurs italiens, portant sur 955 patients décédés, a établi que 35% étaient diabétiques. «On pensait que seuls les diabétiques sévères étaient concernés. Pas du tout, les petits diabètes le sont aussi. Il nous est même arrivé de découvrir un diabète lors de l'hospitalisation», pointe le professeur Lescure.

Le 1^{er} avril, une nouvelle étude chinoise publiée dans *The Lancet* a confirmé le rôle de l'indice de masse corporelle: sur 383 patients atteints par le coronavirus et admis dans un hôpital de Shenzhen, 42% souffraient de surpoids ou d'obésité. Conclusion des chercheurs: les personnes en surpoids ont 86% de chance de développer une forme sévère du Covid-19. Celles qui souffrent d'obésité ont «montré une probabilité de développer une pneumonie sévère 2 à 42 fois plus élevée» que les autres patients. Le danger est réel même pour les patients jeunes: «L'obésité est souvent le seul facteur de risque des patients de moins de 50 ans en réanimation à Bichat», précise le professeur Lescure. Ce que confirme la professeure Lila Bouadma, réanimatrice à l'hôpital Bichat: «On a des patients, jeunes, qui étaient en parfaite santé, avec seulement un problème de poids.» Un phénomène pour l'heure non élucidé. «Peut-être que cela tient aux cellules grasses qui laissent passer plus facilement le virus», s'interroge Karine Lacombe. Il est aussi possible que le surpoids amplifie les réactions inflammatoires, induites par la présence du coronavirus dans l'organisme.

Une autre caractéristique des patients lourdement atteints, pourtant signalée dès la première étude chinoise, a pris les infectiologues de court:

«A part quelques cas signalés en Chine au début de l'épidémie qui pourraient n'être que des faux positifs, personne n'a observé de cas de réinfection.»

Xavier Lescure infectiologue à l'hôpital Bichat

l'inégalité entre les sexes. «Le coronavirus infecte les hommes et les femmes dans les mêmes proportions mais 80% de nos patients en réanimation sont des hommes», relève le professeur Lescure. Cette différence de résistance entre les deux sexes n'est pas élucidée. Les hypothèses fleurissent. Les chercheurs s'intéressent notamment au rôle d'une enzyme (ACE2 installée sur le chromosome X), essentielle dans la production d'oestrogènes, connue pour son influence anti-inflammatoire.

COMMENT SE DÉROULE L'INFECTION ?

Le schéma se répète souvent à l'identique. Dans un cas sur cinq, l'infection par le Covid-19 nécessite une hospitalisation pour détresse respiratoire. Une majorité de ces patients gravement touchés présente alors une pneumonie sévère avec atteinte bilatérale, selon l'OMS. La mise sous assistance respiratoire ne suffit alors pas toujours pour surmonter l'infection. Environ sept jours après l'apparition des premiers symptômes, l'état de certains patients s'aggrave brutalement, sous l'effet d'une surréaction inflammatoire du système immunitaire, baptisé «orage de cytokines». Or cet emballement peut être fatal: au lieu de défendre l'organisme contre l'inflammation, les cytokines détruisent non plus seulement les cellules infectées mais aussi les tissus sains des poumons, du cœur ou des reins. Bilan: 20% des formes graves du Covid-19 présentent des atteintes cardiaques liées à la réaction immunitaire. La professeure Lacombe: «Par rapport aux premières semaines, le changement est spectaculaire. Nous sommes face à une maladie immunologique bien plus que virale comme on avait pu le croire. C'est inédit.» Le professeur Pialoux complète: «A l'instar du pre-

mier mort chinois sur le sol français, 10% des patients en réanimation meurent non pas du coronavirus directement mais de complications pulmonaires et parfois d'embolie pulmonaire. De telles complications vasculaires n'ont jamais été observées avec la grippe ou le Sras.»

Le professeur Lescure résume: «L'observation clinique nous a permis d'identifier trois versants de la maladie. Le premier est infectieux, viral. Mais chez un certain nombre de patients graves, l'aspect inflammatoire devient prépondérant après l'emballement du système immunitaire. Le dernier versant est vasculaire: la maladie provoque des dégâts microvasculaires, des thromboses, qu'on suppose liés à l'inflammation, sans avoir de certitudes.»

QUAND EST-ON IMMUNISÉ ET POUR COMBIEN DE TEMPS ?

C'est un point clé, et qui intéresse tout particulièrement le Haut Conseil scientifique, actuellement mobilisé sur les scénarios possibles du déconfinement. En la matière, il lui faut faire avec une bonne nouvelle, une très mauvaise et beaucoup d'incertitudes.

La bonne nouvelle d'abord. Selon une étude de chercheurs allemands sur la réplique du virus dans les voies respiratoires supérieures publiée dans *Nature* le 1^{er} avril, les malades commencent à produire des anticorps sept à quatorze jours

après l'apparition des premiers symptômes, dès lors leur charge virale diminue lentement. «Nous pensons que ces anticorps sont neutralisants, et donc qu'ils protègent d'une réinfection», indique le professeur Lescure. C'est une hypothèse clinique, pas une certitude scientifique. Mais à part quelques cas signalés en Chine au début de l'épidémie qui pourraient n'être que des faux positifs, personne n'a observé de cas de réinfection.»

Vient ensuite la grosse tuile. Selon les modélisateurs du Haut Conseil, les Français ne sont pas plus de 10 à 15% à avoir été jusqu'à présent en contact avec le virus, y compris dans les zones à forte incidence comme le Grand-Est ou l'Ile-de-France. Et cette projection est sans doute encore optimiste: la campagne de tests lancée dans le cluster de l'Oise a conclu à une immunité collective d'à peine plus de 7%... Dans tous les cas, on est très loin du taux de 60% de personnes protégées, seuil plancher pour prétendre à cette «immunité de groupe» qui éloignerait le risque d'une deuxième vague de Covid-19. «Sur le plan de la santé publique, c'est très problématique», confirme Xavier Lescure. Une levée brutale du confinement relancerait immanquablement l'épidémie. Mais à trop tarder, le problème pourrait se corser. Car si un individu guéri est immunisé, on ignore pour combien de temps...

ÉRIC FAVEREAU et NATHALIE RAULIN

franceculture.fr / @franceculture

Les bonnes choses à la maison.

Une chronique de Caroline Broué

CHAQUE VENDREDI SUR FRANCECULTURE.FR

ET EN BONUS, UNE RECETTE DE JACKY DURAND !

En partenariat avec

L'esprit d'ouverture.

Une prime à géométrie variable pour tous les personnels hospitaliers

- Les personnels hospitaliers en prise directe avec l'épidémie recevront une prime défiscalisée de 1.500 euros.
- Les heures supplémentaires, exonérées elles aussi, seront en outre majorées de 50 %.
- Les dépenses d'assurance-maladie augmenteront de 8 milliards cette année par rapport au budget voté à l'automne.

BUDGET

Solveig Godeluck
@Solwii

Les personnels hospitaliers sont enfin fixés. Mercredi, à la sortie du Conseil des ministres, le Premier ministre a dévoilé le montant de la gratification exceptionnelle qui leur sera accordée par décret : « Une prime exempte de tout prélèvement fiscal ou social, c'est-à-dire nette de tout, de 1.500 euros à tous les personnels qui gèrent la crise du Covid-19 dans les hôpitaux des départements les plus touchés ainsi qu'aux personnels des services ayant accueilli des patients Covid dans les départements les moins touchés. »

Dans les 28 départements les plus touchés par le virus, l'ensemble des personnels de tous leurs établissements de santé, publics comme privés, recevront ces 1.500 euros. Le gouvernement doit discuter avec les fédérations représentant le secteur privé pour décider du meilleur moyen de distribuer la prime aux salariés et aux libéraux qui y travaillent.

Discussion en cours pour les Ehpad

En dehors de ces départements, seuls les personnels des services « Covid » des 108 établissements de référence auront droit aux 1.500 euros. Ceux rattachés aux autres services hospitaliers toucheront également une prime, mais de 500 euros. Près de 60 % des personnels des hôpitaux vont percevoir la prime au taux majoré, soit plus de 550.000 agents publics.

Quant aux établissements accueillant les personnes âgées ou handicapées, une prime « sera très rapidement discutée puis attribuée ».

550.000

AGENTS PUBLICS

vont percevoir la prime, soit près de 60% des personnels des hôpitaux. L'effort budgétaire est estimé à 1,3 milliard d'euros.

Un geste pour les fonctionnaires toujours au travail, des congés imposés pour les autres

Au moins 400.000 agents toucheront une prime pouvant aller jusqu'à 1.000 euros. Cinq jours de RTT seront décomptés pour ceux n'ayant pas travaillé ces quatre dernières semaines. La prise de cinq jours de congé ou de RTT pourra aussi être imposée.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

Une prime pour les fonctionnaires qui auront travaillé pendant le confinement, des congés imposés pour les autres... Ces deux dispositions étaient au programme du Conseil des ministres de mercredi. Elles sont le pendant, dans la fonction publique, de dispositions déjà actées pour le secteur privé.

Côté prime, c'est là aussi un montant maximum qui est acté. Doublé à 2.000 euros dans le privé en cas d'accord d'intéressement, le plafond

dans tout le secteur du médico-social et notamment les Ehpad », a ajouté le ministre de la Santé, Olivier Véran. Cette prime qui fera l'objet d'une négociation n'est pas encore budgétée.

Enfin, les heures supplémentaires des agents hospitaliers, dont le volume a été déplafonné pendant la crise, seront majorées de 50 % (en plus de leur majoration actuelle, qui varie le jour, la nuit, le dimanche...) et exonérées de prélèvements sociaux et fiscaux. Pour les médecins, ces 50 % s'appliqueront au temps de travail additionnel, et pour les internes et médecins hospitalo-universitaires, ce seront les gardes qui seront survalorisées.

Le gouvernement estime que cela leur permettra en moyenne de gagner 600 euros, soit, pour les travailleurs les plus exposés, un total supérieur à 2.000 euros. Ce seuil correspond au plafond de la prime défiscalisée que pourront accorder les employeurs à leurs salariés qui ont continué à se rendre au travail malgré l'épidémie – ceux qu'Emmanuel Macron nomme les travailleurs de la « deuxième ligne ».

Cet effort en faveur de la « première ligne » hospitalière est estimé à 1,3 milliard d'euros. Il s'ajoute au petit milliard d'euros de dépenses supplémentaires d'indemnités journalières pour les arrêts de travail, aux 4 milliards d'euros débloqués pour acheter des masques, des respirateurs et d'autres fournitures médicales, ainsi qu'aux autres surcoûts liés à l'épidémie.

Déception chez les blouses blanches

Au total, la dernière mouture du projet de loi de finances rectificatif, présenté mercredi, prévoit 8 milliards d'euros de dépenses d'assurance-maladie supplémentaires en 2020 par rapport au budget initial de 205 milliards. De quoi faire bondir la progression de l'objectif de dépenses d'assurance-maladie à plus de 7 %, contre 3,2 % au départ.

Comme le demandaient les personnels hospitaliers, la prime exceptionnelle concernera bien l'ensemble du personnel. C'était une demande du président de la Fédération hospi-

taires, les enseignants qui ont fait cours aux enfants de soignants ou encore les policiers et douaniers sur le terrain, soit uniquement des personnes en présentiel. Le coût budgétaire du dispositif pour l'Etat est estimé à 300 millions d'euros.

Jusqu'à 10 jours

Dans la fonction publique territoriale, la décision sera à la main des élus locaux, en application du principe de libre administration. Dans la fonction publique hospitalière, en première ligne, la prime « sera d'un montant plus élevé et sera modulable en fonction de la prise en charge ou non de victimes du coronavirus par les établissements », a ajouté le secrétaire d'Etat, soulignant que ses modalités seront présentées par le ministre de la Santé, Olivier Véran, qui s'est engagé à régler très vite les heures supplémentaires aux soignants. Les fonctionnaires de l'Etat en chômage partiel via le système d'autorisation spéciale d'absence

pourront se voir imposer des jours de congé en vertu d'une ordonnance présentée aussi en Conseil des ministres. Au total, cinq jours de RTT seront décomptés pour les agents dont la rémunération est maintenue et qui auront été arrêtés durant le premier mois de confinement (16 mars au 16 avril), soit environ un fonctionnaire d'Etat sur deux. La prise de cinq autres jours de congé ou de RTT pourra aussi être imposée d'ici à la fin du confinement.

La possibilité pour les chefs de service d'imposer jusqu'à cinq jours de congé ou RTT à des agents en télétravail est aussi prévue. Sachant que les congés demandés et pris par les fonctionnaires de l'Etat depuis le 17 mars seront déduits de ces jours imposés. Le même dispositif pourra être utilisé par les collectivités locales, en attente d'éclaircissements sur le sujet. En revanche, « la fonction publique hospitalière n'est évidemment pas concernée », a précisé Olivier Dussopt. ■



Dans les 28 départements les plus touchés, l'ensemble des personnels des établissements de santé, publics comme privés, comme ici à l'hôpital des Peupliers à Paris, recevront la prime de 1.500 euros. Photo Thomas Coex/AFP

tière de France, Frédéric Valletoux, car « tout le monde est allé au front ».

Chez les blouses blanches, la déception est palpable. Emmanuel Macron avait créé une forte attente, d'autant plus que les soignants prennent des risques importants – plus de 3.500 d'entre eux ont été infectés rien qu'à l'AP-HP. « Ils vont

rendre furieux les hospitaliers », assure Anne Gervais, médecin à Bichat et membre du collectif inter-hospitalier. « Ce n'est pas une prime qu'il nous faut, c'est un salaire », répète-t-elle, en rappelant que la France se classe au 28^e rang sur 32 pays de l'OCDE pour le niveau de rémunération des infirmiers. ■

Une aide d'urgence pour 4 millions de familles modestes

Le 15 mai, quatre jours après la fin possible du déconfinement, « plus de 4 millions de foyers » parmi les plus modestes percevront une « aide d'urgence », a annoncé le Premier ministre, Edouard Philippe, à l'issue du Conseil des ministres. Chaque famille bénéficiaire du RSA ou de l'allocation de solidarité spécifique recevra 150 euros, plus 100 euros par enfant, et les familles allocataires des aides au logement percevront de leur côté 100 euros par enfant. L'Etat déboursera près de 1 milliard d'euros.

Les collectivités locales ont les coudées franches

Le projet de loi de finances rectificative permettra mercredi aux collectivités locales de verser à leurs agents une prime défiscalisée et exonérée de charges sociales d'un montant pouvant aller jusqu'à 1.000 euros.

Laurent Thévenin
@laurentthevenin

Feu vert sur toute la ligne pour les collectivités locales sur deux de leurs attentes fortes dans cette période de confinement. Elles vont d'abord avoir les coudées franches pour verser une prime exceptionnelle à leurs agents mobilisés, comme les éboueurs ou les policiers municipaux, par exemple. Le projet de loi de finances rectificative (PLFR) dévoilé ce mercredi leur permettra d'accorder une prime défiscalisée et exemptée de cotisations sociales allant jusqu'à 1.000 euros. Un dispositif analogue à celui déjà en vigueur pour les salariés du privé via la prime Macron mise en place à la suite du mouvement des « gilets jaunes ».

« Le principe de libre administration » Cette prime sera « à la main » des collectivités locales, selon Olivier Dussopt, le secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique, dans « le principe de libre administration ». Ce sont elles qui « décideront du périmètre des agents éligibles ».

France Urbaine, l'association qui représente les grandes villes, a salué « une mesure juste ». Le PLFR offre en effet la sécurisation voulue par les collectivités locales. Une poignée de commu-

Les collectivités locales ont les coudées franches

nes avaient toutefois déjà pris les devants avec l'annonce de gratifications exceptionnelles pour leurs agents mobilisés sur le terrain, comme à Paris, Evreux ou Mennecy. Beaucoup d'autres étaient dans les starting-blocks. « La plupart partent sur un décompte à la journée entre 20 et 30 euros », indique Johan Theuret, président de l'Association des DRH des grandes collectivités territoriales.

Les collectivités vont pouvoir imposer jusqu'à dix jours de congés et de RTT pendant la période du confinement.

A l'instar de ce qui a été prévu fin mars pour le secteur privé, les collectivités locales vont aussi pouvoir imposer jusqu'à dix jours de congés et de RTT pendant la période de confinement. Une ordonnance présentée ce matin en Conseil des ministres leur ouvre la possibilité d'appliquer le régime qu'elle prévoit pour les fonctionnaires et contractuels de la Fonction publique d'Etat « dans des conditions qu'elles définissent ». « Le nombre de jours de congés peut donc être modulé dans la limite du plafond fixé par l'ordonnance », est-il indiqué.

Dès mardi, après une conférence téléphonique avec Olivier Dussopt, la Fédération autonome de la Fonction publique territoriale avait jugé cette annonce « inacceptable et indigne de l'engagement des agents de la fonction publique territoriale pour faire face à cette crise ». ■

« Le principe de libre administration » Cette prime sera « à la main » des collectivités locales, selon Olivier Dussopt, le secrétaire d'Etat en charge de la Fonction publique, dans « le principe de libre administration ». Ce sont elles qui « décideront du périmètre des agents éligibles ».

La « ligne de crête » du Conseil d'Etat sur les référés

Une partie des milieux judiciaires estime que la haute juridiction ne défend pas assez les libertés fondamentales



« Nous ne sommes pas devenus le bouclier du gouvernement »

BRUNO LASSERRE
vice-président
du Conseil d'Etat

que, de contester l'action publique. « C'est au gouvernement de définir sa stratégie pour lutter contre l'épidémie. Les experts sont là pour le conseiller et l'éclairer. Or on nous demande de prendre la place du gouvernement et des experts, sans se rendre compte que, si nous suivions ces demandes, nous instaurerions un gouvernement des juges contre lequel tout le monde s'insurgerait, à juste titre, déplore le vice-président du Conseil d'Etat. Ce n'est pas à nous de dire oui à la prescription et à la distribution de l'hydroxychloroquine alors que le risque n'a pas été évalué. Comment le juge pourrait-il se prononcer à la place des experts ? Ce n'est pas au juge de prendre les commandes. »

Mardi 14 avril, les bâtonniers des barreaux de Paris et de Marseille plaident devant le Conseil d'Etat les « atteintes manifestement illégales » portées au service public de la justice du fait du refus de l'Etat de mettre à la disposition des avocats les moyens nécessaires à leur protection. ■

PATRICK ROGER

Le Conseil d'Etat, gardien des libertés fondamentales ou auxiliaire zélé du pouvoir exécutif ? Telle est la question qui agite ces derniers temps les milieux judiciaires au vu des décisions rendues par la haute juridiction administrative, saisie depuis le 10 mars de 115 recours – selon notre décompte, dont plus de 70 en référé – liés aux mesures prises pour lutter contre l'épidémie de Covid-19.

Dans la plupart des cas, le juge des référés était appelé à statuer en urgence sur le fondement de l'article L. 521-2 du code de justice administrative lui permettant d'ordonner toutes mesures nécessaires à la sauvegarde d'une liberté fondamentale à laquelle aurait été portée « une atteinte grave et manifestement illégale ». Il peut alors soit suspendre le texte ou la disposition contestés, soit ordonner au gouvernement d'agir pour prendre des mesures adaptées.

Une partie significative de ces requêtes n'ont pas été examinées, le Conseil estimant qu'il n'y avait pas lieu. Sur les 46 décisions rendues à ce jour, 41 étaient des décisions de rejet. Une constance qui a soulevé de nombreuses interrogations. « Ces décisions soulignent avec une lumière crue les limites du recours au juge, en général, dans le cadre de situations exceptionnelles, relève Claire Saunier, docteur en droit à l'université Paris-II, sur le blog "Jus Politicum". Dans un tel contexte, la déférence envers les décisions du gouvernement apparaît comme l'unique réponse au dilemme d'un juge écartelé entre une réalité pratique qui le dépasse et une volonté de conserver son image de gardien privilégié des droits et libertés. »

« Carte blanche » à l'exécutif

Et la professeure de droit d'ajouter : « Sous couvert de protéger un droit (celui du respect de la vie), le juge du référé-liberté se comporte non plus comme le garant des libertés en se chargeant de fixer des limites à la police administrative, mais il semble, tout au contraire, participer à l'extension de celle-ci. » Xavier Dupré de Boulois, professeur de droit à l'université Paris-I, en est venu, dans la Revue des droits et libertés fondamentaux, à qualifier le Conseil d'Etat d'« auxiliaire de la police administrative ».

« La haute juridiction n'est plus simplement le conseiller du gouvernement, mais s'en fait l'allié de circonstance en lui accordant un

certificat de légalité qui semble sans fin, couvrant ainsi de graves entorses à l'état de droit, jugeaient sévèrement les avocats William Bourdon et Vincent Brengarth dans une tribune parue le 12 avril sur *Lemonde.fr*. A la défaillance du contrôle parlementaire s'ajoute celle du Conseil d'Etat. Il s'inscrit dans ce même continuum en donnant carte blanche au pouvoir exécutif et en donnant l'impression d'être tétanisé à l'idée que son pouvoir critique puisse fragiliser les moyens d'action du gouvernement. Face à une menace vitale, le Conseil d'Etat se dévitalise alors qu'il devrait être l'ultime bastion. »

Des accusations dont se défend le vice-président du Conseil d'Etat, Bruno Lasserre, joint par *Le Monde*. Tout d'abord, sur le « tri » des recours, c'est-à-dire les affaires non instruites ou qui ne viennent pas en audience. « Les textes permettent au juge d'évaluer le sérieux et la pertinence de la requête. Le taux d'affaires ayant fait l'objet d'une instruction et convoquées en audience se situe dans la ligne des années antérieures. On n'écarte pas plus », assure le magistrat, qui au contraire salue la mobilisation de la juridiction administrative dans un contexte compliqué.

Quant aux décisions de rejet, « dans beaucoup de cas, le Conseil d'Etat a rejeté mais après avoir fait faire beaucoup de chemin grâce à l'audience, et ses invitations ont été prises en compte par l'administration », affirme M. Lasserre. Il cite en exemple l'ordonnance concernant la verbalisation de sans-domicile-fixe ne respectant pas les mesures de confinement. « Ce n'est pas possible de verbaliser quelqu'un pour être sorti de son domicile alors qu'il n'en a pas, constate le magistrat. Des instructions très fermes ont été données. » Ou encore sur les migrants placés en centre de rétention administrative : le Conseil d'Etat a estimé que le placement devait être li-

mité aux personnes dont les perspectives d'éloignement étaient « crédibles et immédiates ».

Dans la plupart des requêtes examinées, le Conseil d'Etat s'évertue à examiner point par point l'état des pratiques et les demandes formulées. Exemple, le recours déposé le 1^{er} avril par plusieurs associations de soutien aux migrants, qui demandaient, entre autres, le dépistage systématique des personnes en situation de précarité, la mise à l'abri des personnes en situation de grande précarité, la mise en place d'une procédure dématérialisée permettant l'enregistrement des demandes d'asile et de l'ouverture des droits, etc.

Demandes contradictoires

Dans ce cas, comme dans la majorité des demandes de mise à disposition de protections sanitaires ou de tests de dépistage concernant telle ou telle catégorie de population, le Conseil d'Etat considère les mesures qui ont déjà été prises par l'administration, la réalité des moyens mis en œuvre et de ceux qui peuvent l'être, pour finalement décider si, en droit, il y a « une atteinte manifestement illégale » à une liberté fondamentale. Un raisonnement qui fait dire à Roseline Letteron, professeure de droit public à Paris-I, sur son blog « Liberté, libertés chéries », que l'argumentation du Conseil d'Etat reposerait « exclusivement sur la communication gouvernementale ».

« Le juge des référés est un juge pragmatique, il regarde les moyens dont dispose l'administration et ce qui a pu être mis en place, répond M. Lasserre. Bien sûr, sont en cause des libertés fondamentales, mais pour protéger d'autres libertés fondamentales. Moins qu'un combat contre un Etat qui rognerait les libertés, c'est un équilibre à trouver entre des libertés tout aussi fondamentales. »

D'où la difficulté, parfois, à répondre à des demandes contradictoires quand, d'une part, des syndicats de personnels pénitentiers demandent la suspension du régime « portes ouvertes » – qui consiste à laisser les portes ouvertes une partie de la journée afin de permettre la liberté de circulation en centre de détention –, et que d'autre part l'Observatoire international des prisons réclame que soient maintenus les liens de communication dans cette période de crise.

« Nous ne sommes pas devenus le bouclier du gouvernement, as-

sure M. Lasserre. Nous fonctionnons toujours avec notre ADN, qui est de protéger les libertés. Nous sommes en réalité sur une ligne de crête. » Le nombre de recours devant le juge administratif, probablement appelé à s'amplifier

encore vu le nombre d'ordonnances et de décrets publiés depuis la loi d'urgence sanitaire du 23 mars, témoigne aussi de la tendance de plus en plus accentuée à la judiciarisation de la société, avec une tentation, à travers l'action juridi-

Bonnes Adresses

Tarifs 01/01/20

1 parution	Professionnels	Particuliers
Forfait 5 lignes	65€ HT	65€ TTC
Forfait 10 lignes	110€ HT	110€ TTC

Tél. : 01 57 28 29 94

Reproduction interdite

JAMES le couturier de l'homme

Le prêt-à-porter à votre mesure

Tailles du 44 au 70

CARDIN - DIGEL
ZINS - BERAC, etc...

Les meilleurs

Costumes
Vestes
Pantalons
Parkas

Vêtements de qualité pour homme

Du mardi au vendredi de 14 h 30 à 19 heures,
Samedi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures
53, rue d'Avron - 75020 PARIS - Tél. : 01.43.73.21.03

RUBRIQUE BONNES AFFAIRES

POUR VENDRE, VOULEZ-VOUS LE BON PLAN OU LE MEILLEUR ?

Professionnels ou particuliers, valorisez vos services et bonnes affaires auprès d'une clientèle 100% premium.

Le mercredi et le samedi, *Le Monde* devient votre vitrine.

FORFAIT LIGNAGE à partir de 65 €HT FORFAIT MODULES à partir de 300 €HT

marie-cecile.bernard@mpublicite.fr - 01 57 28 29 94

BIJOUX

PERRONO-BIJOUX

Anciens. Occasions argenteries. Brillants. Pierres précieuses. Création & transformation réparations. Achats ventes. Echanges sélectionnés par le guide PARIS PAS CHER

OPÉRA : angle bd des Italiens
4, rue de la Chaussée d'Antin
Tél. : 01 47 70 83 61

ANTIQUITÉS

Suite à mes prestations télévisées sur le marché de l'art, je vous propose

UN RENDEZ-VOUS POUR VOS DEMANDES D'ESTIMATIONS. Spécialisé successions

J'ACHETE

Meubles Tableaux Pendules
Objets d'art & curiosités
Argenterie Livres anciens
Violons & Archets anciens
Vins,
Art d'Afrique et d'Asie
Art décoratif du XX^e s
Art d'Islam et d'Orient
Photos anciennes et d'artistes
Sérieux et discrétion assurés, déplacements Paris et Province.

PATRICK MORCOS EXPERT

Affilié à la Compagnie Nationale des Experts

06.07.55.42.30
morcospatrick@orange.fr

ACHAT LUXE

ACHAT au comptant CHANEL
Sacs et accessoires HERMES
expert@chanel-hermes.com
Tél. 06 49 35 35 22

LIVRES

ACHÈTE LIVRES ANCIENS du 15^e au 20^e, bibliothèques d'érudits. Archives, gravures, dessins, affiches...
hubert.hoppenot@orange.fr
Tél. 06 80 06 54 24

Immobilier

ACHAT

Get a Home in France

Pour clientèle internationale et sociétés, recherchons appts vides/meublés à vendre/louer à Paris. Expatriates & Impatriates: Parisian rentals made easy! Le spécialiste de l'Ouest parisien! LOCATION - VENTE - RÉNOVATION
GetaHomeinFrance.Co.Uk
Tél : 06.09.33.91.68

Le Monde

RUBRIQUE IMMOBILIER

VENDRE OU LOUER SON BIEN IMMOBILIER

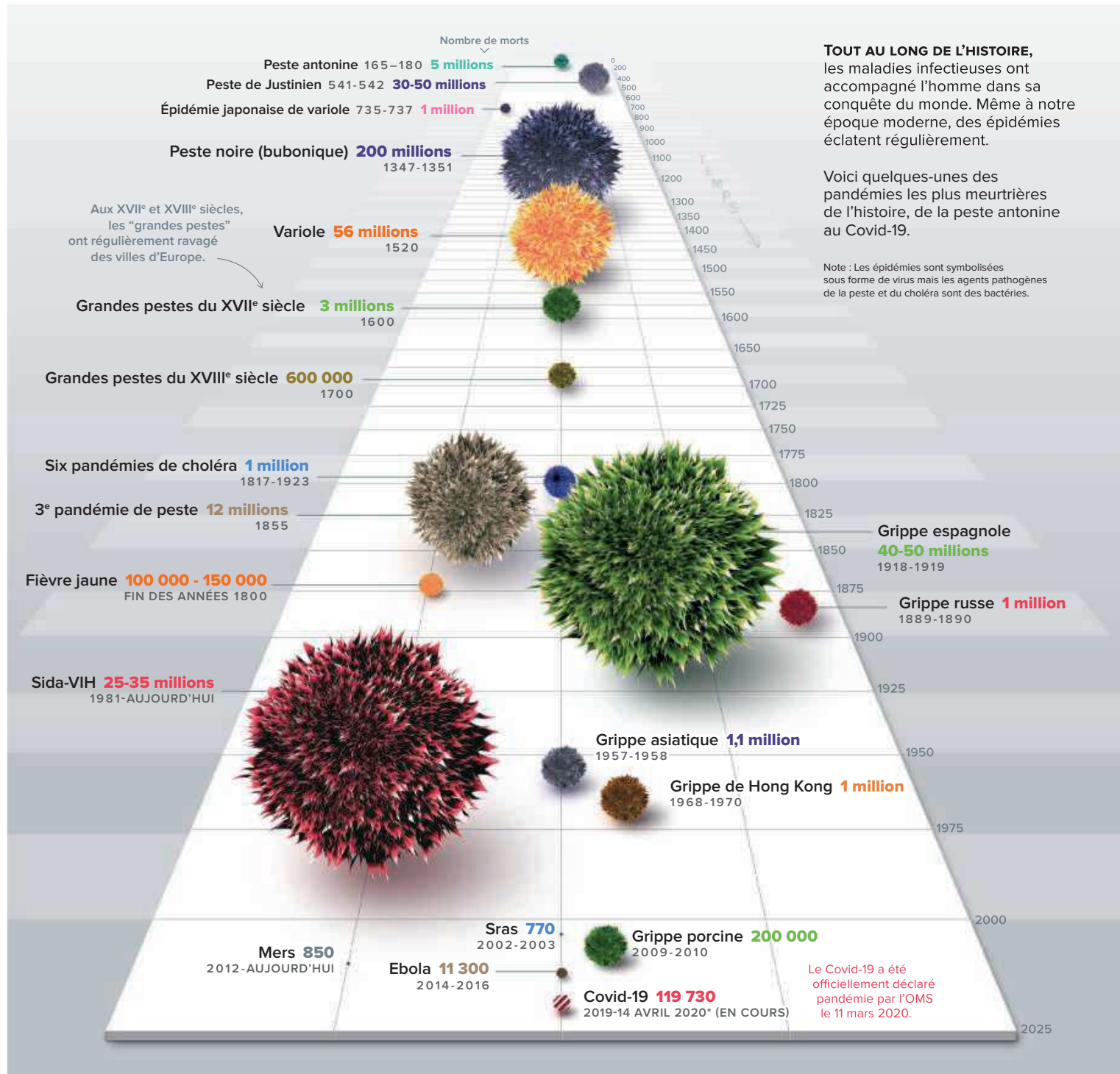
marie-cecile.bernard@mpublicite.fr
01 57 28 29 94



L'histoire des pandémies

De la peste antonine au Covid-19, les épidémies accompagnent les êtres humains depuis des millénaires.

Chaque semaine, une page visuelle pour présenter l'information autrement





VISUAL CAPITALIST. Ce site canadien met régulièrement en ligne des infographies conçues par ses équipes. Celle-ci, régulièrement mise à jour, permet de voir que ce que nous vivons actuellement n'est pas un phénomène nouveau. Si les épidémies semblent plus

fréquentes depuis que les échanges mondiaux se sont généralisés, l'amélioration des soins de santé, la compréhension du fonctionnement des virus et des bactéries, les traitements et les vaccins sont de puissants outils pour atténuer leur impact.

200 millions

Peste noire (bubonique)

1347-1351

BILAN DES VICTIMES

[DU PLUS ÉLEVÉ AU PLUS FAIBLE]

56 millions

Variole

1520

40-50 millions

Grippe espagnole

1918-1919

30-50 millions

Peste de Justinien

541-542



La **peste** provenait des rats, et elle a été transmise à l'homme par des puces infectées.

↑ L'épidémie a décimé de 30 à 50 % de la population européenne. Il a fallu plus de deux siècles pour que le continent en guérisse.

↑ La **variole** a tué environ 90 % des Amérindiens. En Europe, dans les années 1800, le nombre annuel de victimes était de l'ordre de 400 000. C'est pour protéger la population contre cette maladie que le premier vaccin a été mis au point.

↑ Le nombre de victimes de cette maladie est sujet à débat, car de nouvelles découvertes sont encore mises au jour, mais beaucoup pensent qu'elle a contribué à accélérer la chute de l'Empire romain.



25-35 millions
Sida-VIH

1981-AUJOURD'HUI



12 millions
3^e pandémie de peste

1855



5 millions
Peste antonine

165-180



3 millions
Grandes pestes du XVII^e siècle

1600



1,1 million
Grippe asiatique

1957-1958



1 million
Grippe russe

1889-1890



1 million
Grippe de Hong Kong

1968-1970



1 million
Six pandémies de choléra

1817-1923

Dans les années 1800, une série d'épidémies de **choléra** ont éclaté dans le monde, faisant des millions de victimes. Il n'existe pas de consensus établi sur le nombre de morts.

1 million
Épidémie japonaise de variole

735-737

600 000
Grandes pestes du XVIII^e siècle

1700

200 000
Grippe porcine

2009-2010

100 000-150 000
Fièvre jaune

FIN DES ANNÉES 1800

11 300
Ebola

2014-2016

850
Mers

2012-AUJOURD'HUI

770
Sras

2002-2003

119 730
Covid-19

2019-14 AVRIL 2020*
(EN COURS)

← Il est difficile de mesurer et de prévoir l'impact du Covid-19, car c'est une maladie nouvelle et le corps médical ne dispose pas encore de toutes les informations.

* Selon les estimations de l'université Johns Hopkins.

Culture & Savoirs

CINÉMA

An 01, mardi 15 heures, et si on faisait un pas de côté ?

En 1973, Jacques Doillon réalise *l'An 01*, d'après la bande dessinée de Gébé. Un manifeste drôle, subversif qui, à l'heure du confinement et de la réflexion sur le monde d'après, n'a rien perdu de sa pertinence.

Mardi, 15 heures, on arrête tout. Comme une rumeur qui court les rues, les usines, les chemins, les vignes, les cités. Mardi, 15 heures, on arrête tout. Les trains, les taxis, les avions, les camions, les bateaux. La police ne police plus rien. Dans les casernes, les troupes trouffionnent. Sur les trottoirs de Paris, poussent des potagers et des poulaillers. Enfants et instituteurs font l'école buissonnière et piétinent allègrement les pelouses interdites, tandis que les adultes réapprennent « à rêver et baiser ». Mardi, 15 heures, on arrête tout. On fait un pas de côté. « *Aucune déclaration émanant des milieux provisoirement officiels ne sera diffusée sur nos antennes. Vous n'entendrez plus ni un ministre, ni un président, ni un directeur de quoi ce soit...* » précise-t-on à la radio. Plus de chefs, plus de patrons. Les dactylos, les chaudronniers, les ouvriers, les poinçonneurs du métro, les démenageurs ne turbinent plus. « *Faut qu'on vive moins cons!* » dit l'un. « *Ce n'est pas la fin du monde* », ajoute un autre. L'An 01, c'est le début d'autre chose.



Un film en noir et blanc lumineux, un reportage où l'imagination et le désir prendraient le pouvoir. UZ Production

Une pandémie qui aurait pour noms capitalisme, productivisme...

Tout s'arrête, dans l'hilarité générale. Démobilisation générale! Les patrons font grise mine. À Wall Street, les cours de la Bourse s'effondrent, tandis que les traders se jettent par les fenêtres. Mais les New-Yorkais n'en ont cure. Eux aussi se prennent à rêver d'un autre monde. Les ouvriers du textile à Roubaix envoient un télégramme à leurs homologues dans un village du Niger : « *Chers collègues africains, on arrête la production de soutiens-gorge.* » Hilarité et solidarité internationale. On réorganise tout. Les boulangers travaillent un jour par semaine. Les gars des raffineries ont décidé d'apprendre la musique, « *va falloir économiser l'essence* ». Depuis l'An 01, on peut parler pour dire n'im-

porte quoi, on joue à la belote au pied des cités. Le réveil sonne à 6 heures du matin, mais quel bonheur de buller encore un peu au lit...

C'est comme si Gébé avait imaginé l'après. L'après-confinement d'une pandémie qui aurait pour noms capitalisme, productivisme, consumérisme. Et Jacques Doillon de filmer une fantaisie utopique, un film en noir et blanc lumineux, tourné en immersion, un reportage imaginaire qui donne la parole à tous, sans hiérarchie, d'où jaillit l'intelligence à l'œuvre, où l'imagination et le désir prendraient le pouvoir. Sans entrave. On arrête tout et, surtout, on ne recom-

mence pas comme avant. On vit, on rêve comme on filme, en liberté, dans le souci de l'autre, des autres, avec une certaine idée de l'intérêt général, un communautarisme à l'échelle de la planète. Toutes les questions sont là, qui interrogent le sens de la marche du monde, la notion de travail, d'oïveté, de propriété, de déplacement, de rentabilité.

Des utopies qui ont secoué le monde un certain mois de mai 1968

Tous acteurs, tous créateurs, le film est traversé des utopies et des idéaux qui ont secoué le monde quelques années auparavant, un certain mois de mai 1968. Tous s'y sont mis. Aux côtés de Jacques Doillon, Alain Resnais filme New York et Jean Rouch des paysans nigériens. Image, son, montage, décor, lumière... un film « *fait à beaucoup mais pas tous à la fois* ». Quant à la distri-

bution, on croise Nelly Kaplan, Gérard Depardieu, Miou-Miou, Coluche, Josiane Balasko, Romain Bouteille, Henri Guybet, Jacques Higelin, François Béranger, Gérard Jugnot, Cabu, Wolinski, Cavanna, Choron, Jean-Paul Farré, Patrice Leconte...

Nous sommes ces temps-ci confinés jusqu'à nouvel ordre. Mais de quel ordre s'agit-il? D'un retour à l'ordre d'avant le Covid ou l'avènement d'un nouveau monde? Gébé l'avait imaginé. Jacques Doillon l'a filmé. On n'a rien à craindre. Car, comme le dit un ministre dépassé par la situation, coïncé par une manif à vélo: « *On peut tenter d'enrayer une montée révolutionnaire. Mais comment arrêter un arrêt? Nous n'avons pas de références historiques.* » À vous de voir. •

MARIE-JOSÉ SIRACH

UN MINISTRE DÉPÀSSÉ PAR LA SITUATION

Le film est en accès libre sur le Net.

ÉDITORIAL

Par
ALEXANDRA
SCHWARTZBROD

Bétonner

Et Jean-Michel Blanquer se démultiplia. Sur la seule journée de mardi, le ministre de l'Éducation s'est rendu quatre fois sur une chaîne de télévision du service public, et même deux fois sur France 2, pour expliquer l'annonce surprise faite lundi par le chef de l'État : la réouverture progressive des crèches, écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai. Comme si la défiance vis-à-vis de la parole politique était devenue telle qu'il fallait la justifier et l'accompagner sans relâche. Il est vrai que cette annonce a fait l'effet d'une bombe, provoquant l'inquiétude de nombreux médecins et syndicats d'enseignants, notamment sur les questions d'hygiène et de sécurité. Il fallait donc rassurer. Cette réouverture ne se fera « pas du jour au lendemain » a répété Jean-Michel Blanquer, elle vise d'abord à repêcher les élèves en difficulté, que le télétravail a perdus. Il suffit de lire notre enquête (pages 6 et 7) pour comprendre que la fracture numérique reste source de nombreuses inégalités en France. Cette intention est donc louable. Mais on ne peut s'empêcher de rapprocher cette décision du bruit de fond que l'on entend depuis quelques jours sur la nécessité vitale qu'il y aurait à sortir du confinement pour reprendre le chemin du travail, le patron du Medef s'en est fait le héraut. Qu'il faille relancer la machine économique, chacun le comprend. Les conséquences sociales du confinement risquent d'être dévastatrices. Mais les enseignants n'ont qu'une crainte, c'est d'être contraints de se débrouiller avec les moyens du bord. Et les familles, celle d'envoyer leurs enfants à l'école la peur au ventre. Les uns et les autres doivent être entendus, la situation ne permet de prendre aucun risque. A ce stade de l'épidémie, il fallait donner un objectif, une lueur d'espoir, Emmanuel Macron l'a fait. Maintenant, il faut bétonner, et pas seulement sur les plateaux télé. ◀

DÉCONFINEMENT L'école s'y colle

Par
NELLY DIDELOT, MARIE
PIQUEMAL et MARLENE
THOMAS

Le pari du social ? Lundi, lors d'une nouvelle allocution télévisée, le président Macron a annoncé la réouverture progressive des crèches, écoles, collèges et lycées français à partir du 11 mai. Une décision justifiée par l'urgence de lutter contre les inégalités, amplifiées en temps de confinement. Mais aux yeux de plusieurs médecins et organisations enseignantes, le choix de cette date serait trop précipité et plûtôt le reflet d'un jeu plus économique, mené au détriment du défi sanitaire. La date elle-même interroge. « De quel chapeau sort-elle ? Qu'en pense le conseil scientifique dont est entouré Macron ? » s'alarme Françoise Popineau, secrétaire générale du SNUipp (syndicat majoritaire du primaire). Les établissements du supérieur, eux, ne rouvriront pas leurs portes avant l'été. Pas de reprise non plus pour les bars, cinés, restaurants le 11 mai. Des différences qui renforcent le sentiment chez certains profs d'être « sacrifiés sur l'autel de l'économie », tonne le SNUipp.

QU'ENTEND LE GOUVERNEMENT PAR « RÉOUVERTURE PROGRESSIVE » ?

Tout le débat porte sur le mot « progressive ». Dans son allocution, le ton employé par le Président laissait à penser que crèches, écoles, collèges et lycées rouvriront rapidement à compter du 11 mai. Mais de bon matin mardi, sur France 2, le ministre de l'Éducation était bien plus précautionneux. « Tout le monde ne rentrera pas au même moment, c'est déjà certain », a affirmé Jean-Michel Blanquer, soulevant plus d'interrogations que de réponses. Cela veut-il dire une reprise de l'école à des dates différentes selon les régions ? « Oui, il y aura des considérations territoriales », a indiqué le ministre sans plus de détails. Par niveau scolaire aussi ? « Quand on parle de retour progressif, cela implique que l'on n'aura pas les mêmes âges qui rentreront au même moment à l'école », a-t-il dit. L'entourage

L'annonce lundi par Macron de la réouverture progressive des établissements scolaires à partir du 11 mai inquiète plusieurs médecins et organisations syndicales, qui craignent qu'elle ne soit précipitée.

du ministre jure que pour l'heure, rien n'est arrêté. « Les quinze prochains jours vont permettre de discuter avec les syndicats d'enseignants et fédérations de parents d'élèves pour élaborer une solution qui conviendrait à tous, comme pour le bac. » Parmi les pistes : continuer une partie des cours « à distance pour les élèves de lycée et éventuellement de collège ». Et donner la priorité aux lycéens professionnels qui sont les plus nombreux à avoir décroché. Pour les plus jeunes, en primaire et maternelle, l'une des idées serait de diviser les classes en « petits groupes », mais là encore sans que l'on comprenne bien comment : les élèves auraient classe à tour de rôle quelques demi-journées par semaine ? Seule certitude à laquelle se raccrocher : l'organisation de l'enseignement ne se passera pas « comme avant ».

POURQUOI UNE TELLE DÉCISION ?

Emmanuel Macron a surtout insisté sur l'enjeu social. « Trop d'enfants, notamment dans les quartiers populaires et dans nos campagnes, sont privés d'école sans avoir accès au numérique et ne peuvent être aidés de la même manière par les parents », a dit le Président. C'est une réalité : la fermeture des écoles creuse encore plus les inégalités à l'école (lire pages 6-7). A peine avait-il fini sa phrase que les réseaux sociaux s'agitaient : « Tellement facile d'utiliser cet argument, alors qu'en fait, c'est juste pour répondre à la pression économique. » La fermeture des écoles et des crèches a de fait un im-

pact direct sur le PIB, d'après une étude de 2012 du Haut Conseil de la santé publique – conduite sur la grippe, avec l'hypothèse de fermer les écoles. Et, par ricochet, des conséquences sociales (lire page 4). L'annonce de cette date du 11 mai pour la réouverture des crèches et des écoles interroge surtout tant elle soulève réserves et scepticisme auprès des médecins. Dans leurs modélisations, plusieurs épidémiologistes envisageaient plutôt que ces établissements restent fermés lors de la première étape de déconfinement. Et dans l'hypothèse présente, un luxe de précautions est préconisé. Lulla Opatowski, modélisatrice de l'Inserm, insiste sur l'importance capitale d'« une organisation très minutieuse et de précautions » (lire ci-contre).

QUELS SONT LES OBSTACLES ?

Premier chantier, tous les établissements devront être désinfectés. « On n'a pas pu faire de grand nettoyage avant de partir comme on le fait habituellement, les établissements sont restés dans leur jus. Pour la désinfection, il faut aussi que les collectivités territoriales aient du personnel, ce n'est pas acquis », note Philippe Vincent, secrétaire général du SNPDEN (syndicat des personnels de direction). Le manque de matériels de protection inquiète : « Il faut qu'on ait toutes les garanties : des masques, du gel hydroalcoolique. Si ce n'est pas le cas on ne va pas mettre en danger la santé des personnels et des élèves. Pour le moment, on n'en dispose pas », déplore Frédérique Rolet, se-

crétaire générale du Snés-FSU (syndicat majoritaire du secondaire). Sur France 2, Jean-Michel Blanquer s'est voulu rassurant : avoir des masques « à disposition est, je pense, une évidence ». Pour les profs et peut-être même pour les élèves. Le caractère obligatoire et l'approvisionnement (qui devrait dans ce cas être massif) restent, eux, à définir. Les savons et gels hydroalcooliques devraient être fournis par les collectivités territoriales. « Ce qui veut dire des toilettes rénovées sur tout le territoire », rappelle Rodrigo Arenas, coprésident de la FCPE (première fédération de parents d'élèves), alors que l'absence de blocs à savon ou de sèche-mains est un problème récurrent. Reste ensuite à faire respecter les fameux gestes barrières aux élèves. « Impossible chez de jeunes enfants d'expliquer qu'il faut qu'ils se mettent à un mètre cinquante de leurs copains pour jouer ou qu'ils ne doivent pas se toucher », craint Françoise Popineau. Qu'en sera-t-il des cours de récré, salles de permanence et cantines ? « Quand on nous dit qu'on ne peut pas ouvrir les restaurants mais qu'on peut ouvrir les cantines, ça questionne », lance le SNUipp. Début de réponse du ministre : « Les cantines ne pourraient être ouvertes qu'à certains élèves ou il serait possible d'espacer les plages de repas. »

ENSEIGNANTS ET PARENTS POURRONT-ILS REFUSER ?

« Ça se discute, il faudra définir des règles », a répondu le ministre, interrogé sur le cas des profs à la santé fragile, sur France 2. « Sans garanties sanitaires, il est évident qu'ils exerceront leur droit de retrait. Ils seront en droit de le faire », a averti Françoise Popineau du SNUipp. « Pas si évident sur le plan juridique », répond Antony Taillefait, professeur de droit public. Le droit de retrait n'est pas recevable sauf à prouver par exemple qu'ils ne disposent pas de masques dans leur établissement et que le rectorat l'a prescrit. Quant aux parents, peuvent-ils refuser d'envoyer leurs enfants en classe en estimant qu'ils encourent un danger ? Juridiquement, la réponse est non. « Le préfet peut obliger les familles », explique Antony



Jean-Michel Blanquer le 3 avril. PHOTO THOMAS COEX, AFP

Taillefait, mais "politiquement", aucun ne s'y amusera.» Le mouvement «sans moi le 11 mai» commence à monter, rapporte de son côté la FCPE : «Si les conditions sanitaires ne sont pas réunies, les parents ne mettront pas leurs enfants à l'école le 11 mai. C'est une injonction coupable pour les parents de leur faire choisir entre aller travailler et la santé de leurs enfants.»

A-T-ON LA MÊME STRATÉGIE QUE NOS VOISINS EUROPÉENS ?

En Italie, les écoles sont fermées de-

puis le 5 mars et pourraient ne pas rouvrir avant septembre, selon la presse italienne. Le gouvernement de Giuseppe Conte a autorisé de très rares secteurs (librairies, industrie forestière) à reprendre leur activité ce lundi mais aucune date de réouverture des écoles n'a été évoquée officiellement. Idem en Espagne. Pas de date de réouverture en vue. Les élèves sont enfermés chez eux, sans aucune possibilité de prendre l'air puisque le confinement à l'espagnole interdit aux enfants de sortir de chez eux, même pour une courte promenade avec l'un de leurs parents. Une

quarantaine d'associations demande que les écoles soient ouvertes cet été, «si la situation sanitaire le permet», pour que les enfants en difficulté, qui ont du mal à suivre les cours pendant le confinement, puissent bénéficier d'un accompagnement. Au Royaume-Uni, le gouvernement s'est aussi gardé d'évoquer toute date de réouverture des établissements scolaires, qui ont fermé leurs portes le 20 mars. Seul un syndicat de proviseurs a évoqué la possibilité que les écoles rouvrent autour du 1^{er} juin pour assurer une brève période de cours avant les vacances d'été. ►

«La seconde vague n'aura pas besoin des enfants pour exister»

L'épidémiologiste Lulla Opatowski juge possible la réouverture des classes, à condition qu'une grande partie de la population ait été testée.

Lulla Opatowski est modélisatrice en épidémiologie des maladies infectieuses, enseignante-chercheuse affiliée à l'université de Versailles-Saint-Quentin, l'Institut Pasteur et l'Inserm. Elle revient sur les premières mesures dessinées par le président de la République lundi.

Emmanuel Macron a annoncé la réouverture «progressive» des crèches, écoles, collèges et lycées à partir du 11 mai. Dans leurs modélisations, plusieurs épidémiologistes envisageaient plutôt que ces établissements restent fermés lors de cette première étape de déconfinement. Qu'en pensez-vous ?

Je pense que la reprise sociale doit pouvoir s'envisager. Toutefois, si l'école reprend, cela doit s'accompagner d'une organisation très minutieuse et de précautions. Il faut attendre les détails du président de la République, mais il est évident qu'une stratégie graduelle est nécessaire, même si on ne connaît pas le rôle réel des enfants sur la circulation du Sars-CoV-2. S'ils sont peu exposés, semble-t-il, au risque d'infections sévères, on ne sait pas encore bien à quel point ils s'infectent eux-mêmes et ils contaminent les autres. Tout ce que l'on sait, c'est que pour d'autres infections respiratoires comme la grippe, la fermeture des écoles est une mesure efficace. Pour le Covid-19, nous avons encore peu de données.

Face à ces incertitudes, la crainte d'un effet rapidement négatif de cette réouverture des classes est donc bel et bien audible ?

La seconde vague n'aura pas besoin des enfants pour exister.

Si les parents de ces enfants qui vont retourner travailler ne font pas l'objet de mesures fortes telles que le maintien absolu des mesures barrières et le dépistage, le virus continuera de circuler.

D'un point de vue épidémiologique, il est raisonnable de ne pas envisager le déconfinement tant qu'on n'a pas les outils nécessaires qui nous permettent de réduire drastiquement le risque à la sortie. Et réduire le risque à la sortie, ça veut dire être capable de tester la population pour que les personnes infectées puissent s'isoler et éviter des densités de contacts très importantes qui mèneraient à de nouvelles contaminations. Plus on testera de monde, et pas seulement les personnes symptomatiques, plus la méthode sera efficace dans le ralentissement de la transmission. Mais là encore, attendons les précisions définitives

DR
INTERVIEW

des d'Emmanuel Macron à ce sujet. Ce qui est sûr, de mon point de vue, c'est que si chacun reprenait sa vie normale à la mi-mai, l'épidémie repartirait avec autant de force.

Le Président a déclaré que la «pre-

mière voie pour sortir de l'épidémie est celle des vaccins». Le scénario qui viserait à atteindre l'«immunité collective» tout en maintenant certaines barrières semble-t-il officiellement abandonné ?

Comme vous le savez, l'immunité collective pour ce type de transmissibilité nécessite une proportion de l'ordre de 50% à 60% de la population infectée. Tant que nous ne savions pas exactement à quel niveau nous étions, cette option pouvait être envisagée par certains. Actuellement, nous nous trouvons à ma connaissance à moins de 10% de la population française contaminée par le Covid-19. Le niveau des 60% me semble aujourd'hui trop haut pour être un objectif. Il y aurait trop de cas sévères, trop de décès.

Recueilli par
ANÀIS MORAN

Visio-boulot-dodo... les hauts et les bas du confinement

NOS VIES CONFINÉES Depuis le début de cette période exceptionnelle, les lecteurs du « Monde.fr » témoignent de leur quotidien. Ils décrivent, après la sidération, une nouvelle forme de normalité, avec ses doutes et ses petits bonheurs



RÉCIT

Croyez-en l'avis d'un professionnel : « Sous-marinier, je ressens le confinement différemment de nos périodes d'isolement en mission. Le secret est de trouver une routine, manger aux mêmes horaires et faire de l'exercice. Il ne faut plus compter en jours, cela donne la sensation du temps s'écoulant encore plus lentement. Soyez forts, il faut sprinter sur la distance d'un marathon ! » Nous sommes au jour 21, pardon, lundi 6 avril, et dans le « live » du Monde.fr consacré à nos vies confinées, cela fait bien longtemps que les questions sur la manière de s'adapter à la « nouvelle normalité » ont remplacé celles des premiers jours, sur les commerces et les moyens de transport qui restent ouverts.

Il y a trois semaines, c'était la sidération qui primait. Avec forces points d'exclamation et quelques jurons, des internautes nous interpellaient, certains étaient paniqués : « Putain les gars c'est chaud ! Je ne sais pas là, avant la déclaration de Macron, j'ai eu un sur-saut d'adrénaline!!!! J'ai peur mais je suis tout excité c'est chaud ! Genre on va rentrer en guerre ou quoi!!!! »

C'était il y a un siècle. Depuis, nous en sommes arrivés, collectivement et somme toute très vite, à l'acceptation. Parmi les plus de cent mille questions reçues dans les différents « live » du Monde ces trois dernières semaines, d'innombrables portaient sur les modalités pratiques de « nos vies confinées ». Révélant au passage nos préoccupations les plus importantes en période de crise, des plus instinctives – la famille, la nourriture, les soins – aux plus intimes – la sexualité, la psychologie, le deuil.

QU'EST-CE QU'ON FAIT AVEC LES ENFANTS ?

Mais, avant tout, ce sont les interrogations sur les enfants qui ont formé le plus gros bataillon des questions. D'abord parce que la France de la garde alternée a pris de plein fouet l'annonce du confinement. Question après question, des centaines, des milliers de lecteurs nous ont demandé si les décrets imposaient des règles en matière de garde alternée, si aller chercher ses enfants chez son ex-conjoint était un motif de déplacement valable, s'il était possible de traverser la France pour que le petit dernier soit confiné avec le parent dont c'était le tour.

Les problématiques de garde ont aussi touché tous les parents qui continuaient de travailler, alors que certaines crèches fermaient ou que les enfants de soignants devenaient prioritaires dans les établissements scolaires, ce que personne ne remettait en question. Une myriade de puzzles logistiques : de « La nounou de mon enfant refuse de la garder pour cause de coronavirus, je ne peux pas faire de télétravail », jusqu'à « Est-ce que mon employeur peut m'imposer le télétravail alors que je dois garder ma fille de 2 ans ? Je lui ai dit qu'il me mette en arrêt et que je travaillerai comme je peux vendredi, et aujourd'hui, il me l'impose ».

Une fois les problèmes les plus urgents réglés, restait, et reste toujours, l'épineuse question des occupations, surtout avec les plus petits. Dans les premières heures, on avait pris de bonnes résolutions sur le temps d'écran, bien sûr. Elles ont fait long feu. « J'ai mis ma fille devant des dessins animés toute la journée pendant les deux premières semaines de confinement. Pas d'autre choix, car pour rester concentrée dans mon travail, je devais avoir la paix ! », écrit une lectrice, qui a regretté ce choix tactique à la troisième semaine. « Les premiers mots de ma fille au réveil étaient "maman, dessin animé s'il te plaît", et dès lors que je disais NON, les pleurs commençaient... mais s'arrêtaient assez rapidement après... Je garde donc espoir. »

La délicate gestion du partage du temps consacré aux activités éducatives et aux loisirs occupe l'esprit de tous les parents. « L'après-midi, ni mon mari ni moi n'avons le temps de suivre le travail de notre plus jeune enfant. Il regarde donc des vidéos éducatives ou joue sur l'ordinateur. Je culpabilise et m'énerve alors qu'il n'y est pour rien », s'agace une mère ; on rôle, un peu ou beaucoup, contre le diktat du parent parfait, à qui on fait croire qu'il faut « toujours trouver une activité superéducative pour occuper les enfants intelligemment... Remplir le temps long des week-ends... Mais les nouveaux centres d'intérêt ne germent pas soudainement, pour eux comme pour moi ! »

Moins patients ou plus honnêtes, certains parents racontent aussi comment la pression du confinement les amène parfois au bord de la crise de nerf. « Mon fils a 21 mois, me sollicite tout le temps quand je suis seule avec lui, il dit "non" tout le temps, j'ai un sentiment d'oppression... J'en ai marre d'écouter en boucle la chanson du petit Indien, de jouer 20 milliards de fois au même puzzle, de lire le même livre... Je n'ai plus l'énergie ou l'envie d'inventer de nouveaux jeux, de faire des parcours de motricité... Chapeau aux parents qui y arrivent ! » Sans parler des héros incompris du quotidien, de ceux dont le témoignage force l'admiration, comme ces parents de triplés de 21 mois qui expliquent avoir, « après trois semaines de réglages et de remises en question », trouvé « un équilibre qui semble convenir à tout le monde. Le papa arrive à travailler

« CETTE SITUATION INTERROGE CHEZ MOI LA RELATION QUE J'ENTRETIENS AVEC MON APPARENCE. AUTANT DIRE QU'EN CE MOMENT JE NE ME SENS PAS AU SUMMUM DE MON POTENTIEL ÉROTIQUE »

trois à quatre heures par jour, et nous sommes déjà très fiers de ça... Mais voilà que le patron de la maman lui dit : "Tout le monde arrive à travailler avec ses enfants, tu pourrais t'y remettre aussi !" Comment lui faire comprendre en restant constructif que c'est MORT ! »

Plus autonomes, pas toujours plus conciliants, les ados de tous les âges sont aussi une source permanente de remise en question. Dans les huis clos familiaux provoqués par le confinement, on trouve des tantes aux prises avec des neveux « qui vivent leur crise à grands coups de trémolos en critiquant leur mère », des parents à bout, des chocs générationnels. Un peu de mauvaise foi de part et d'autre aussi, comme pour ces adultes qui découvrent que, « pour mes neveux ados, être "végan" ne signifie pas goût pour les légumes ou les fruits, mais seulement féculents sans viande et autres sucreries de toutes sortes ». Et ces situations tendues qu'on devine au détour d'une question à l'apparence innocente, comme celle de cet anonyme qui se demande : « Comment cela se passe-t-il si un enfant seul est arrêté dehors sans attestation ? », et cherche à savoir si l'amende est envoyée aux parents.

VIEUX FILMS ET CONCERTS DE VOISINS

Les plus jeunes ne sont pas les seuls à chercher à tromper leur ennui. Jeux vidéo, séries, films, jeux de société, livres : on espère que les films « annoncés au cinéma sortiront sur les plates-formes en ligne », on s'échange des recommandations de jeux ou de séries. « Temps gris, devoirs finis et appel du plaid » : pour ce lecteur, le confinement est le moment choisi pour imposer à sa progéniture, avec un degré de consentement mutuel inconnu, un « ciné-club consacré aux films de notre enfance » : au menu, on trouve notamment E.T., Dark Crystal (1982), L'histoire sans fin (1984), Les Goonies, Retour vers le futur (1985), Willow (1988)...

Côté musique, deux clans s'affrontent : les partisans du concert de voisinage à 20 heures, dont Delphine, qui assure que ses voisins « en redemandent et nous glissent des idées de chansons dans la boîte aux lettres », tandis que la voisine « sort son piano sur la terrasse,

à deux maisons d'écart ». Et puis les hostiles, grincheux ou mal entourés, qui rappellent que « certaines personnes ont des voisins du bas addicts à la techno, et des voisines du haut amatrices de karaoké Céline Dion. S'il vous plaît, pendant que vous remplissez votre vide, pensez que vous êtes peut-être aussi en train de ruiner l'espace vital de quelqu'un qui a besoin de se concentrer pour travailler », proteste un habitant d'une grande ville qu'on imagine mal entouré. « Le silence est une denrée précieuse, protectrice et féconde ! »

« LE TÉLÉTRAVAIL EMPÊCHE DE TRAVAILLER »

Car, malgré tous les bouleversements de cette période étrange, il faut bien télétravailler, pour celles et ceux qui ont la chance d'avoir un métier qui le permet. En visioconférence, le plus souvent. Zoom, Skype, Teams, Hangouts et Houseparty ont fait une entrée fracassante dans les vies confinées de millions de Français qui n'avaient jamais pensé à utiliser ces logiciels de visioconférence auparavant ; ils sont devenus la ligne de vie des personnes isolées, coincées seules chez elles et qui regretteraient presque de n'avoir personne avec qui s'engueuler.

« Un conseil à ceux qui vivent tout seuls, mais qui vaut aussi pour tout le monde », nous écrit une lectrice qui a passé son anniversaire en confinement à l'étranger et a connu une journée « animée comme jamais » : « Appelez vos amis et votre famille sur WhatsApp/Facetime/Hangouts/Houseparty/etc. et surtout branchez les webcams ! Créez des groupes de conversation pour parler et appeler en groupe, faites passer les blagues pour égayer les journées... Les gens autour de vous veulent des nouvelles de vous, et vous d'eux. »

Dans le monde du travail, les bilans de cette ruée sur la « visio », comme on dit désormais, sont moins positifs. « En télétravail, les visioconférences se suivent les unes après les autres en alternance avec des paquets de mails. Chaque visio induit une tâche à faire, qu'il est impossible de mener dans l'emploi du temps saturé ; ces tâches s'accumulent. Le télétravail empêche de travailler ! », conclut, philosophe, un télétravailleur un peu aigri. La routine visio-boulot-dodo guette, on la





brise comme on peut, telle cette lectrice qui recommande, après l'avoir testée, la « tenue inversée, c'est-à-dire le pull enfilé dans mes jambes et mon jogging enfilé sur ma tête. L'effet est garanti, je vous recommande d'essayer pour vos rendez-vous en visioconférence. » Sans aller jusqu'à ces extrémités, on découvre, à distance, des faces cachées de ses collègues, comme ce « client, habituellement en chemise pendant les réunions », qui « vit sa meilleure vie de confinement et fait des visioconférences en sweat à capuche, cigarette électronique à la bouche! »

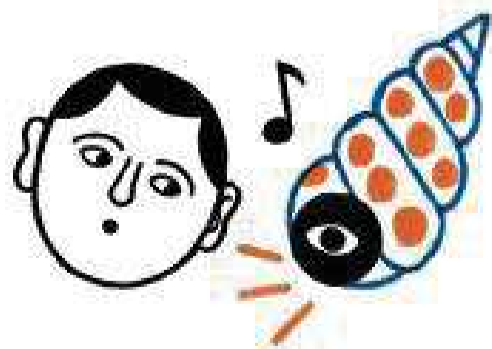
Indispensables, les « visios » ne suffisent pas toujours à rompre l'isolement. « Moi, l'effondrement, c'était jeudi dernier, raconte une lectrice. Je suis confinée seule, et au bout de dix jours, malgré d'innombrables Skype, Facetime et autres confrontations numériques, j'ai senti physiquement l'absence d'être humains autour de moi... J'ai pleuré toute la journée. Mais du coup, je me suis organisée pour faire des rendez-vous avec des voisins dans le jardin de notre immeuble, avec toutes les précautions nécessaires, bien entendu! Et je bois le thé avec ma voisine, moi assise dans le couloir, elle dans son entrée, une chaise pour poser le plateau entre nous. Je crois qu'il ne faut pas qu'on oublie qu'on a besoin de chaleur humaine en vrai, et pas seulement numérique... » Palliatif utile aux repas de famille et aux apéros entre copains, les « skypéros » et soirées jeux sur Houseparty ne compensent tout de même pas tous les types de contacts. « 2023, troisième année de confinement », phosphore un internaute qu'on imagine un peu excité. « Google a-t-il créé des orgies virtuelles? Ouverture des premiers clubs libertins en visioconférence? Une âme confinée depuis trois ans rêve-t-elle toujours de galipettes en pleine nature? Allez, titillons nos imaginations respectives. »

L'AMOUR, SI LOIN, SI PROCHE

Dans cette vie confinée, il y a les fantasmes et la réalité d'une vie sexuelle chamboulée. Les premiers jours, les communiqués triomphants des sites pornos laissaient à penser que la France repliée sur elle-même s'échauffait sur Pornhub et consorts : le virus porno-

graphique pour conjurer celui du Covid-19. En réalité, juste un petit pic hormonal. La réalité, c'est la promiscuité avec les enfants, la séparation d'avec l'être aimé, la libido plombée par l'angoisse du virus ou le télétravail. Pour d'autres, la promesse d'une relation numérique à distance érotisée à coups de sextos et vidéos chaudes. « J'ai eu la bonne idée de m'inscrire sur Tinder le 18 mars », nous dit une lectrice. Je tchate donc, j'ai fait de belles rencontres, une en particulier, mais la frustration de ne pouvoir prendre ce premier verre ensemble est très forte. Nous échangeons sans cesse avec ma correspondante et nous rapprochant, sans bouger, partageons depuis quelques jours des séances torrides par clavier interposé, et parfois une photo ou deux. Un lien intime se crée et cette sexualité interactive s'exprime avec intensité et sans tabou. Les messages très libérés le sont-ils grâce à la distance justement? Ce lien est-il virtuel malgré tout? »

L'intime s'est invité en force sur la « une » du site du Monde, sans tabou ni gêne. Les té-



moignages affluent quand notre spécialiste des questions sexuelles, Maïa Mazaurette, vient dialoguer avec les internautes. « J'ai rencontré quelqu'un quelques semaines avant le confinement. Nous n'avons échangé que quelques baisers pieux autour de cafés et nous voilà bien frustrés de ne plus pouvoir nous voir et aller plus loin... Nous ne nous connaissons pas assez et sommes tous les deux un peu timides pour entamer une cybersexualité. Avez-vous d'autres conseils pour pallier cette frus-

tration? » Plus loin, un témoignage qui en résume tant d'autres : « Notre libido en prend un petit coup durant le confinement. Alors qu'on se serait attendu à ce que l'ennui nous pousse à le faire plus souvent, ce n'est pas le cas! »

Le courrier du cœur se mue aussi en réflexions personnelles sur notre rapport au corps. « Ce confinement interroge chez moi la relation que j'entretiens avec mon apparence. Autant dire qu'en ce moment je ne me sens pas au summum de mon potentiel érotique, et pourtant j'apprécie de pouvoir laisser libre cours à ma pilosité (je ne m'épile plus les aisselles, ni le sexe – seules les jambes y ont échappé). Pensez-vous que cette période puisse être un terreau fertile pour enfin s'accepter telle qu'on est, sans vouloir répondre aux dikats? J'espère secrètement pouvoir afficher fièrement mon corps avec ses copains poilus lors de futurs corps-à-corps... » Comme si cette crise ne remettait pas en cause que notre modèle économique, social ou environnemental, mais faisait naître d'autres envies de changement.

Et parce que beaucoup de gens sont confinés seuls, témoignages, questions et demandes de conseils sur la masturbation sont de la partie. « Avez-vous des propositions d'innovation pour pimenter un peu la masturbation, seul plaisir charnel qu'il reste aux confinés solitaires? » Jusqu'à ce cri du corps... ou du cœur d'un lecteur. « En cette période, je redoute l'excès de masturbation... »

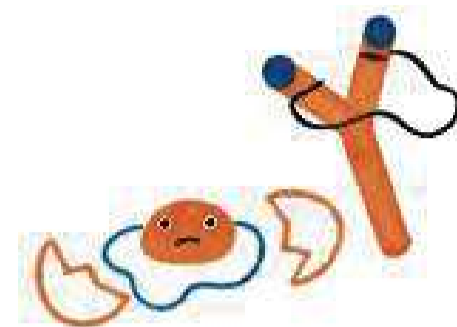
MANGER : UNE BOUÉE DE SAUVETAGE

Avant la ruée sur les masques, la course aux pâtes! Le confinement n'était pas encore annoncé officiellement que le premier symbole alimentaire de la crise due au coronavirus avait pris la forme d'un paquet de nouilles, objet de toutes les convoitises partout en France avec les rouleaux de papier-toilette. Il a été depuis rejoint par le paquet de farine, denrée rare et rafiée par celles et ceux qui suivent les recettes de pain et de gâteaux publiés chaque jour sur la Toile. « Merci de demander à vos lecteurs d'arrêter de stocker dix sachets de farine à la maison et de faire des crêpes et des gâteaux, j'ai besoin de faire mes propres pâtes », nous admoneste-t-on. Certains se sentent « un peu responsables » de la pénurie, parce qu'ils mangent « des crêpes à l'apéro » désormais, mais cette passion retrouvée pour la cuisine leur laisse entrevoir un « nouvel âge d'or de la pâtisserie ».

La vraie angoisse, celle qui noue l'estomac de nombre de lecteurs est celle des repas. Seul ou à deux, à quatre ou à huit, sans l'appui des cantines scolaires, des restaurants d'entreprise ou des déjeuners d'affaires, il faut préparer des plats midi et soir, avec un appétit pas toujours au beau fixe. « La nourriture devient un problème car plus d'appétit, je m'oblige à cuisiner une fois par jour avec mon mari, je prends le temps de cuisiner pour perdre le temps. On fait un seul repas par jour mais qui s'éternise, on refait le monde... avec un bon verre de vin rouge. »

Parfois, le casse-tête culinaire vire au psychodrame familial. « Après trois semaines ensemble, parents et trois enfants de 3 à 8 ans, les enfants ne supportent plus le temps du repas avec leurs parents, en particulier notre fille de 8 ans. Faut-il limiter ce moment familial à une ou deux fois par semaine pour éviter que les enfants vivent le repas comme un cauchemar, et organiser en majorité des repas entre enfants d'une part et entre parents d'autre part? » Certains de nos lecteurs n'ont pas de recettes à partager, mais des bons plans pour varier les plaisirs gustatifs et déconfiner les papilles. « Histoire de rompre le quotidien, je propose de se faire un resto confiné. Je m'explique. Marre de manger toujours la même chose ou plus d'idées de repas. Faites un échange avec vos voisins. Ils vous cuisinent un repas surprise et vous faites de même pour eux. Chacun mange chez soi, et il faut respecter les gestes barrières lors des livraisons des repas. »

Recettes, bons plans, idées de menus... dans l'actualité déprimante du moment, la nourriture est devenue une bouée de sauvetage – et parfois une bouée tout court – pour garder la tête hors de l'eau. De quoi interpellé ce lecteur, manifestement rassasié. « Pourquoi les



Français sont-ils obsédés par la bouffe, et y a-t-il d'autres pays aussi obsédés que nous? On ne sait pas, mais tout le monde ne s'est pas rué sur le frigo et les gâteaux. A l'image d'Alex, qui « s'attendait à dévorer pendant le confinement », et qui, perplexe, se demande si c'est « la peur de grossir, de manquer ou le changement de perspective par rapport à la nourriture » qui lui coupent finalement l'appétit.

SEULS FACE À NOUS-MÊMES

D'autres produits sont en rupture de stock, faute de canaux d'approvisionnement, tels les stupéfiants divers et variés. « Avec la fermeture des frontières, peut-on craindre une pénurie de cannabis, ainsi qu'une explosion des prix? » ou – plus direct – « Y'a moyen de se faire livrer du cannabis à domicile? J'pète un plomb, là », les questions sur la drogue reviennent régulièrement. Des consommateurs optimistes voient dans la crise actuelle un espoir que soit adoptée « une législation plus souple sur le cannabis », considérant la crise économique qui s'annonce et « les recettes fiscales que cela peut engendrer ».

Une autre drogue, bien légale, elle, et toujours accessible dans les magasins, préoccupe beaucoup nos lecteurs. « J'accuse une légère augmentation de ma consommation d'alcool depuis le confinement », constate pudiquement un internaute, loin d'être isolé. Côté verre à moitié plein, on se félicite de ne pas être « au Groenland, qui a interdit la vente d'alcool : je suis bien contente de vivre dans un pays qui considère les cavistes comme des commerces essentiels ». Côté verre à moitié vide, toute addiction entraîne des problèmes, comme le constate ce lecteur aux prises avec « un stock assez important de cannettes de bières vides ». « Puis-je sortir pour aller les jeter dans le conteneur ou suis-je condamné à les voir envahir mon appartement jusqu'à la fin du confinement? », demande-t-il.

Derrière les blagues, récurrentes dans les questions qui nous parviennent, nombreux sont les témoignages de personnes souffrant de troubles psychologiques et isolées par le confinement. « Il y a plein de gens autour de moi qui ne veulent que mon bien, constate un lecteur, mais je sens la déprime me gagner, chaque petit geste hors de mes habitudes me contrarie et je vis ça comme une agression violente. Que faire avant que je ne commette l'irréparable? » Un lecteur souffrant d'autisme constate qu'il a « de plus en plus de mal à [se] gérer dans la vie quotidienne pendant le confinement. Les personnes qui m'aident dans le cadre de mon autisme sont elles aussi confinées et je suis tout seul du coup ». Une lectrice, « patiente dans un hôpital de jour psychiatrique, fermée jusqu'à nouvel ordre », s'inquiète des conséquences du confinement sur les patients qu'elle y croissait; un lecteur s'interroge sur le nombre de « morts indirectes de type suicide, dépression liée à une perte de travail, de logement, de séparation » provoquée par le confinement, et le ratio entre « les vies sauvées à l'hôpital » et les « vies détruites par le confinement ».

Tout n'est pas noir pour autant, y compris pour certains qui étaient en souffrance psychologique avant. « Personnellement, j'adore ce confinement, je prends le temps de vivre, je diminue progressivement mes antidépresseurs tellement je me sens bien », constate, un peu surprise, une lectrice qui semble décidée à voir le bon côté de la situation. « Plus de stress du tout », elle fait aussi « des économies forcées » et va « pouvoir rembourser en deux mois la totalité de [ses] petits prêts à la consommation ». Et, ajoute-t-elle, « on n'est plus emmerdés sans arrêt par les appels téléphoniques pour l'isolation à un euro ». De façon surprenante, ils sont nombreux, ces « confinés heureux » malgré les galères du quotidien et l'angoisse de « l'après ». La plupart d'entre eux semblent obéir à la même philosophie, résumée par un internaute sous forme de liste de points à retenir, tel un mantra. « Première, en l'absence de fatigue, on n'est pas la même personne. Deuxièmement, le temps est précieux. Et, troisièmement, j'aime des gens et des gens m'aiment. Restez chez vous. » ■

GUILLAUME FRAISSARD
ET DAMIEN LELOUP

ÉTATS-UNIS

Madonna, Pharrell... Taisez-vous, les stars !

#Guillotine2020, #MangezLesRiches...

En ce moment, rien n'est plus insupportable que ces célébrités qui font étalage de leur confinement – et de leurs conseils – sur les réseaux sociaux.



—The New York Times
(extraits) New York

L'Amérique est en crise, mais les célébrités sont en pleine forme. Elles s'introduisent chez nous pour nous rappler de ne pas sortir, de "rester positifs" et que "nous sommes tous dans le même bateau". Quand je regarde leurs selfies d'intérêt public, mon attention dérive vers les coins du cadre, vers les moulières discrètes qu'on aperçoit derrière l'épaule de Robert De Niro ou le papier peint à motifs équins qui encadre la cheminée crépitante de Zoë Kravitz.

"Rester à la maison, c'est mon superpouvoir", a déclaré Gal Gadot, la star de *Wonder Woman*, depuis son dressing. Ryan Reynolds a pressé ses fans de "travailler ensemble à aplanir la courbe" [d'évolution de l'épidémie] depuis son loft rustique.

Quand Jennifer Lopez a posté une vidéo de sa famille réfugiée dans le jardin de l'immense propriété d'Alex Rodriguez, à Miami, le public a craqué. "On vous hait!" – telle a été la réponse qui résumait le sentiment général.

Le coronavirus provoque, entre autres effets sociaux, la disparition rapide du culte de la célébrité. Les gens célèbres sont les ambassadeurs de la méritocratie : ils incarnent la poursuite de la richesse par le talent, le charme et le travail chère à l'Amérique. Or le rêve de mobilité sociale se dissipe quand la société doit s'enfermer, que l'économie s'arrête, que le nombre de morts s'élève et que

Le rêve de mobilité sociale se dissipe quand l'économie s'arrête et que l'avenir de chacun est figé.

l'avenir de chacun se retrouve figé, dans un appartement surpeuplé ou une demeure somptueuse. Le hashtag #Guillotine2020 grimpe en flèche sur les réseaux sociaux. Les rayons des magasins d'alimentation se vident et certains se demandent si on ne devrait pas "manger les riches".

Quand le musicien Pharrell Williams a demandé à ses followers de faire un don pour les personnels soignants qui sont en première ligne, ceux-là l'ont virtuellement attrapé par la peau des fesses et secoué la tête en bas en lui disant de vider ses poches à lui. Tandis que [la présentatrice de télévision] Ellen DeGeneres chattait par vidéo avec des amis célèbres, vautreée sur son canapé, l'humoriste Kevin T. Porter a demandé aux petits employés et aux pros de Hollywood qui avaient eu un conflit avec elle de raconter leur histoire, en précisant qu'elle était "connue pour être l'une des personnes les plus méchantes qui soient".

Il doit être très difficile d'être célèbre en ce moment. Les stars ne sont pas les Américains les plus riches – la "valeur nette" de Jennifer Lopez représente moins de 1% de celle de Jeff Bezos –, mais elles ont pour mission de faire le lien avec le grand public en lui permettant d'accéder à leur mode de vie par procuration. Si on les porte aux nues, ce n'est pas seulement pour leurs prestations ou leur personne, mais aussi pour leur richesse elle-même – leurs fêtes d'anniversaire spectaculaires, leurs collections de voitures, leurs opérations de chirurgie esthétique et leurs propriétés.

Si curieux que cela puisse paraître, des émissions de télé-réalité comme *L'Incroyable Famille Kardashian*, où l'on voit ces excès (éventuellement la haine au cœur), permettent d'atténuer le sentiment d'inégalité. Mais tout cela ne tient que si les célébrités donnent l'impression de passer facilement de l'élite aux masses, d'être à la fois ambitieuses

et approchables. Et, en temps normal, elles ont l'habitude d'être félicitées quand elles "utilisent leurs plateformes" pour "sensibiliser" à des initiatives d'intérêt général.

Or il n'a jamais été aussi facile de nous solliciter, y compris à tort. Les célébrités ont un public captif de gens traumatisés. Collés à Internet, les yeux papillonnant de notification en notification à la recherche d'éléments pour

Madonna élève l'arrogance au rang d'art de la performance.

assimiler les horreurs inimaginables qui rôdent à l'extérieur, ces derniers trouvent à la place Madonna dans un bain, couverte de pétales de roses.

L'un des paradoxes de la période actuelle, c'est que même si nous avons moins l'impression d'être une star que jamais, les célébrités semblent se sentir davantage comme nous. DeGeneres a des fourmis dans les jambes à force d'être coincée dans son immense maison; Katy Perry a perdu le compte des jours qu'elle a déjà passés dans son immense maison à elle.

Un luxe disparu. Madonna élève l'arrogance au rang d'art de la performance. Une série de vidéos étrangement professionnelles et suggérant une concentration dangereuse de collaborateurs, postée sur Instagram, la montre chez elle en train de suivre un soin bizarre dans sa clinique personnelle et de pontifier sur les effets sociaux du virus en se penchant sur une machine à écrire vêtue d'un kimono. Se produire en public et conserver ses fans sous son emprise est "un autre de ces luxes qui ont disparu pour le moment", déclare-t-elle à un moment. Plus tard, vautreée dans son bain, elle conclut que le Covid-19 est "le grand égalisateur".

↳ Dessin de Cari Vander Yacht paru dans *The New York Times*, États-Unis.

Pourtant, on a beau les dénoncer publiquement, les excentricités de ces célébrités attirent toujours notre attention. Je n'avais jamais autant pensé à Gal Gadot. Le coronavirus est une crise étrange où ne rien faire aide vraiment – rester chez soi peut sauver des vies. Et, à part la nourriture, l'argent du loyer et une surveillance médicale, les gens ont besoin de divertissement pour supporter le confinement.

Cela dit, si je dois m'intéresser aux célébrités, leur contribution a intérêt à être suffisamment charmante ou déjantée pour me détourner du spectre de la souffrance et de la mort à grande échelle. À l'heure où le pouvoir de la seule célébrité s'effondre, la valeur du véritable artiste augmente. Mettez-moi Yo Yo Ma au violoncelle. Donnez-moi Anthony Hopkins jouant du piano à son chat qui ronronne et [l'actrice] January Jones concoquant un "ragoût d'humain" dans sa baignoire.

Donnez-moi Britney Spears, qui est la seule célébrité à exploiter le besoin de changements sociaux radicaux. Elle a récemment posté sur Instagram un manifeste jaune vif de l'artiste Internet Mimi Zhu. "Nous nous nourrirons les uns les autres, redistribuerons la richesse, ferons grève. La communion va au-delà des murs", y lit-on. Britney Spears a ajouté trois roses rouges à la légende, un symbole ambigu qui traduit soit un soutien aux Socialistes démocrates d'Amérique, soit tout simplement une affinité pour les émojis floraux.

On ne se serait pas attendu à voir Britney Spears nous guider pendant le confinement, mais elle est tout à fait indiquée : elle a été mise sous tutelle pendant douze ans, ses déplacements et ses finances étaient gérés par son père sous le contrôle des tribunaux. Quand elle parle de trouver une communauté en période de captivité sociale, elle sait de quoi elle parle.

—Amanda Hess
Publié le 30 mars



PARIS 89 FM

LAURENT BERTHAULT, FRÉDÉRIQUE LABEL, CATHERINE ROLLAND

ACCENTS D'EUROPE

DU LUNDI AU VENDREDI 18H40

En partenariat avec
Courrier international

